

Suivi de la qualité des eaux - Année hydrologique 2013/2014 -

Paramètre: Nitrates (en mg/L)

Février 2015

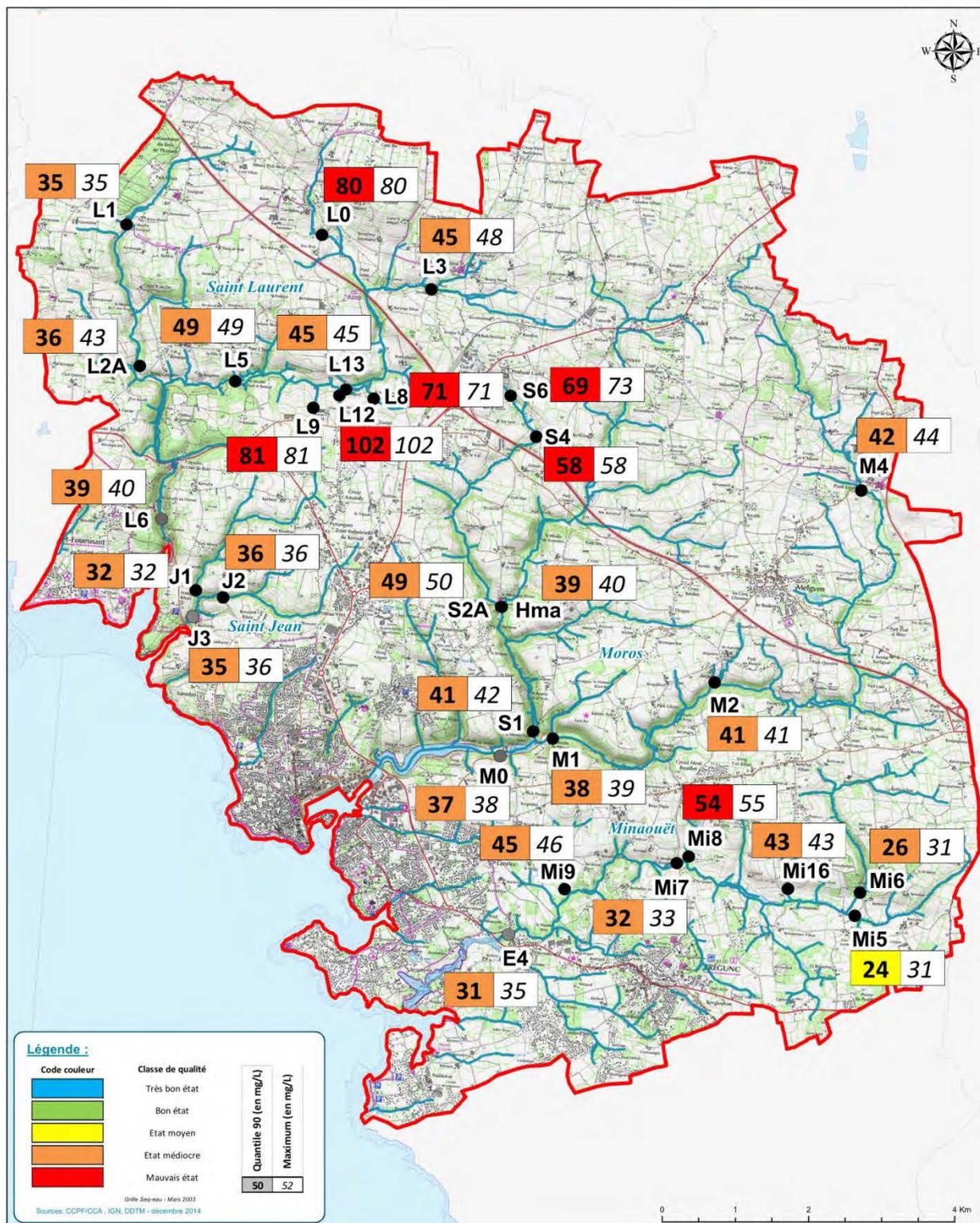


Figure 5 : Bilan des concentrations en nitrates pour l'année hydrologique 2013/2014

Suivi de la qualité des eaux - Année hydrologique 2013/2014 -

Paramètre: Orthophosphate (en mg/L)

Février 2015

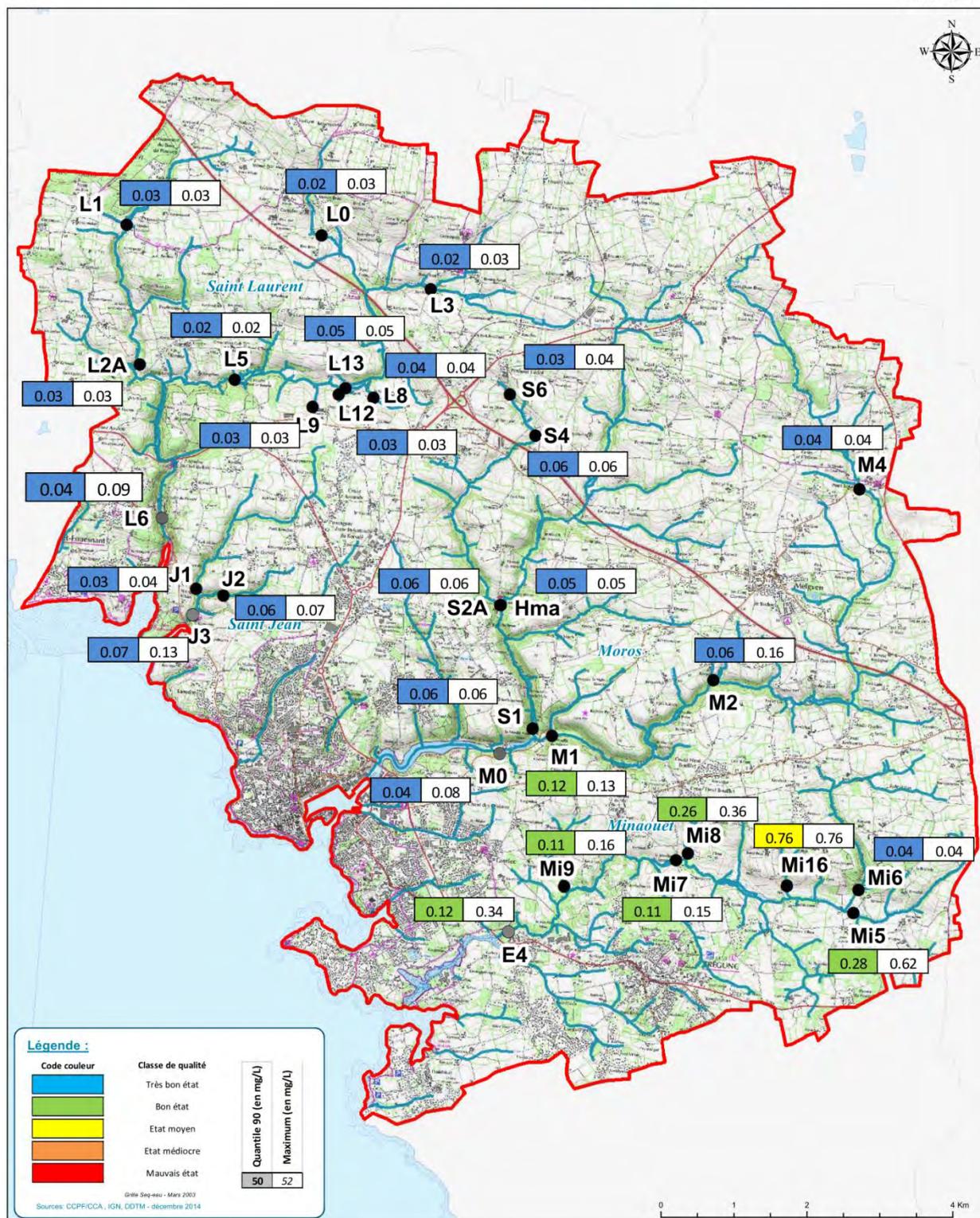


Figure 6 : Bilan des concentrations en orthophosphate pour l'année hydrologique 2013/2014

Suivi de la qualité des eaux - Année hydrologique 2013/2014 -

Paramètre: Phosphore Total (en mg/L)

Février 2015

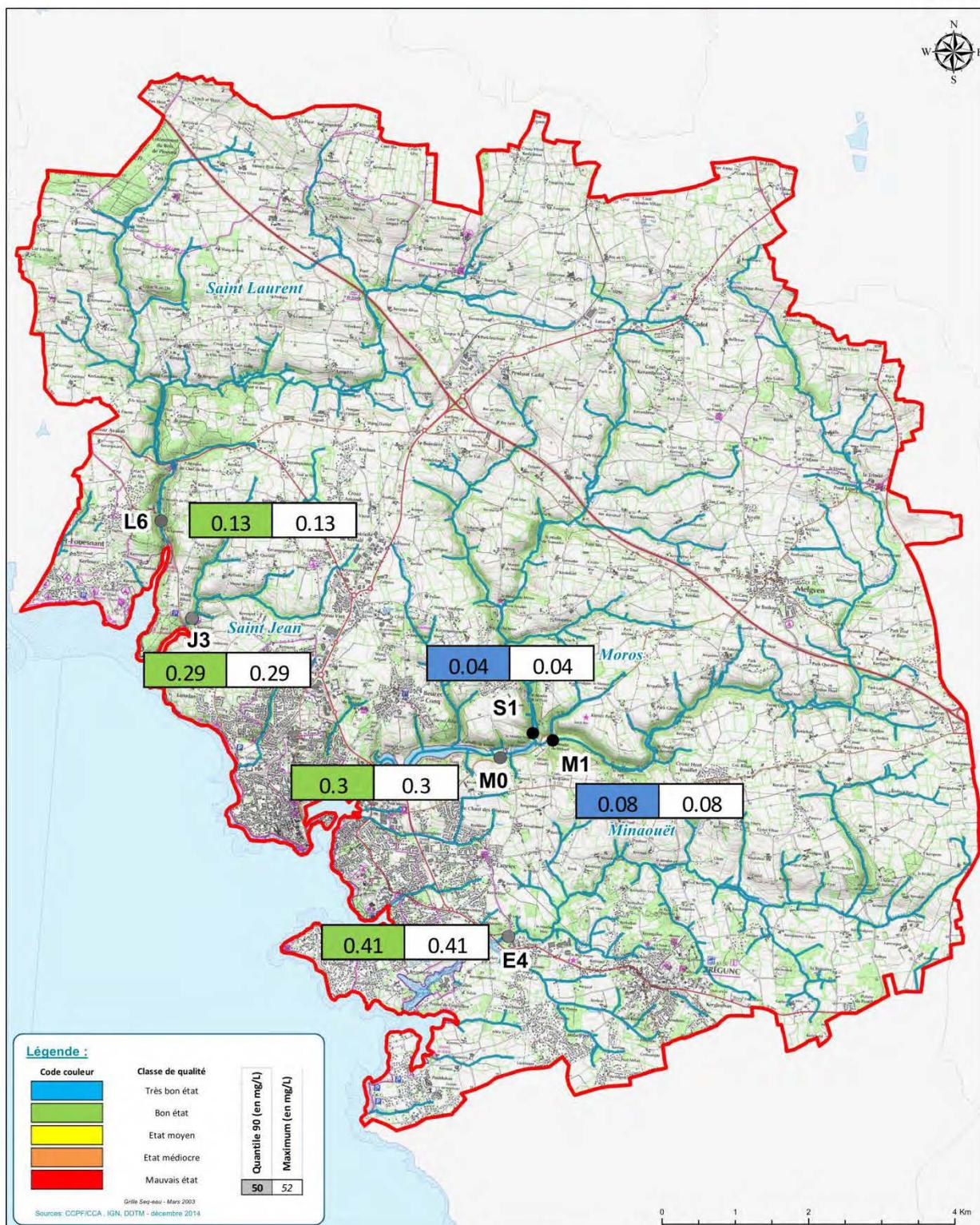


Figure 7 : Bilan des concentrations en phosphore total pour l'année hydrologique 2013/2014

En conclusion :

Pour l'année hydrologique 2013-2014, on observe une baisse des quantiles 90 par rapport à l'année hydrologique précédente de 4 mg/L pour les cours d'eau du Saint Laurent, du Saint Jean et du Moros et de 3 mg/L pour le Minaouët. Ces quantiles 90 sont en forte diminution par rapport à ceux de l'année de référence 2008-2009.

Ainsi, bien que les concentrations en nitrates relevées aux exutoires soient assimilées à la classe «bonne» dans la grille d'interprétation de qualité des eaux (grille SEQ'eau du 25 janvier 2010), elles restent supérieures aux objectifs affichés par le Plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt pour fin 2015.

Le suivi des stations sur les bassins versants présentent des « points noirs » récurrents.

Concernant les paramètres « Orthophosphates » et « Phosphore Total », les données récoltées sur le bassin versant présentes des résultats définis dans la classe de qualité « Bonne » ou « Très Bonne ». Le cours d'eau du Minaouët montre, quant à lui, des variations de teneurs plus importantes, avec des sources ponctuelles de pollutions qui seront à surveiller

Quelques relevés ponctuels sur le paramètre « E.coli » ont démontré des teneurs importantes aux exutoires des cours d'eau.

2. Le suivi des Rejets industriels :

Les objectifs visés dans cette fiche action sont de :

- réduire à la source l'usage des phosphates chez les industriels (limitation des rejets de phosphore),
- sécuriser le stockage des engrais azotés et phosphorés chez les fournisseurs pour éviter des fuites lors d'événements pluvieux.

Dans le cadre du suivi renforcé de la qualité des eaux, des teneurs élevées en azote ont été relevées sur le secteur de Coat Conq à Concarneau et particulièrement à l'exutoire d'une buse située à 500 mètres en aval de la zone d'activités de Coat Conq.

Devant ces résultats, lors d'une réunion du COPIL Algues vertes en juin 2013, le Préfet de Région a mandaté ses services pour mener une expertise approfondi.

2.1. Rappel des faits :

Le 23 septembre 2009, la DREAL-UT demande à COOPAGRI, principal industriel du site de procéder à des analyses sur son système de collecte des eaux pluviales. Ces analyses sont réalisées le jour même à la sortie du bassin de retenue de l'industriel et ne montre pas de concentration particulière en azote. Un suivi du paramètre nitrate est alors mis en place par l'exploitant.

Les analyses réalisées par la CCPF de 2009 à 2013 dans le cadre du contrat de bassin versant montrent des concentrations qui demeurent élevées autour d'un niveau moyen de 70 mg/L en nitrates. A la suite du signalement de ces constatations en comité de pilotage algues vertes un contrôle inopiné de l'installation de TRISKALIA (ex-COOPAGRI) a été diligenté par la DREAL-UT le 19 juin 2013. Ce contrôle n'a pas fait apparaître de non-conformité sur les rejets de l'installation. Les éléments du suivi montrent une teneur moyenne en nitrates autour de 20 mg/L avec cependant des pointes très ponctuelles pouvant dépasser 100 mg/L liées probablement à l'empoussièrément par les engrais des surfaces soumises au ruissellement.

Suite à ce contrôle, l'arrêté préfectoral du 8 août 2013 a imposé à l'industriel la mise en place d'un suivi mensuel renforcé et la fourniture sous cinq mois d'une actualisation de son étude d'impact comprenant un volet spécifique sur la pollution azotée.

Les éléments fournis par la CCPF (récapitulatif du suivi de la qualité des eaux sur la buse de Penhoat Cadol depuis septembre 2010, localisation des prélèvements du 18 avril 2013) mettent en évidence un nécessaire questionnement sur l'origine de la qualité de l'eau dans ce secteur.

Trois origines peuvent être suspectées :

- l'industriel TRISKALIA
- le réseau de collecte pluvial de la zone de Coat Conq
- les activités agricoles sur le bassin versant

C'est pourquoi il a été demandé au service de la police de l'eau (DDTM) de coordonner une campagne globale et spécifique de recherche et d'analyse des causes de la dégradation de la qualité des écoulements souterrains et superficiels du secteur dont l'exutoire est le ruisseau du val.

2.2. Les mesures prises pour la recherche

A l'issue d'une première réunion le 3 octobre 2013 entre les services de l'État, la CCPF, la Ville de Concarneau et la Chambre d'agriculture, les mesures suivantes ont été prises :

- **Mise en place d'un suivi de mesures à réaliser conjointement sur les réseaux et le milieu naturel (DDTM + CCPF).** Les points à contrôler ont été définis sur place lors de la réunion du 23 octobre.
- **Vérification des réseaux pluviaux existants et des raccordements sur ce réseau** par test au colorant (Ville de CONCARNEAU).
- **Contrôle du siège d'exploitation sur la zone (DDPP)**
- Contact avec les agriculteurs concernés et recueil des éléments de pratique agricole du secteur (CA29)

→ **CAMPAGNES D'ANALYSES :**

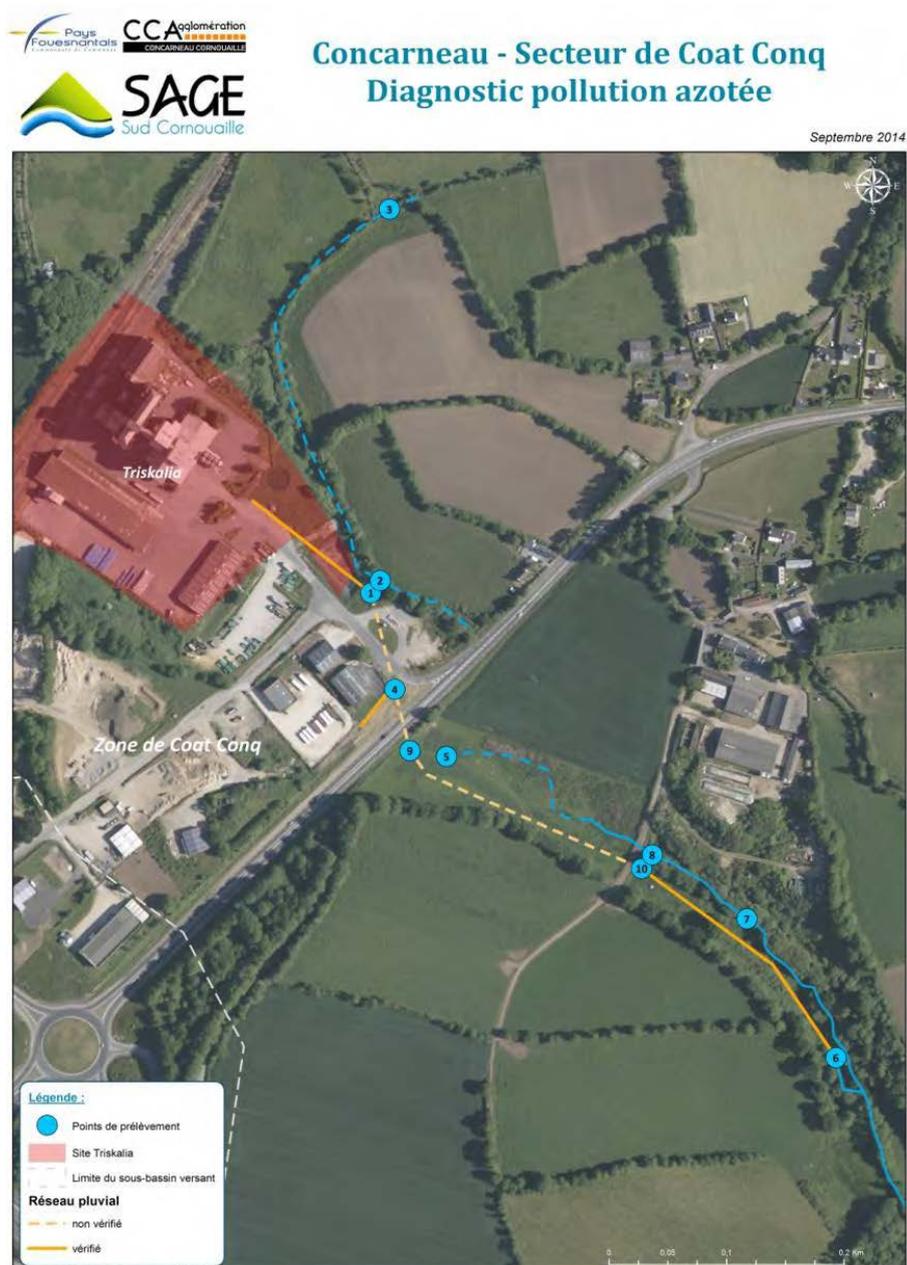


Figure 8 : Cartographie du secteur de Coat Conq (Concarneau) avec les points de prélèvements.

Il était prévu que ces analyses soient menées en temps pluvieux ce qui a retardé leur mise en place (absence de pluie conséquente jusqu'au 15 décembre 2013 et devenues trop abondantes ensuite). Les deux premières campagnes se sont déroulées les 16 janvier 2014 et 14 février 2014.

Les résultats de ces premières campagnes montrent :

- Un niveau moyen amont déjà assez élevé en nitrate (points 2 et 3) ;
- Un apport important de la canalisation longeant le ruisseau essentiellement sur la partie située après la traversée de la départementale (points 6 et 10). Les différences de débits entre les points 6 (10l/s) et 10 (14 l/s) semblent confirmer un apport intermédiaire (interception d'anciens drains ?) d'autant que la teneur en nitrate redescend plus vite entre les deux campagnes sur le ruisseau que sur la canalisation.
- Site Triskalia (point 1) : une faible contribution en nitrate et des niveaux cohérents sur les autres paramètres sauf sur la bactériologie (10^3 en février et 10^4 en janvier).

Par ailleurs les analyses réalisées par la CCPF sur le ruisseau se sont poursuivies le 23 janvier 2014 et le 6 mars 2014. Ces mesures sont en cohérence avec les campagnes réalisées.

Enfin, le suivi de l'autocontrôle de TRISKALIA s'est également poursuivi sur la période (7 novembre 2013, 18 décembre et 24 janvier 2013). Les résultats transmis sont également cohérents avec les campagnes d'analyse pratiquées après conversion des mesures de N en N-NO₃.

Les deux campagnes complémentaires ont été réalisées en juillet et décembre 2014.

→ RESEAUX PLUVIAUX :

Ces investigations ont été menées par la ville de Concarneau en octobre 2013 et ont démontré qu'il existe de grandes incertitudes sur le fonctionnement de ce réseau. Dans cette optique et dans le cadre de l'actualisation de son étude d'impact, la DREAL a demandé à l'entreprise TRISKALIA de réaliser un passage caméra sur le réseau pluvial situé en aval du site. Ainsi, après avoir obtenu un accord avec la Mairie de Concarneau, un passage camera a été organisé le 7 octobre 2014 entre 14h00 et 17h00. La CCPF a été conviée à cette réunion.

Le passage caméra a permis de mettre en évidence le bon état du réseau pluvial entre la sortie du site de TRISKALIA et la route départementale. Cependant, le cheminement de la caméra a été vite arrêté. En effet, un effondrement important du réseau d'eau pluvial présent sous la route départemental a été constaté. Il a donc été impossible de caractériser le réseau d'eau pluvial à l'aide d'une caméra à la sortie de la zone de Coat Conq. Cependant, l'utilisation d'un traceur a permis de mettre en évidence la connexion entre ce réseau d'eau pluvial et une canalisation de faible diamètre située à proximité du réseau pluvial connu dans la zone humide située en aval de la zone de Coat Conq.



Figure 9 : Effondrements observés au niveau de la zone de Coat conq à Concarneau.

Par conséquent, ces investigations ont confirmé le manque de connaissance sur le fonctionnement du réseau d'eau pluvial de la zone de Coat Conq mais aussi son mauvais état (effondrement important sous

la route départementale). L'utilisation de traceur notamment dans le cadre de l'étude de suivis organisé par la DDTM pourrait permettre de caractériser plus précisément l'écoulement des eaux.

→ **CONTROLE DU SIEGE D'EXPLOITATION :**

Les éléments concernant le siège d'exploitation ont été fournis par la DDPP et ne semblent pas de nature à entraîner une pollution du ruisseau, d'autant qu'il est clair que la teneur en nitrate à l'intérieur de la canalisation est toujours supérieure à celle du ruisseau, même si celui-ci présente déjà une concentration élevée en azote à l'amont de l'exutoire.

→ **CONTACTS AVEC LES AGRICULTEURS CONCERNES :**

La Chambre d'Agriculture a pris contact avec les exploitants concernés et ceux-ci ont été rencontrés sur place lors de la réunion du 21 octobre 2013. Il ressort notamment de leurs déclarations que lors de la mise en place de la buse « Triskalia » dans la parcelle en aval de la départementale, les travaux réalisés avec des engins lourds ont provoqué une détérioration d'un ancien réseau de drains en place ce qui a amené le retour du centre de la parcelle à l'état de zone humide.

Cela serait également cohérent avec les résultats des analyses qui montrent une augmentation de la teneur en nitrate le long de cette canalisation, peut-être par l'effet des anciens drains.

Conclusion

Les hypothèses avancées par la DDTM semblent plutôt indiquer que la concentration élevée en azote pourrait résulter des écoulements d'un ancien réseau de drains existants arrivant sur la parcelle ZK128. Cette piste reste à confirmer. La teneur en nitrate du rejet de TRISKALIA reste du même ordre que les teneurs amont et aval immédiat du ruisseau mais des pics de concentration supérieurs à 50 mg/L peuvent apparaître occasionnellement. Les pratiques agricoles actuelles ne semblent pas en cause. Ces différentes pistes pourront être confirmées par l'utilisation de fluorescéine permettant ainsi d'identifier précisément les écoulements.

ANNEXE C : Classification des différents sites de pêche à pied récréative sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven pour 2014 par l'ARS et l'Ifremer.

L'ensemble des données sont présentées sur le site internet : <http://www.pecheapied-responsable.fr/> .

Les sites surveillés par l'ARS sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven sont les suivants :

- La **Mer Blanche** à Bénodet et Fouesnant,
- La **pointe de Mousterlin** à Fouesnant,
- **Les Glénan** à Fouesnant,
- **Kerleven** à La Forêt-Fouesnant,
- **La Corniche** à Concarneau.



Commune: BENODET-FOUESNANT
Lieu: Mer Blanche
Coquillage: coques-palourdes

Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Interdit

SITE INTERDIT

Site Interdit

Site Interdit

Site Interdit

RISQUE SANITAIRE FORT A TRES FORT ET PERMANENT

Localisation / Environnement

Site inclus dans le suivi sanitaire à partir de 2011 du fait de sa très forte fréquentation et qui, n'étant plus classé comme zone de production professionnelle, n'est plus pris en compte dans le réseau de surveillance microbiologique (REMI) de l'IFREMER.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

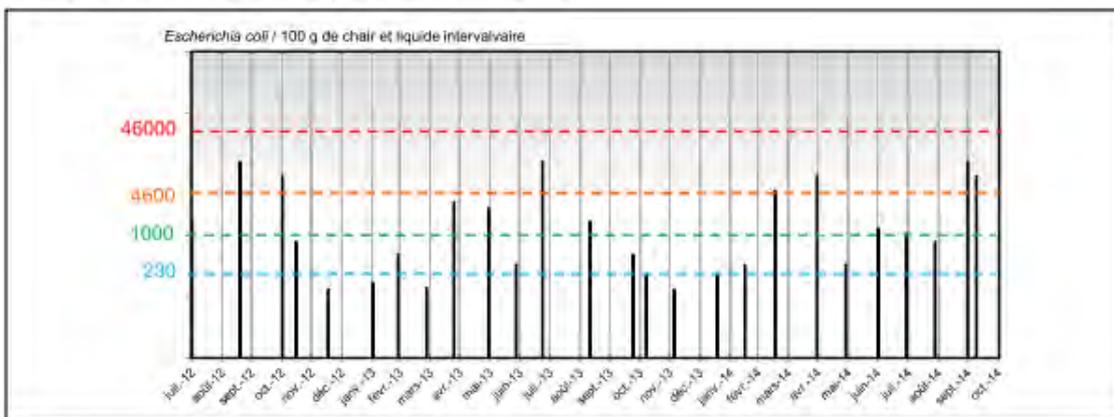


Tableau de répartition

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	→ 230	230 <= 1000	1000 et < 4600	4600 et < 46000	>=46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	6	7	6	7	0
Fréquences	23,1%	26,9%	23,1%	26,9%	0,0%
Ce gisement est de mauvaise qualité					

Conclusion

La consommation de coquillages de cette zone serait à l'origine de risques élevés pour la santé, la cuisson ne pourrait réduire suffisamment les risques sanitaires.

L'ensemble des données enregistrées, met en évidence une mauvaise qualité sanitaire des coquillages témoignant de la nécessité d'interdiction de ramassage des coquillages sur ce site.





Pôle Santé Environnement



Commune: FOUESNANT
Lieu: Pointe de Moustérolin
Coquillage: Moules

Renseignez vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

SITE DECONSEILLE

Décons Décons

RISQUE SANITAIRE FORT ET REGULIER

Localisation / Environnement

Point pouvant subir l'impact de l'exutoire des marais et de l'émissaire pluvial de la pointe de Moustérolin.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

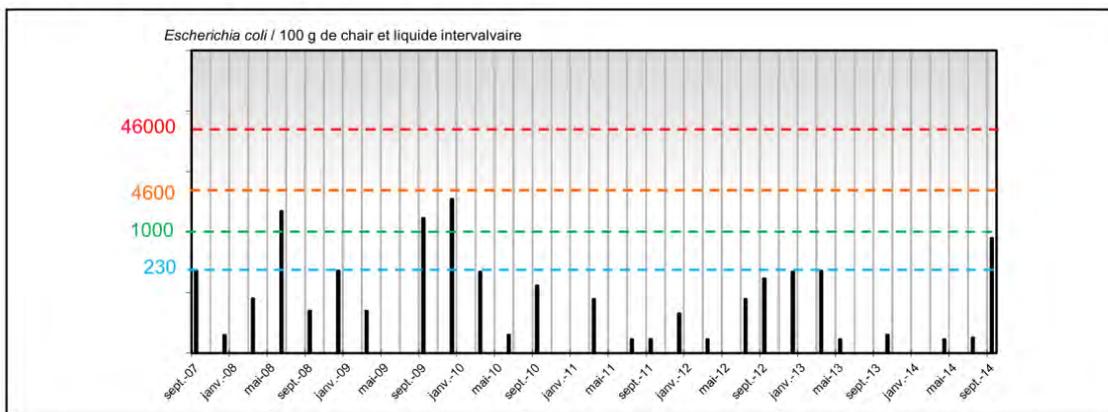


Tableau de répartition

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	22	1	3	0	0
Fréquences	84,6%	3,8%	11,5%	0,0%	0,0%

Ce gisement est de qualité médiocre

Conclusion

La consommation de coquillages de cette zone ne peut être considérée comme sans risque pour la santé. La cuisson ne peut que réduire ce risque sans pour cela le supprimer.





Ifremer
Laboratoire Environnement Ressources
Bretagne Occidentale

Commune: FOUESNANT
Lieu: Les Glénan
Coquillage: Palourdes roses (*Paphia rhomboïdes*)



Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Toléré Site Toléré Site Toléré

Site Toléré Site Toléré Site Toléré

Site Toléré Site Toléré Site Toléré

SITE TOLERE

Site Toléré Site Toléré

RISQUE SANITAIRE FAIBLE

Localisation / Environnement

Ce point de surveillance se situe au nord de l'île principale des Glénan, Saint Nicolas. Très au large des côtes finistériennes, ce point présente une qualité bactériologique satisfaisante. Occasionnellement, il est soumis à des pics de contamination, inhérents à la présence de nombreux adeptes de la plaisance en période estivale.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

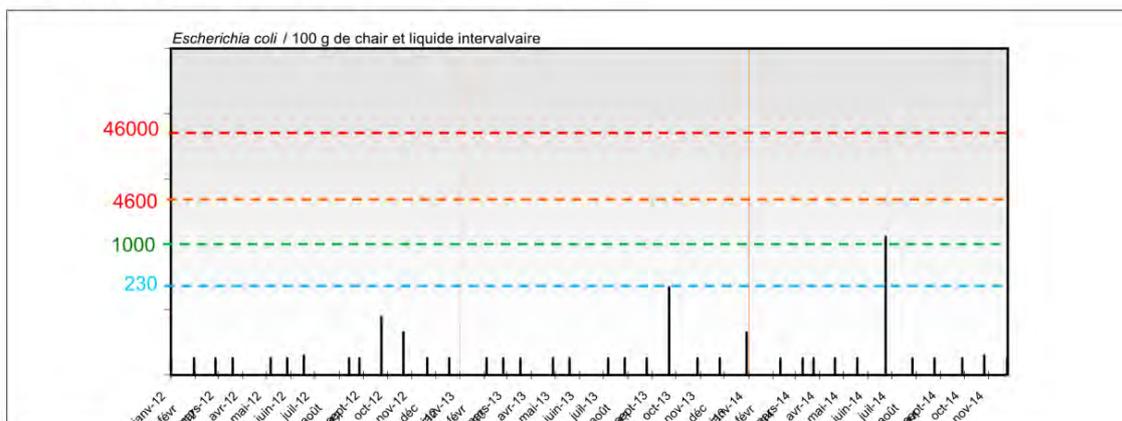


Tableau de répartition

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Résultats	35	0	1	0	0
Fréquences	97.2%	0.0%	2.8%	0.0%	0.0%
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Ce gisement est de qualité moyenne					

Conclusion

La consommation de coquillage ne peut être considéré comme en permanence sans risque pour la santé. La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire.





Commune: LA FORET FOUESNANT
Lieu: Kerleven
Coquillage: Coques

Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

SITE DECONSEILLE

RISQUE SANITAIRE FORT ET REGULIER

Localisation / Environnement

Point situé à proximité d'une zone résidentielle dont la population s'accroît fortement en été (avec présence de nombreux campings) raccordée à la station d'épuration de Fouesnant. Il peut subir l'influence de plusieurs émissaires pluviaux.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

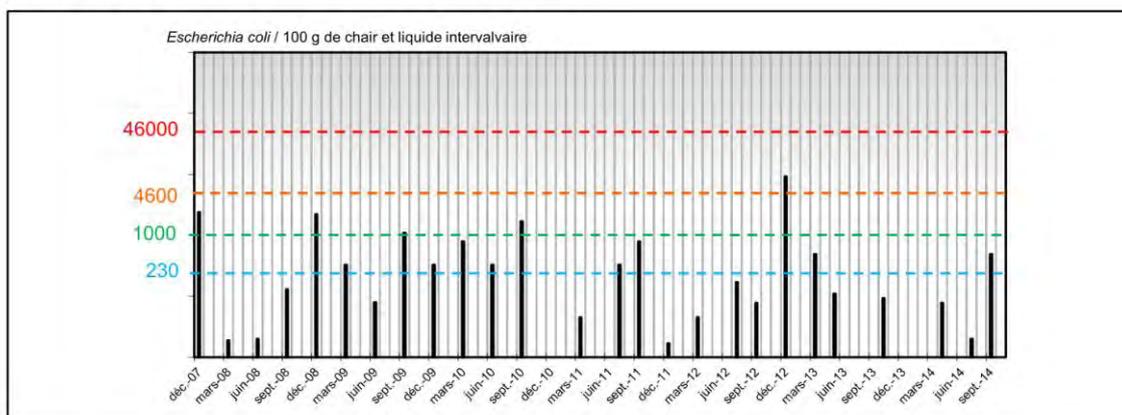


Tableau de répartition

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	13	8	4	1	0
Fréquences	50,0%	30,8%	15,4%	3,8%	0,0%

Ce gisement est de qualité médiocre

Conclusion

La consommation de coquillages de cette zone ne peut être considérée comme sans risque pour la santé. La cuisson ne peut que réduire ce risque sans pour cela le supprimer.





Commune: CONCARNEAU
Lieu: Corniche
Coquillage: Moules

Renseignez vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

SITE DECONSEILLE

Déconseillé Déconseillé

RISQUE SANITAIRE FORT ET REGULIER

Localisation / Environnement

Point situé à proximité d'une zone agglomérée et susceptible de subir des contaminations notamment si la capacité de la partie unitaire du réseau d'assainissement collectif se trouve dépassée lors de précipitations importantes.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

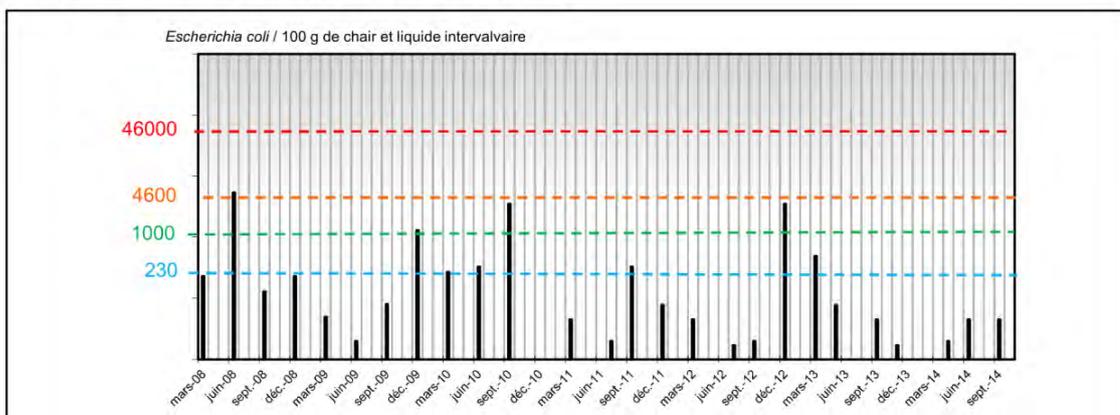


Tableau de répartition

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	18	4	3	1	0
Fréquences	69,2%	15,4%	11,5%	3,8%	0,0%

Ce gisement est de qualité médiocre

Conclusion

La consommation de coquillages de cette zone ne peut être considérée comme sans risque pour la santé. La cuisson ne peut que réduire ce risque sans pour cela le supprimer.

ANNEXE D : Qualité du milieu marin littoral - résumé sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven du Bulletin de surveillance de l'année 2013 de l'IFREMER

1. Le réseau REMI :

1.1. Présentation du réseau :

Le réseau REMI est le réseau de contrôle microbiologique des zones de production conchylicole classée (paramètre sélectionné : E. COLI). Le classement et la surveillance sanitaire des zones de production de coquillages répondent à des exigences réglementaires. Le REMI a pour objectif de surveiller les zones de production de coquillages exploités par les professionnels, et de les classer en zone A, B ou C. Ce zonage permet d'administrer l'exploitation de ces zones. Une surveillance régulière est aussi effectuée.

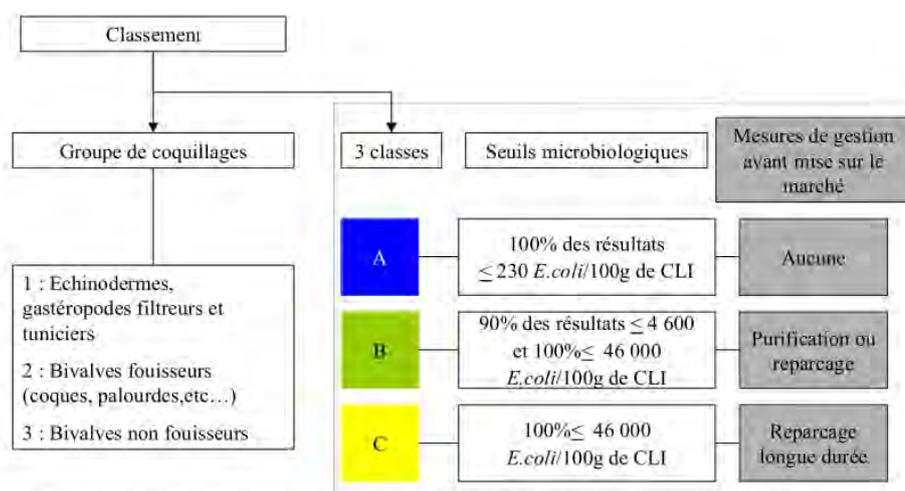


Figure 2 : Exigences réglementaires microbiologiques du classement de zone

(Règlement (CE) n° 854/2004², arrêté du 6/11/2013³ pour les groupes de coquillages)

Surveillance régulière :

Trois niveaux d'alerte sont définis et correspondent à un état de contamination. Ces niveaux sont les suivants :

- **Niveau 0** : risque de contamination (événement météorologique, dysfonctionnement du réseau,...),
- **Niveau 1** : contamination détectée,
- **Niveau 2** : contamination persistante.

Le dispositif se traduit par l'information immédiate de l'administration afin qu'elle puisse prendre les mesures adaptées en terme de protection de la santé des consommateurs et par une surveillance renforcée jusqu'à la levée du dispositif d'alerte, avec la réalisation de prélèvements et d'analyses supplémentaires.

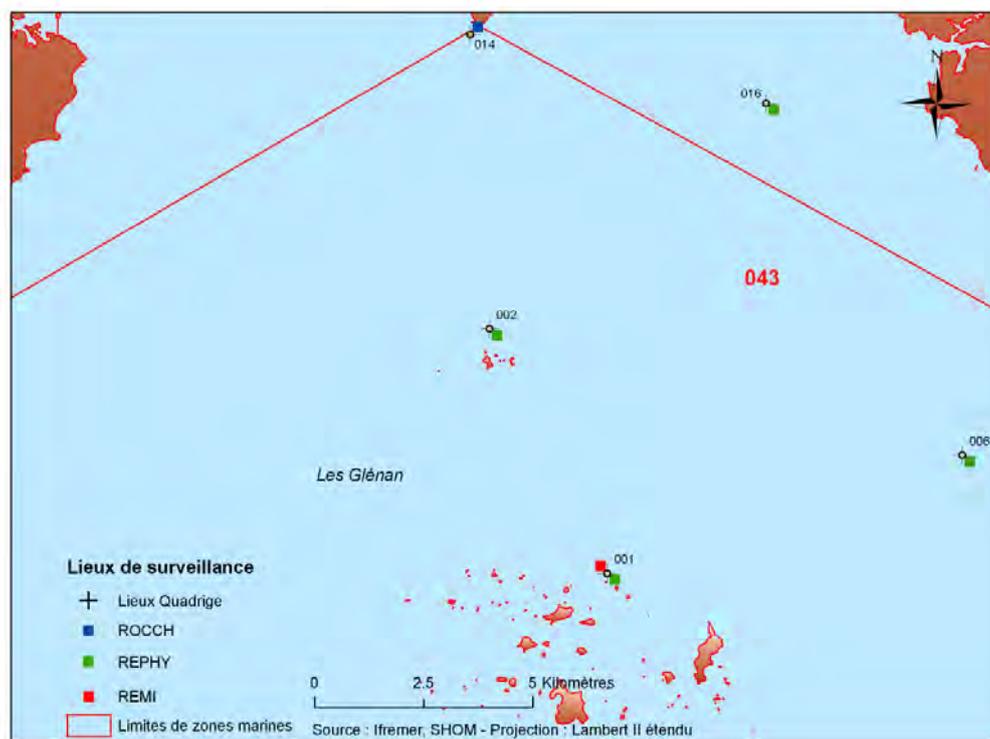
Le seuil microbiologique déclenchant une surveillance renforcée est défini par classe de qualité (A, B ou C).

1.2. Présentation des résultats sur 2013 :

Signification des pictogrammes présents dans les tableaux de ce bulletin.

Huître creuse <i>Crassostrea gigas</i>		Amande <i>Glycymeris glycymeris</i>	
Huître plate <i>Ostrea edulis</i>		Palourde rose <i>Paphia rhomboïdes</i>	
Moule <i>Mytilus edulis</i> et <i>M. galloprovincialis</i>		Praire <i>Venus verrucosa</i>	
Palourde <i>Ruditapes decussatus</i> et <i>R. philippinarum</i>		Pétoncle noir <i>Chlamys varia</i>	
Coque <i>Cerastoderma edule</i>		Coquille St-Jacques <i>Pecten maximus</i>	
Donace (ou Olive, Telline) <i>Donax trunculus</i>		Eau de mer (support de dénombrements de phytoplancton et de mesures en hydrologie, dont les nutriments)	

Zone n°043 - Concarneau Large - Glénan



Zone 043 - Concarneau large - Glénan : analyse de tendances et qualité microbiologique des points

Point	Nom du point	Support	Tendance générale ^a	Qualité microbiologique ^b
043-P-001	Les Glénan		➔	bonne

➔ dégradation, ➔ amélioration, ➔ pas de tendance significative (seuil 5%).

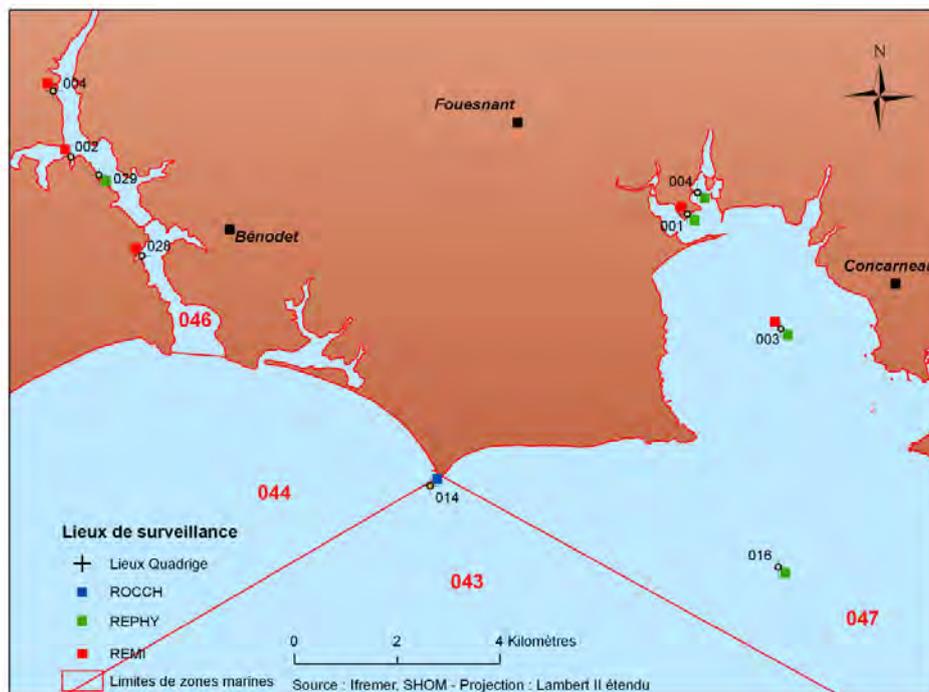
^a Calculée sur les 10 dernières années

^b Estimée sur les 3 dernières années (calcul sur au moins 12 ou 24 données selon la fréquence)

Source REMI-Ifremer, banque Quadrige²

Aux îles des « Glénan - 043-P-001 », la qualité estimée pour les palourdes est bonne, de niveau A. Aucune évolution significative des niveaux de contamination n'est mise en évidence sur les dernières années.

Zone N°046 et 047 - Odet et Baie de Concarneau



Zone 047 - Baie de Concarneau : analyse de tendances et qualité microbiologique des points

Point	Nom du point	Support	Tendance générale ^a	Qualité microbiologique ^b
047-P-001	Penfoulic		→	moyenne
047-P-001	Penfoulic		→	moyenne
047-P-003	Le Scoré		Moins de 10 ans de données	moyenne

↗ dégradation, ↘ amélioration, → pas de tendance significative (seuil 5%).

^a Calculée sur les 10 dernières années

^b Estimée sur les 3 dernières années (calcul sur au moins 12 ou 24 données selon la fréquence)

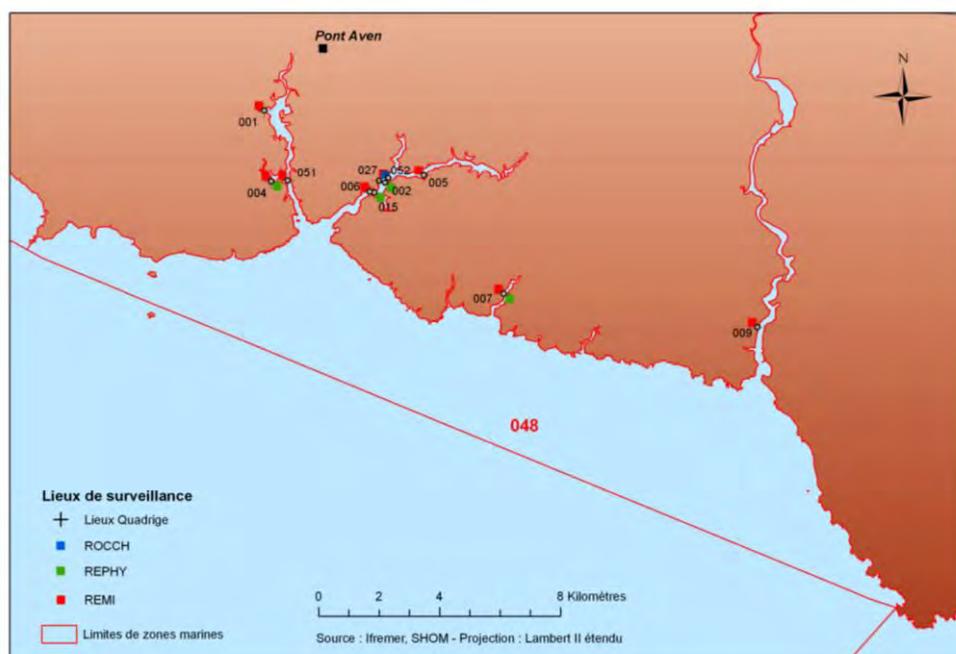
Source REMI-Ifremer, banque Quadrige²

La zone reste en classe B.

Le dispositif d'alerte 0 a été activé à 2 reprises suite à un dysfonctionnement du réseau d'assainissement en période de forte pluviométrie (du 4 au 7 février et du 12 au 16 avril). Enfin, une troisième alerte 0, qui est passée au niveau 2 par la suite, a été déclenchée du 15 octobre au 4 novembre en amont de la zone conchylicole, avec plus de 16 000 E.coli /100g de CLI sur les coques, entraînant une fermeture par arrêté préfectoral. L'examen des variations mensuelles de 2004 à 2013 permet de mettre en évidence un niveau de concentration plus élevé d'août à octobre pour les deux types de coquillages.

La qualité estimée pour les moules de filières du « Scoré-047-P-003 » de la Baie de la Forêt est moyenne, de niveau B. Le dispositif d'alerte 1 a été déclenché suite à un dépassement le 4 novembre avec 9 200 E.Coli/100g de CLI.

Pour information : Zone N°048 - Aven, Belon, Merrien



Zone 048 - Aven - Belon - Laïta : analyse de tendances et qualité microbiologique des points

Point	Nom du point	Support	Tendance générale ^a	Qualité microbiologique ^b
048-P-001	Le Henant		→	moyenne
048-P-004	Poulguin		→	moyenne
048-P-005	Sainte Thumette		→	moyenne
048-P-006	Bélon		→	moyenne
048-P-007	Trénogoat		→	nombre de données insuffisant
048-P-009	Porsmoric (a)		→	mauvaise
048-P-051	Coat Melen		Moins de 10 ans de données	mauvaise
048-P-052	Kermeur aval		Moins de 10 ans de données	mauvaise

dégradation, amélioration, pas de tendance significative (seuil 5%).

^a Calculée sur les 10 dernières années

^b Estimée sur les 3 dernières années (calcul sur au moins 12 ou 24 données selon la fréquence)

Source REMI-Ifremer, banque Quadrige^c

Pour information, la localisation des points est identique pour les autres réseaux.

2. Réseau de suivi REPHY :

REPHY : Réseau d'observation et de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines.

2.1. Présentation du réseau :

L'objectif de ce réseau est la détection et le suivi des espèces phytoplanctoniques productrices de toxines (phycotoxines) susceptibles de s'accumuler dans les produits marins de consommation ou de contribuer à d'autres formes d'exposition dangereuse pour la santé humaine, et la recherche de ces toxines dans les mollusques bivalves présents dans les zones de production ou dans les gisements naturels.

Les risques pour la santé humaine, associés aux phycotoxines, sont, actuellement en France, liés à trois familles :

- **Les toxines lipophiles ou DSP** : les toxines DSP regroupent l'ensemble des toxines ayant un effet digestif essentiellement diarrhéique.
- **Les toxines paralysantes ou PSP** : ces toxines ont une action paralysante et provoquent, chez le consommateur de coquillages contaminés, une intoxication dont les effets apparaissent en moins de trente minutes. En cas d'intoxication faible ou modérée, les symptômes sont des fourmillements aux extrémités, des engourdissements autour des lèvres, des vertiges et des nausées, un pouls rapide, une incoordination motrice. Si l'intoxication est forte, la paralysie et les troubles respiratoires qui s'ensuivent peuvent être mortels. Les toxines PSP étant stables à la chaleur, la cuisson des coquillages ne diminue pas leur toxicité.
- **Les toxines amnésiantes ou ASP** : ces toxines provoquent une intoxication dont les premiers symptômes, de type gastro-intestinaux, apparaissent 15 minutes à 36 heures après ingestion (nausées, vomissements, crampes abdominales et diarrhée). Des symptômes neurologiques peuvent apparaître 48 heures après (troubles de l'équilibre ou de la vue,...). Dans les cas les plus graves, ces toxines peuvent entraîner des troubles de la mémoire à court terme, un épisode confusionnel, et parfois des convulsions et un coma. Cette toxine n'est pas détruite par la cuisson.

Pour Information :

Une forte mortalité estimée à 60 000 individus a été observée le long de la plage de Moustierlin, début Août 2014. En relation avec les informations recueillies, une possible influence d'un bloom phytoplanctonique peut être une des raisons de cette forte mortalité.

Un réseau de suivi référence ces blooms : <http://www.phenomer.org/>

2.2. *La stratégie de suivis :*

Pour les gisements et les élevages côtiers, la stratégie retenue concernant les risques PSP et ASP est basée sur la détection dans les eaux des espèces de phytoplancton décrites comme productrices de toxines. Cette détection déclenche, en cas de dépassement du seuil d'alerte, la recherche des phycotoxines dans les coquillages.

Pour le risque de toxines lipophiles (ou DSP), une surveillance systématique des coquillages est assurée dans les zones à risque et en période à risque.

Pour les gisements au large, la stratégie est basée sur une surveillance systématique des trois familles de toxines avant et pendant la période de pêche.

2.3. Les résultats en 2013 :

Les phytoplanctons :

En 2013 en Baie de Concarneau, 12 blooms se sont déclenchés tout au long de l'année, à l'exception des mois de janvier et de novembre. Un tiers de ces blooms présente des espèces de phytoplancton toxiques (28/05/2013, 11/06/2013, 09/07/2013, 01/10/2013).

Détection des toxines :

	pas d'information		toxine non détectée		toxine présente en faible quantité		toxicité
---	-------------------	---	---------------------	---	------------------------------------	---	----------

Toxines DSP

Zone n°043 - Concarneau Large - Glénan

Point	Nom du point	Toxine	Support	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
043-P-001	Les Glénan	AO+DTXs+PTXs		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
043-P-001	Les Glénan	AZAs		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
043-P-001	Les Glénan	YTXs		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Zone N°046 et 047 - Odet et Baie de Concarneau

Point	Nom du point	Toxine	Support	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
047-P-001	Penfoulic	AO+DTXs+PTXs								■	■	■	■	■	■
047-P-001	Penfoulic	AZAs								■	■	■	■	■	■
047-P-001	Penfoulic	YTXs								■	■	■	■	■	■
047-P-001	Penfoulic	AO+DTXs+PTXs								■	■	■	■	■	■
047-P-001	Penfoulic	AZAs								■	■	■	■	■	■
047-P-001	Penfoulic	YTXs								■	■	■	■	■	■
047-P-003	Le Scoré	AO+DTXs+PTXs		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
047-P-003	Le Scoré	AZAs		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
047-P-003	Le Scoré	YTXs		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

La période d'observation la plus étendue sur le département se situe d'avril à novembre en Baie de Concarneau.

Toxines paralysantes (PSP) :

Zone n°043 - Concarneau Large - Glénan

Point	Nom du point	Support	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
043-P-001	Les Glénan		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Toxines amnésiantes (ASP) :

Zone n°043 - Concarneau Large - Glénan

Point	Nom du point	Support	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
043-P-001	Les Glénan													
043-P-001	Les Glénan													
043-P-002	Moutons													
043-P-006	Le corven de Trévignon													

Zone N°046 et 047 - Odet et Baie de Concarneau

Point	Nom du point	Support	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
047-P-003	Le Scoré													

Les quantités maximales de cellules par litre ont été dénombrées sur le département en Baie de Concarneau le 16/06/13 et le 09/07/13. Parallèlement à ce bloom, on constate une nette augmentation de la teneur en toxines ASP dans les coquilles Saint-Jacques des Glénan mais il n'y a pas de contamination évidente des autres coquillages dans la baie.

3. Réseau d'observation de la contamination chimique (ROCCH)

3.1. Présentation du réseau :

Les moules et les huîtres sont utilisées comme indicateurs quantitatifs de contamination. En effet, ces mollusques possèdent, comme de nombreux organismes vivants, la propriété de concentrer certains contaminants présents dans le milieu où ils vivent (métaux, contaminants organiques hydrophobes) de manière proportionnelle à leur exposition. Ce phénomène de bioaccumulation est lent et nécessite plusieurs mois de présence du coquillage sur le site pour que sa concentration en contaminant soit équilibrée avec celle du milieu ambiant.

Jusqu'en 2007, la surveillance environnementale était effectuée sur des prélèvements de novembre et de février, les résultats de février étant utilisés aussi pour la réglementation sanitaire. Depuis la mise en œuvre de la DCE, seuls les prélèvements de novembre sont utilisés par la surveillance environnementale. Cependant, ce suivi, décentralisé auprès des agences de l'eau, se réorganise et est encore parcellaire et difficilement exploitable. En revanche, le suivi de février est pris en charge pour la DGAL (direction générale de l'alimentation) pour son contrôle sanitaire.

3.2. Les éléments suivis :

Cadmium (Cd) : C'est un élément toxique et écotoxique, considérés comme parmi les plus problématiques en termes de santé environnementale parmi les éléments traces métalliques et métaux lourds. Les principales utilisations du Cadmium sont les traitements de surface (cadmiage), les industries électriques et électroniques et la production de pigments colorés. Les autres sources de Cadmium sont la combustion du pétrole ainsi que l'utilisation de certains engrais chimiques où il est présent à l'état d'impureté. Le renforcement des réglementations se sont traduits par une baisse générale des niveaux de présence observés.

mercure (Hg) : Les sources naturelles sont le dégazage de l'écorce terrestre, les feux de forêt, le volcanisme et le lessivage des sols. Les sources anthropiques sont constituées par les processus de combustion, de la fabrication de soude et de chlore ainsi que l'orpaillage. Sa très forte toxicité fait qu'il est soumis à de nombreuses réglementations d'utilisation et de rejet.

Plomb (Pb) : Depuis l'abandon du plomb-tetraéthyle dans les essences, les usages principaux de ce métal restent la fabrication d'accumulateurs et l'industrie chimique. Son cycle atmosphérique est très important et constitue une source majeure d'apport à l'environnement.

Zinc (Zn) : Le zinc a des usages voisins de ceux du cadmium auxquels il faut ajouter les peintures antirouilles et l'industrie pharmaceutique. Il est peu toxique pour l'homme mais peut perturber la croissance des larves d'huitres.

Fluoranthène - représentatif des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : Les HAP entrent pour 15 à 30 % dans la composition des pétroles bruts. Moins biodégradables que les hydrocarbures, ils restent plus longtemps dans le milieu. S'ils existent à l'état naturel dans l'océan, leur principale source est anthropique et provient de la combustion des produits pétroliers, sans oublier les déversements accidentels. Les principaux HAP sont cancérigènes à des degrés divers, le plus néfaste étant le benzo(a)pyrène. Le groupe des HAP est représenté ici par le fluoranthène, sur un nombre réduit de lieux où il est mesuré.

3.3. Zones suivies sur le SAGE Sud Cornouaille :

- Concarneau large-Glénan / Pointe de Moustierlin - Moule
- Aven-Belon-Laïta / Riec sur Belon - huître creuse

3.4. Les résultats pour 2013 :

Cadmium : En 2013, les teneurs en cadmium enregistrées dans les coquillages issus des zones conchylicoles du Finistère restent inférieures au seuil de sécurité sanitaire imposé par la réglementation des zones conchylicoles. Sur le point Riec sur Belon, on note une légère amélioration des résultats en 2013.

Plomb : Les teneurs en plomb contenues dans les coquillages du département du Finistère ne dépassent pas la valeur seuil admise par la réglementation pour satisfaire l'élevage des mollusques bivalves. On observe sur le point « pointe de Moustierlin » un léger dépassement de la médiane nationale.

L'examen des séries chronologiques ne permet pas de supposer l'existence de tendances ces dernières années. Toutefois, on enregistre pour 2013 une légère amélioration sur les points « Aulne rive droite » et « Moustierlin ».

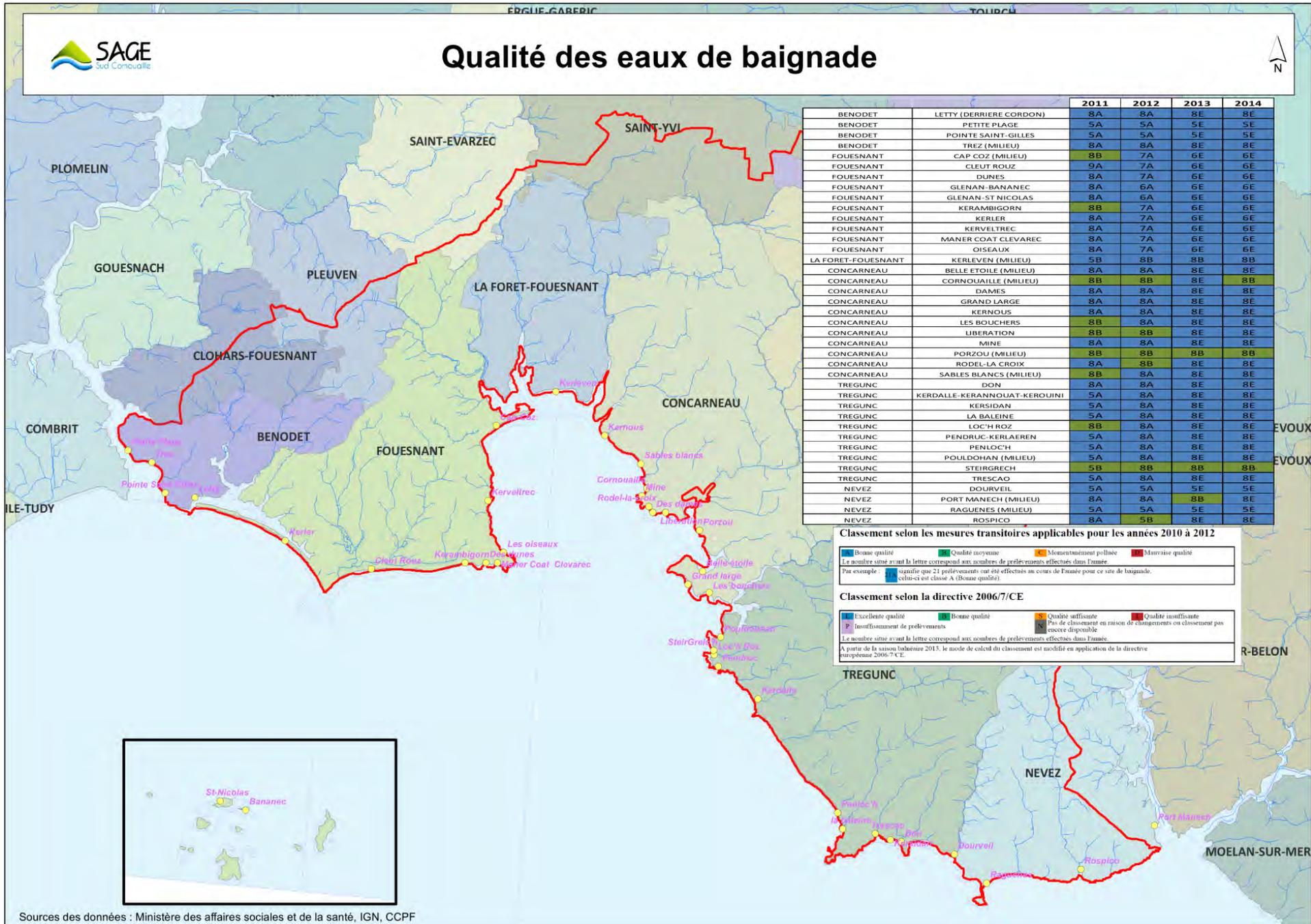
mercure : L'année 2013 conforte les résultats concernant le mercure enregistré les années précédentes : les teneurs mesurées dans les coquillages issus des zones conchylicoles finistériennes sont inférieures de 1,4 à 6,25 fois au seuil sanitaire réglementaire. En comparaison à la médiane nationale, le point « Pointe de Moustierlin » franchit une fois de plus cette valeur statistique de référence.

Zinc : Les données relatives au zinc montrent sur certains secteurs (A.Benoît, l'Elorn, l'Aulne) une forte variabilité inter-annuelle des résultats. L'origine agricole du zinc (alimentation des porcs, engrais) peut potentiellement expliquer cette forte évolution temporelle des résultats qui ne s'observe pas sur l'ensemble du département. En ce qui concerne les moules, la médiane obtenue sur la « pointe de Moustierlin » dépasse la valeur nationale.

Fluoranthène : Les teneurs en fluoranthène en 2013 varient de l'ordre de 10,9 mg/kg p.s. sur le Belon à 39,2 sur l'Elorn où la valeur médiane nationale est franchie. Toutefois, on peut noter que les dernières valeurs sont bien inférieures à celles enregistrées au début des années 2000.

ANNEXE E : bilan de la qualité des zones de baignade sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven (ARS)

Les données de l'ARS concernant la qualité des zones de baignade présentes sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven pour l'année 2014 figurent sur la carte suivante.



Sources des données : Ministère des affaires sociales et de la santé, IGN, CCPF

BASSINS VERSANTS DE L'ODET A L'AVEN

- Bilan du suivi de la qualité de l'eau pour l'année 2014 -

ATLAS CARTOGRAPHIQUE



TABLE DES ILLUSTRATIONS :

Figure 1 : Localisation des points de prélèvement sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven.	3
Figure 2 : Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven en 2014 pour le paramètre Nitrates.	4
Figure 3 : Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven en 2014 pour le paramètre Orthophosphate.	5
Figure 4 : Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven en 2014 pour le paramètre Phosphore total.	6
Figure 5 : Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven en 2014 pour le paramètre E. Coli.	7
Figure 6 : Bilan des recherches des origines des pollutions bactériologiques sur le Minaouët.	8
Figure 7 : Localisation des stations de suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Mer Blanche.	9
Figure 8 : Résultats des marqueurs bactériologiques sur la Mer Blanche lors de la campagne du 6 août 2014.	10
Figure 9 : Résultats des marqueurs bactériologiques sur la Mer Blanche lors de la campagne du 19 novembre 2014.	11
Figure 10 : Bilan du suivi des coques sur le site de la Mer Blanche en 2014.	12
Figure 11 : Bilan de la surveillance des sites de baignades sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven en 2014 (ARS).	13

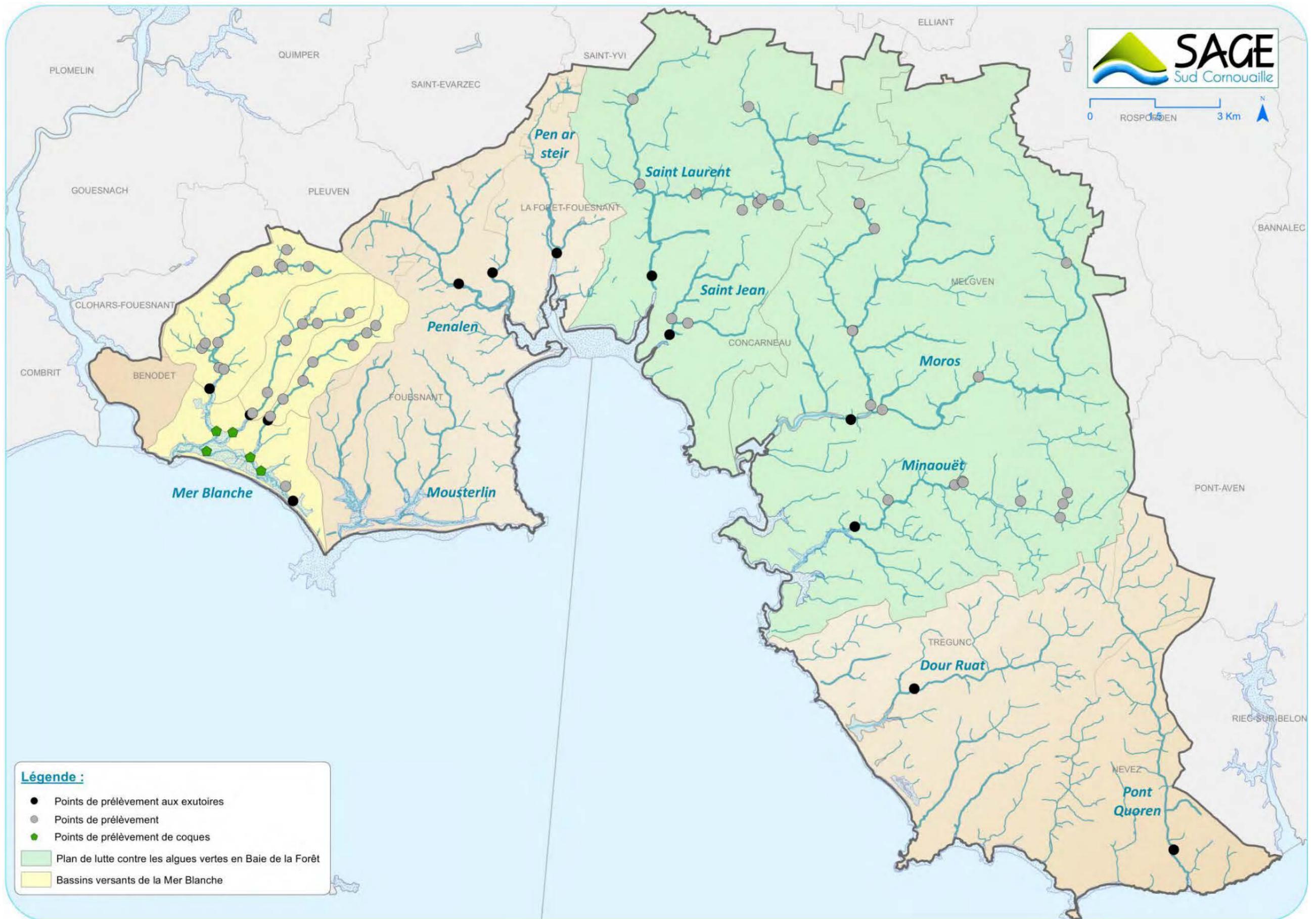


Figure 1 : Localisation des points de prélèvement sur le territoire allant de l’Odet à l’Aven.

Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven - Année 2014

Evolution des quantiles 90 (en mg/L) pour le paramètre "nitrates"

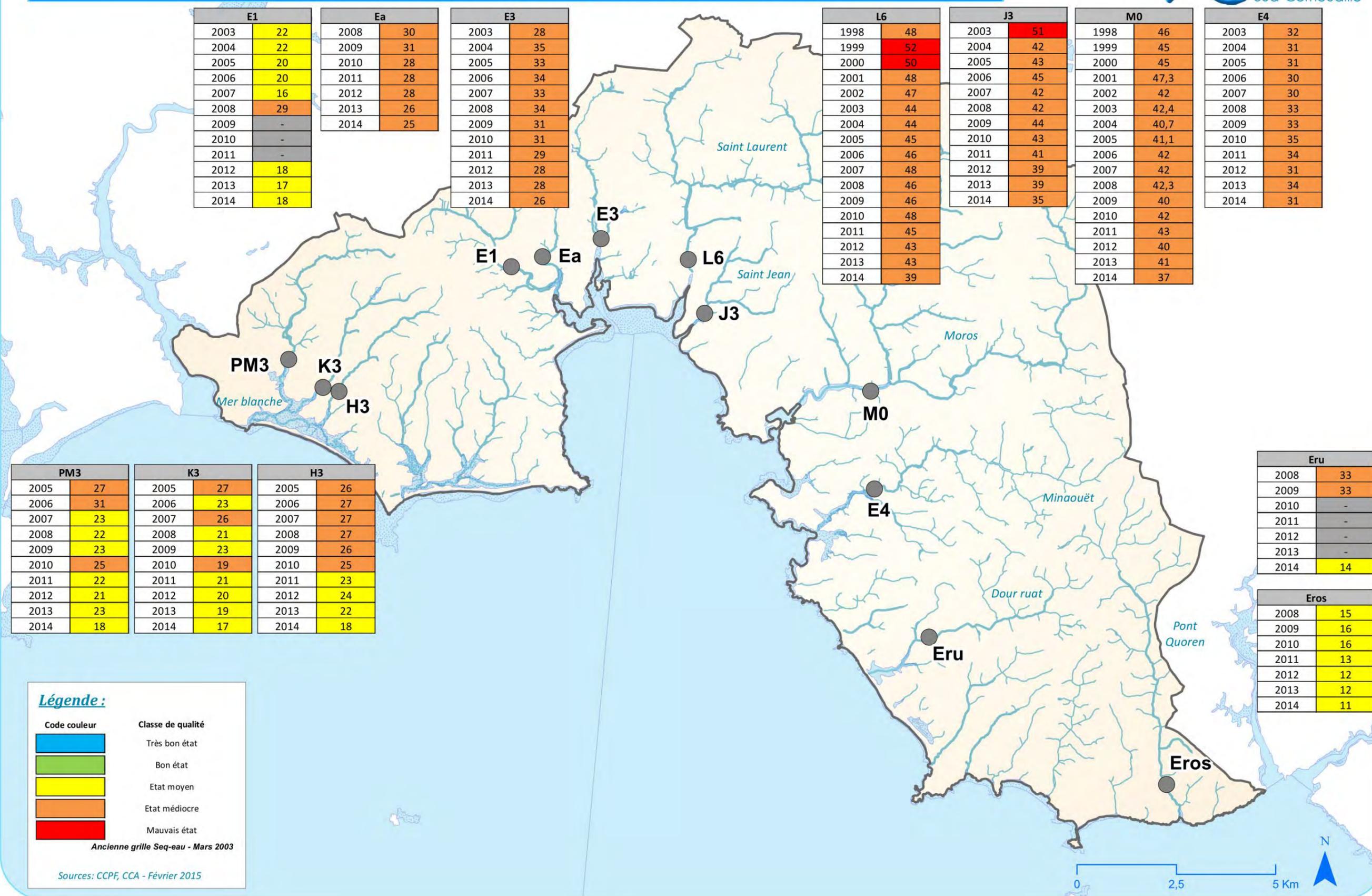


Figure 2 : Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven en 2014 pour le paramètre Nitrates.

Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven - Année 2014

Evolution des quantiles 90 (en mg/L) pour le paramètre "orthophosphate"

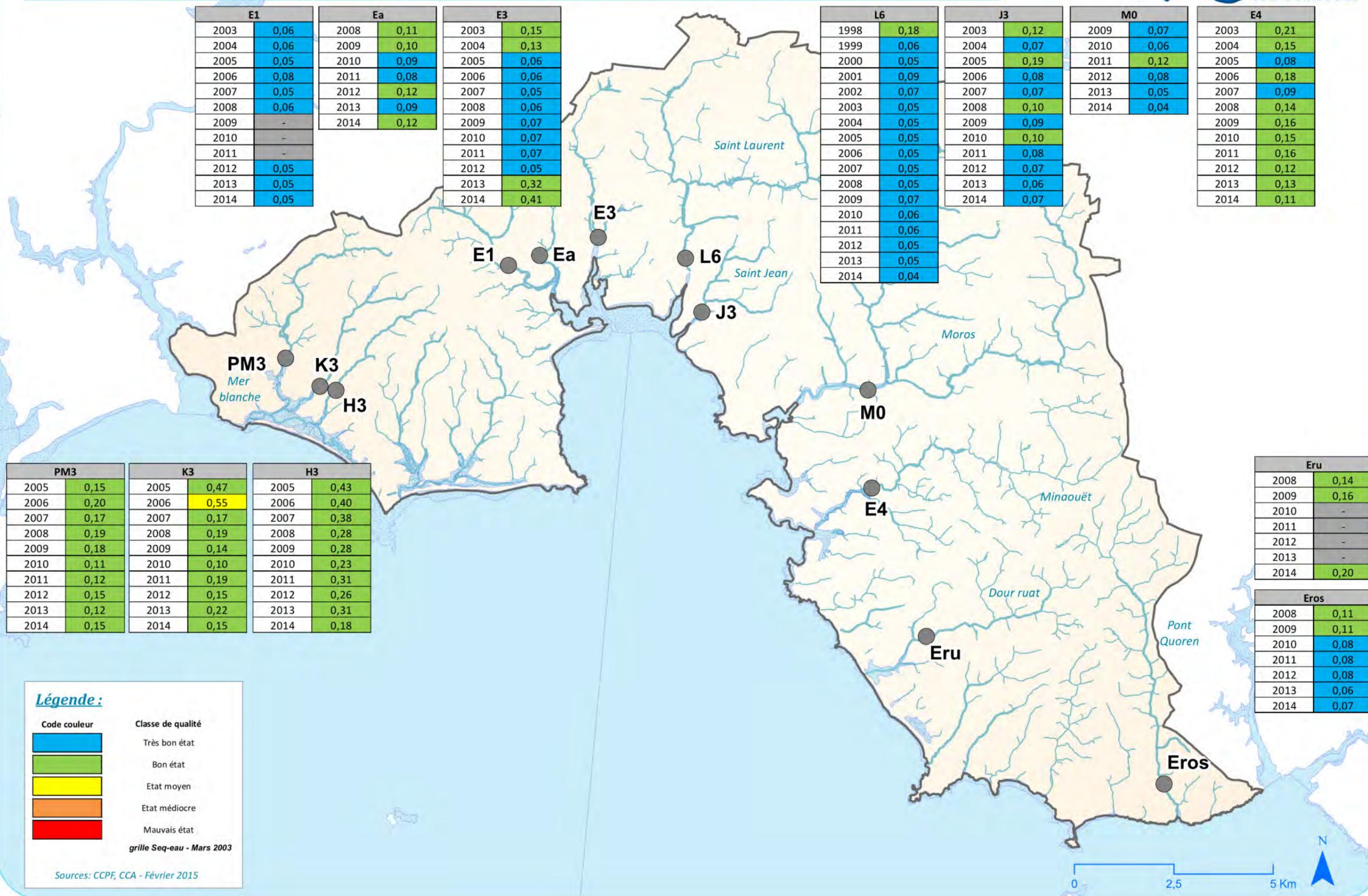


Figure 3 : Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven en 2014 pour le paramètre Orthophosphate.

Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven - Année 2014

Evolution des quantiles 90 (en mg/L) pour le paramètre "phosphore total"

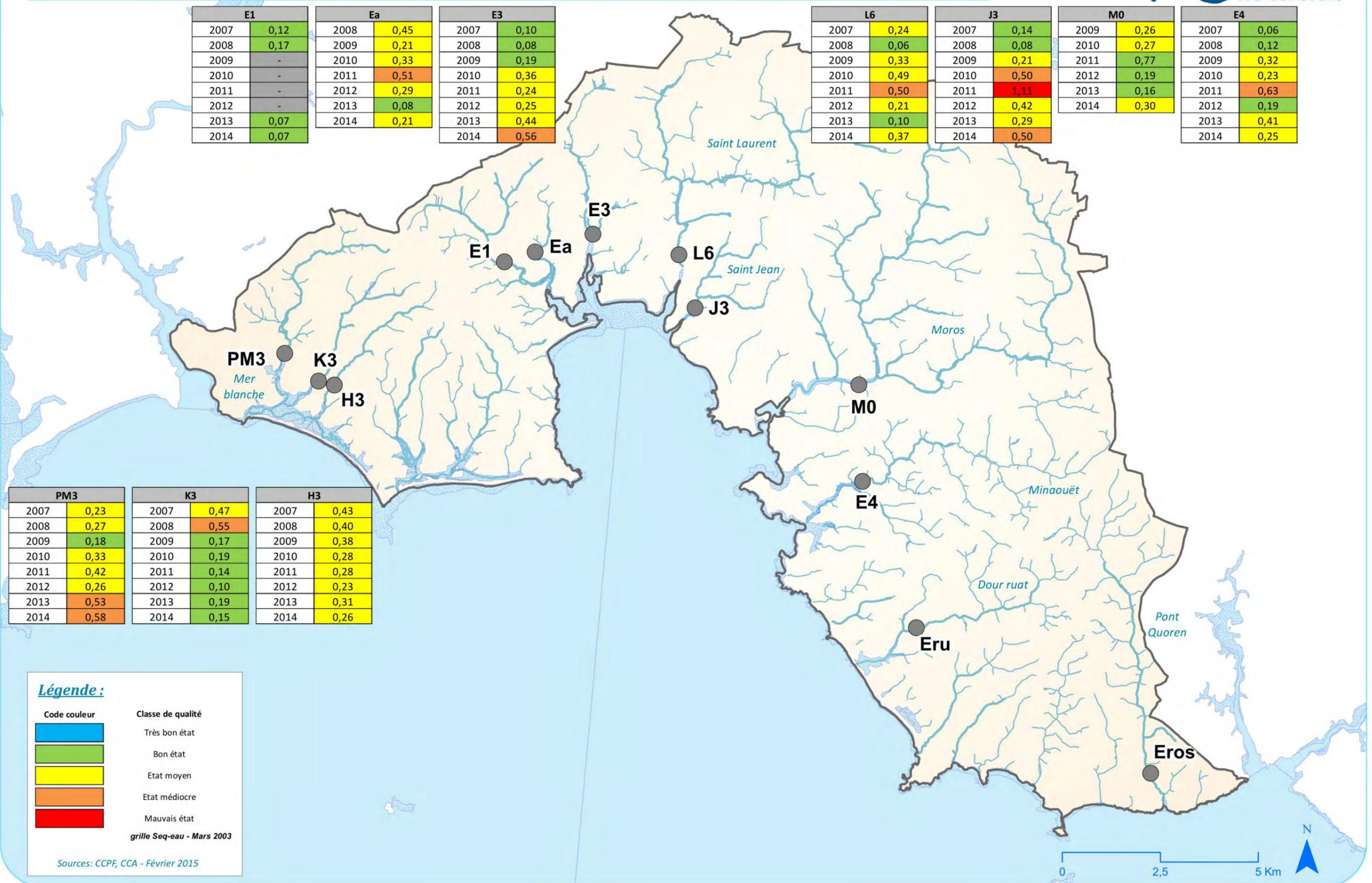


Figure 4 : Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven en 2014 pour le paramètre Phosphore total.

Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven - Année 2014

Evolution des quantiles 90 (en mg/L) pour le paramètre "E. Coli"

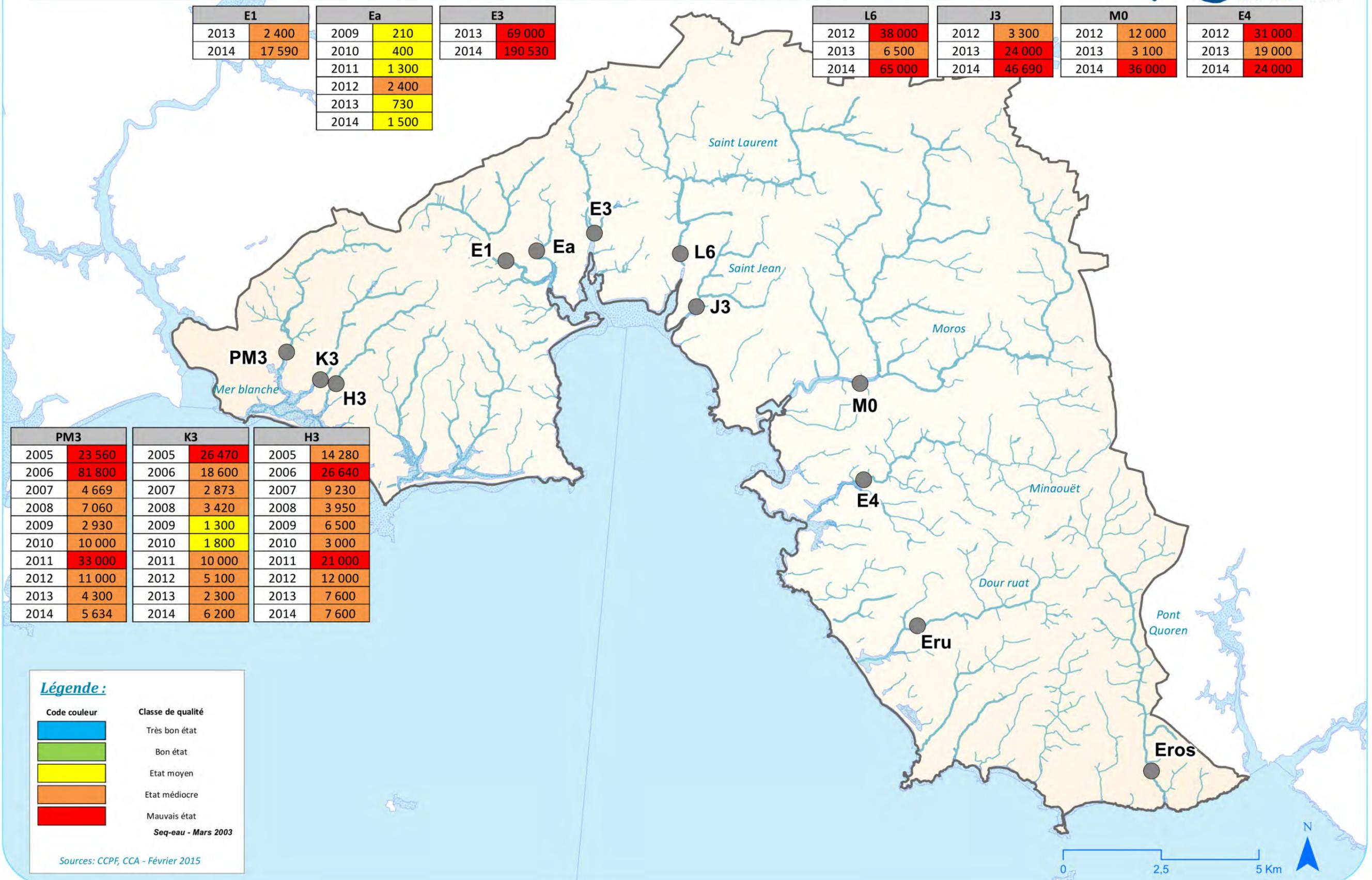


Figure 5 : Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven en 2014 pour le paramètre E. Coli.

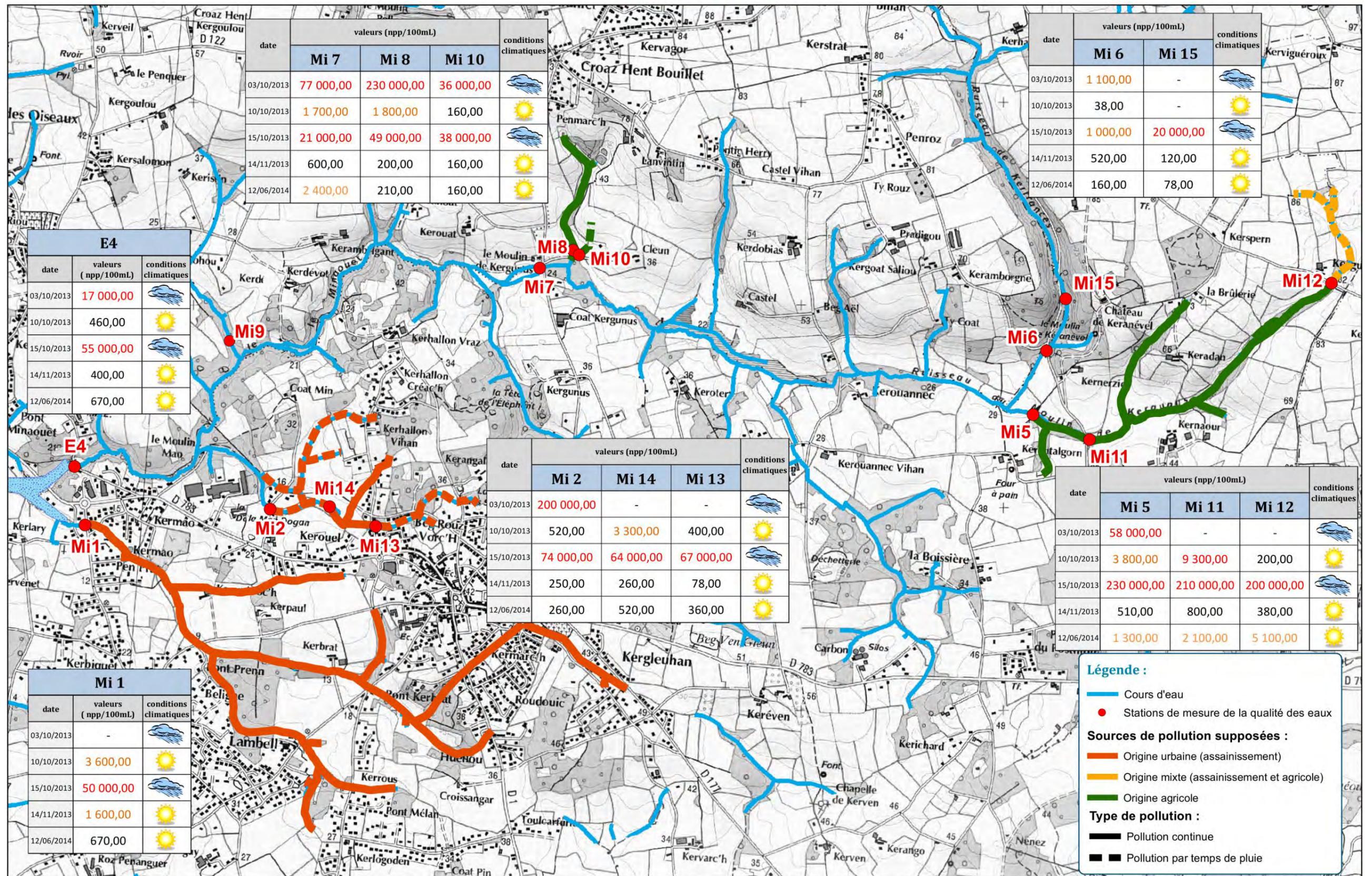
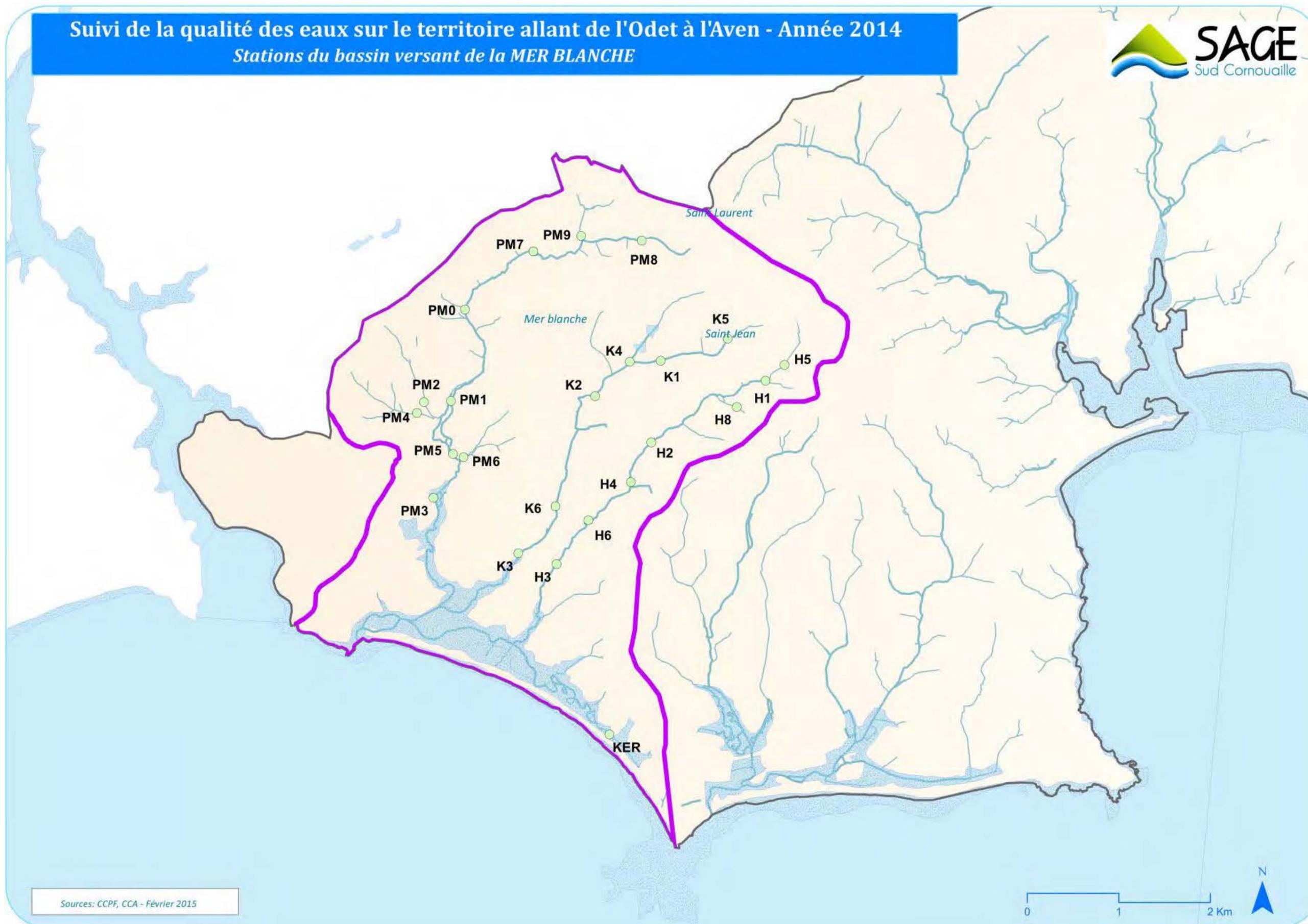


Figure 6 : Bilan des recherches des origines des pollutions bactériologiques sur le Minaouët.

Suivi de la qualité des eaux sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven - Année 2014

Stations du bassin versant de la MER BLANCHE



Sources: CCPF, CCA - Février 2015

Figure 7 : Localisation des stations de suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Mer Blanche.

Figure 8 : Résultats des marqueurs bactériologiques sur la Mer Blanche lors de la campagne du 6 août 2014.

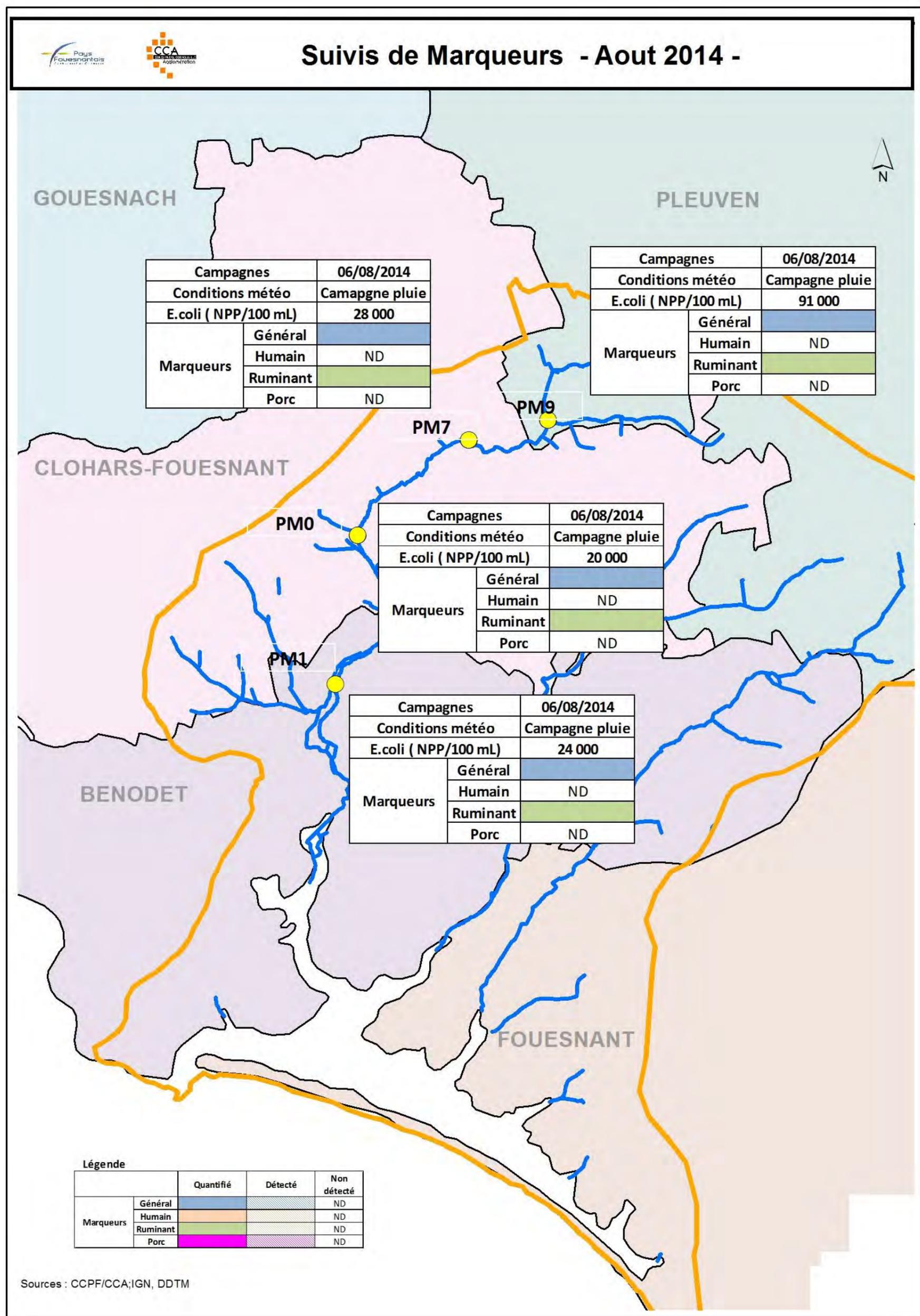


Figure 9 : Résultats des marqueurs bactériologiques sur la Mer Blanche lors de la campagne du 19 novembre 2014.

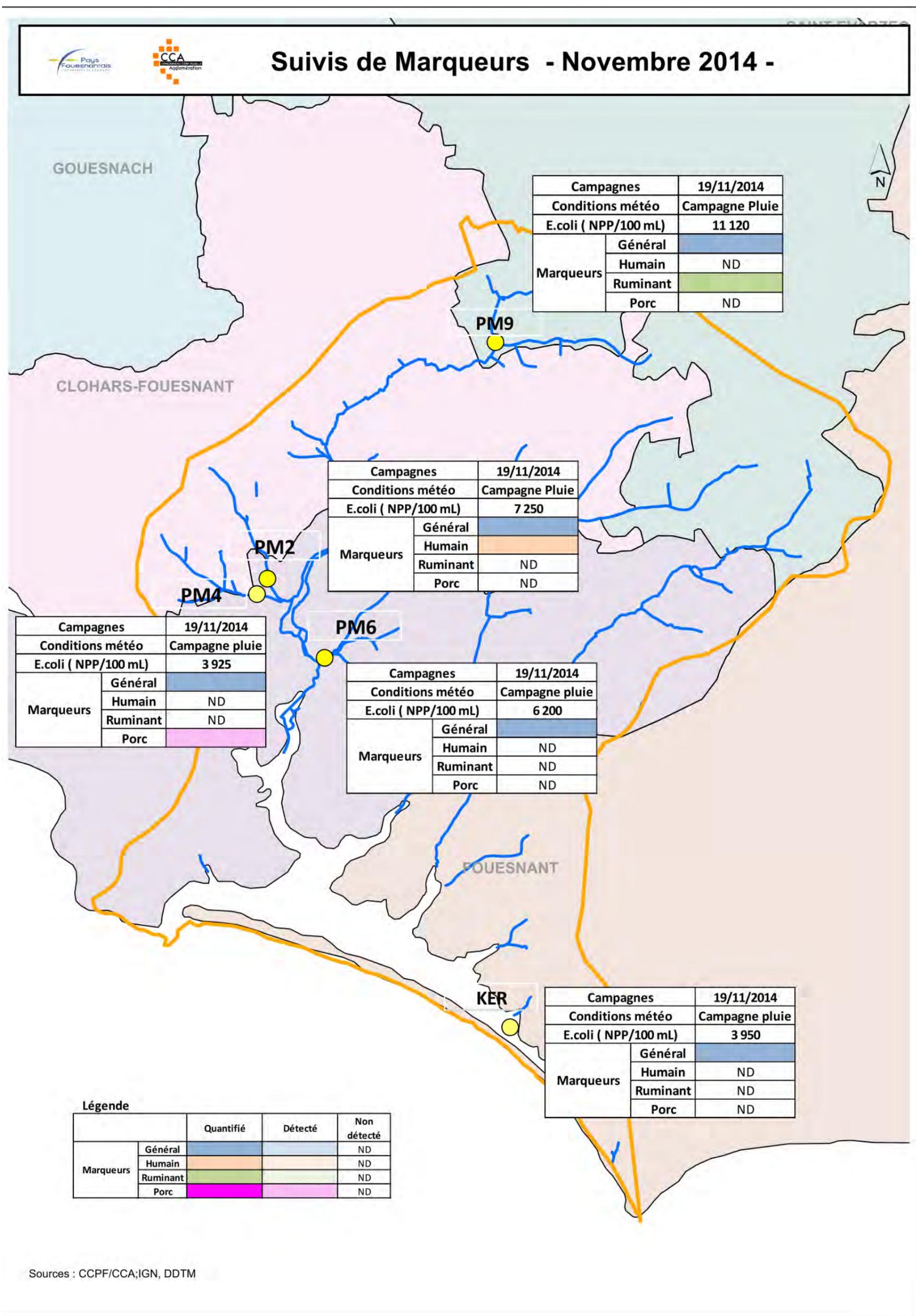


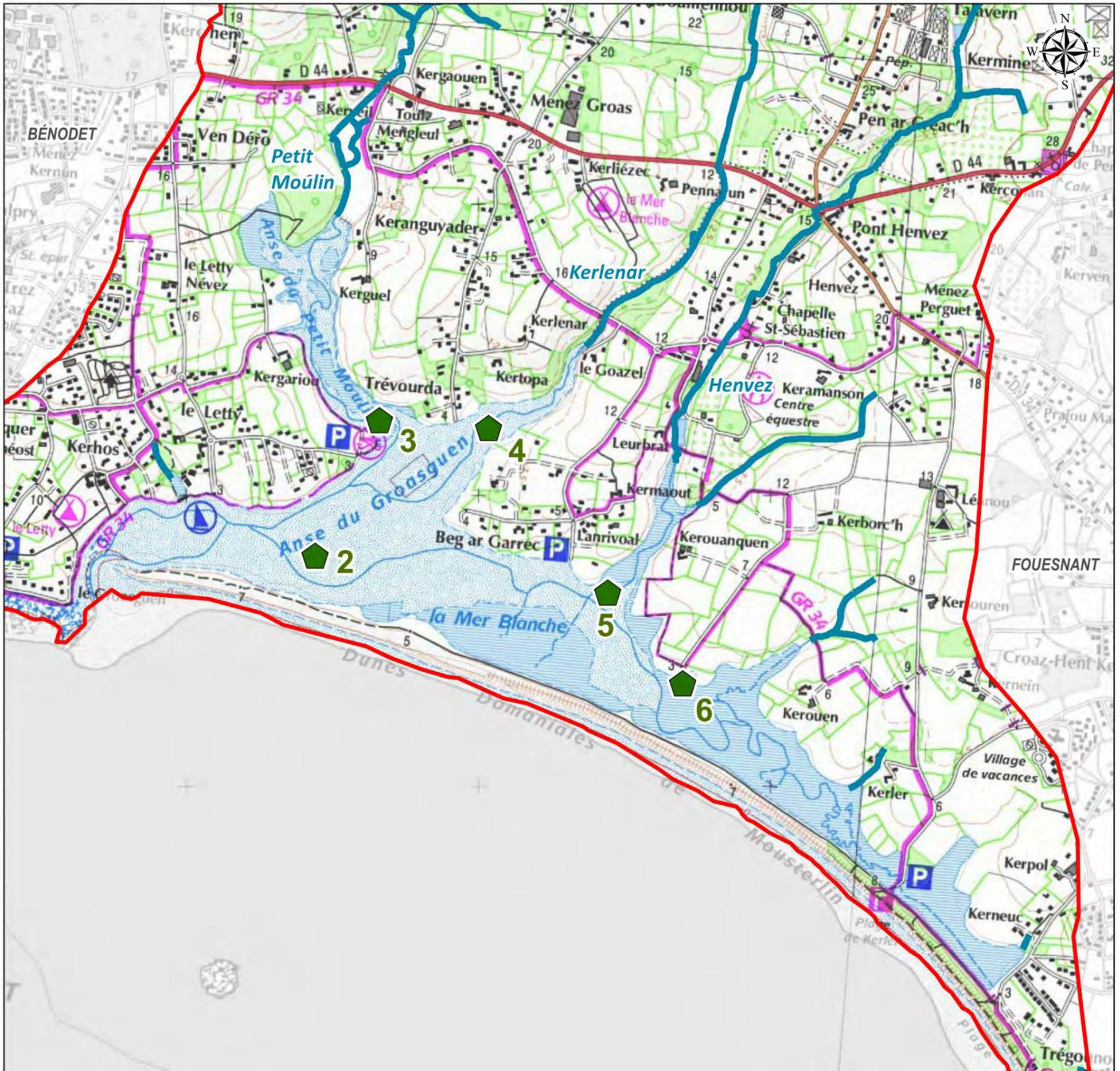
Figure 10 : Bilan du suivi des coques sur le site de la Mer Blanche en 2014.



Bilan 2014 de la qualité de l'eau sur la Mer Blanche

Paramètre: E.Coli dans les coques (en npp/100 g)

Janvier 2015



Légende :

Sites de prélèvement de coques

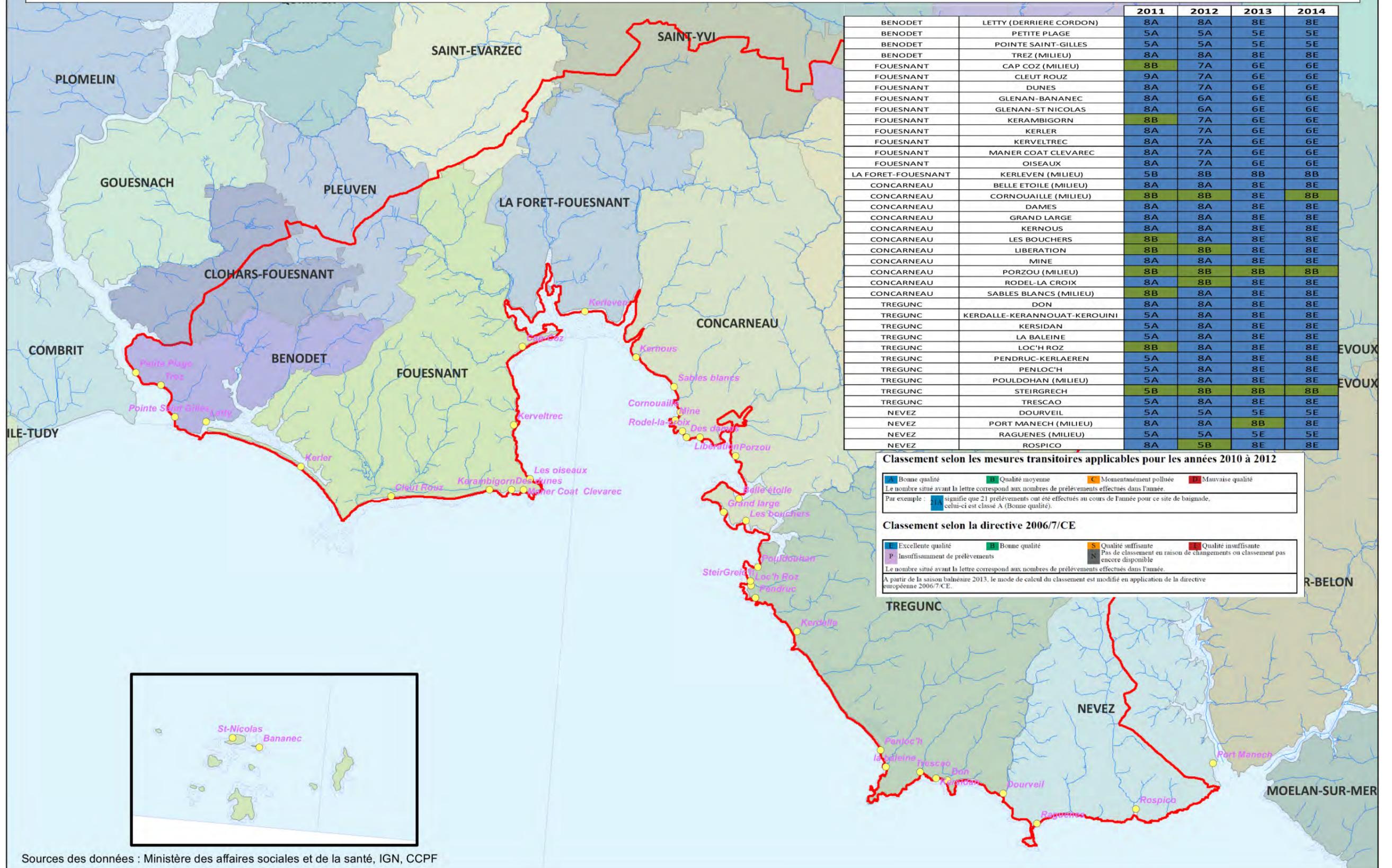
Interprétation sanitaire ponctuelle de la qualité microbiologique des coquillages (ARS) :

Résultats du prélèvement	Interprétation
E.coli / 100 mL < 230	Pêche de loisir autorisée sans restriction
230 < E.coli / 100 mL < 4 600	Pêche de loisir libre mais déconseillée
E.coli / 100 mL > 4 600	Pêche de loisir interdite

Sources: CCPF, CCA, IGN, DDTM

Date	2	3	4	5	6
30/01/2014	36	150	36	92	430
04/03/2014	-	2 400	930	1 500	2 400
01/04/2014	2 400	4 600	4 600	4 600	4 600
16/06/2014	2 400	2 400	11 000	24 000	4 600
16/07/2014	36	430	150	230	150
13/08/2014	2 300	24 000	2 300	24 000	46 000
09/10/2014	9 300	24 000	2 300	> 110 000	24 000
07/11/2014	-	110 000	9 300	24 000	24 000
26/11/2014	-	4 300	46 000	9 300	2 300
09/12/2014	-	92	36	230	92

Qualité des eaux de baignade



Sources des données : Ministère des affaires sociales et de la santé, IGN, CCPF

Figure 11 : Bilan de la surveillance des sites de baignades sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven en 2014 (ARS).



Candidature pour l'intégration du réseau national

SITES PILOTES « EAU & BIO »

2015



SOMMAIRE

Préambule	5
I. Présentation du territoire.....	7
a. Les enjeux du territoire.....	8
b. La gouvernance et l'organisation des acteurs.....	10
II. Le rôle des collectivités dans le développement d'une agriculture durable....	12
a. L'agriculture au carrefour de plusieurs préoccupations	12
b. Une étroite collaboration avec le monde agricole.....	12
III. Le développement de l'agriculture biologique sur le territoire.....	13
a. Les objectifs affichés.....	13
b. Les actions déjà engagées.....	14
c. Une montée en charge du volet économie pour 2015.....	20
IV. Suivi du projet.....	23
Conclusion	24

Annexes

PREAMBULE :

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique anime depuis 2010, en partenariat avec les ministères de l'environnement et de l'agriculture, les 6 Agences de l'eau, l'ONEMA, les représentants des collectivités territoriales (FNPNR, AMF, ARF), l'APCA et autres partenaires (ITAB, Agence bio, Terre de liens, CNRS, INRA) un dispositif composé de 12 sites pilotes Eau & Bio.

Des références locales sur les déterminants de la réussite des projets de protection de la qualité de l'eau par le développement de l'agriculture biologique ont été acquis et valorisés durant ces quatre dernières années à travers le dispositif sites pilotes. Forts de ces premiers résultats et dynamiques, les ministères ont décidé de poursuivre et déployer le dispositif via le Programme ambition 2017, la FNAB conservant son rôle d'animateur du réseau.

Ce dispositif est en cours de redimensionnement et va évoluer en 2015, notamment par la formalisation de l'engagement de chaque site pilote Eau & Bio via la signature d'une charte avec la FNAB et l'entrée de nouveaux territoires pour en faire un véritable réseau de co-production, d'expérimentation et d'innovation réunissant les territoires les plus innovants et engagés dans la problématique du développement agricole, plus particulièrement celui du mode de production biologique, dans un contexte d'enjeu de protection de l'eau (grand et petit cycle de l'eau).

La FNAB a dressé une liste de nouveaux sites pilotes potentiels et le Sud Cornouaille est un des territoires pressentis pour devenir site pilote Eau & Bio en 2015 (sous-réserve de validation du MAAF, du MEDDE et des Agences de l'eau).

Il est donc proposé de présenter la candidature du territoire du SAGE « Sud Cornouaille » dans cet appel à projet sur lequel seront distingués deux niveaux d'intervention :

- La mise en œuvre d'actions « pilotes » sur les bassins versants « algues vertes »,
- La diffusion de l'information et la mise à disposition d'outils sur l'ensemble du territoire « Sud Cornouaille ».

I. Présentation du territoire :

Par « Sud Cornouaille », on entend le territoire hydrographique compris entre l'embouchure de l'Odet à Bénodet et celle de la Laïta à Clohars-Carnoët. De par sa localisation sur la côte Sud du département du Finistère en Bretagne, ce territoire est intégré à celui du SDAGE Loire-Bretagne. Il couvre une superficie de 600 km² environ et concerne 24 communes réparties principalement sur trois territoires communautaires :

- la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF),
- Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA),
- la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ).



Au-delà des obligations réglementaires inhérentes à la protection de la ressource en eau (protection des périmètres de captage en eau potable, optimisation du traitement des eaux usées, amélioration de la qualité des eaux de baignade...), ces collectivités se sont engagées depuis plusieurs années dans une politique contractuelle et volontaire de reconquête de la qualité de l'eau via les programmes de bassin versant (Bretagne Eau Pure, Contrat restauration et entretien des milieux aquatiques, Prolittoral, opérations conchylicoles, contrats territoriaux...).

En 2010, dans un souci de cohérence et afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), les différents maîtres d'ouvrage ont décidé d'engager une réflexion pour mutualiser leurs compétences et leurs moyens afin d'optimiser les actions à l'échelle du SAGE. Parallèlement, certains sous bassins versants ont été identifiés comme prioritaires par rapport à la problématique « marées vertes ». Ils sont donc inscrits dans le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes depuis de 2011.

L'ensemble des actions menées sur le territoire du SAGE « Sud Cornouaille », y compris celles relatives au plan de lutte contre les algues vertes a été formalisé dans un contrat territorial « Sud Cornouaille » pour la période 2012/2015. Les signataires de ce contrat sont les trois EPCI précédemment cités précédemment en tant que maître d'ouvrage des opérations et les partenaires financiers (Etat, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Général du Finistère et Agence de l'eau Loire Bretagne).

a. Les enjeux du territoire

Avec 130 km de côte, la frange littorale est un atout important du territoire. Ce dernier est marqué par une diversité de paysages du fait de l'alternance de côtes basses et de côtes rocheuses elles-mêmes entrecoupées par de nombreuses anses et rias. Cette façade se poursuit en mer par une barrière rocheuse fermant la baie de Concarneau au Sud et à l'Ouest constituant de nombreux ilots et archipels comme l'île aux Moutons, les Pourceaux, l'archipel des Glénan et la Basse Jaune. De nombreux enjeux sont donc directement liés à la spécificité littorale de ce territoire.

Qualité des eaux: un point toujours sensible

Malgré l'amélioration du traitement des eaux usées et des pratiques agricoles, la qualité des eaux reste médiocre sur le territoire. Il faut encore faire des efforts, notamment face au phénomène d'eutrophisation des eaux douces et littorales (marées vertes).

Un autre danger menace le territoire : la contamination des eaux par les produits phytosanitaires. Même si l'on manque d'information sur l'ampleur du phénomène, le risque de pollution lié aux substances dites "émergentes" (métaux lourds, PCB, hydrocarbures...) n'est pas non plus à négliger. Quelle que soit leur origine, les contaminations bactériologiques nécessitent également une vigilance quotidienne.

Si la qualité des eaux contribue à la préservation de la biodiversité, elle conditionne aussi la pérennité de nombreux usages, d'autant que le cadre réglementaire autour de beaucoup d'activités a tendance à se durcir.

- L'alimentation en eau potable : une eau de mauvaise qualité coûte plus cher à retraiter et nécessite des contrôles plus poussés.
- La baignade : une eau non conforme peut entraîner des restrictions temporaires de l'activité ou des fermetures de plages.
- La conchyliculture : les pollutions bactériologiques peuvent impliquer une purification coûteuse ou entraîner des fermetures sanitaires de sites.

Milieux aquatiques: des menaces sur leurs fonctionnalités

C'est aujourd'hui un enjeu majeur et incontournable ! Les milieux humides (marais, prairies) et aquatiques (cours d'eau, plans d'eau) sont omniprésents sur ce territoire et d'une grande richesse. Or, si les espaces humides les plus remarquables sont déjà bien connus et protégés, de nombreux autres sont menacés. Ils sont mités par divers aménagements qui conduisent à leur lente disparition. Au-delà de leur emblématique fonction biologique, celles qui sont liées à l'hydrologie, à l'épuration ou aux productions économiques, plus méconnues, sont tout aussi importantes et bénéfiques pour la société. Il est donc essentiel de mieux connaître ces espaces, de les préserver et de les valoriser notamment par une gestion adaptée. Souvent riveraines des cours d'eau, les zones humides constituent aussi de précieux corridors écologiques. L'aménagement de plus en plus poussé (busage, seuils, enrochement) des cours d'eau peut aujourd'hui créer une gêne pour la circulation des poissons et des sédiments, tout en contribuant à l'altération de la continuité écologique et de la qualité des eaux. Celle-ci n'est d'ailleurs pas le seul fait de grands aménagements, mais aussi d'actions plus diffuses : urbanisation, aménagements agricoles. Ainsi, l'autre objectif de cette préservation est de contribuer au respect de l'engagement français d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau en 2015.

Littoral : mieux concilier usages et milieux

Le littoral fait l'objet d'importantes convoitises par les acteurs du territoire. Ces derniers sont à la fois dépendants de la qualité des milieux marins, mais sont aussi à l'origine de potentielles nuisances sur ceux-ci. L'enjeu principal est donc de concilier les différents usages littoraux dans un objectif de respect des milieux marins.

Le milieu marin est aussi le réceptacle de l'ensemble des apports provenant des bassins versants amont. Le SAGE doit donc viser à réduire les apports polluants aux milieux marins, issus à la fois des bassins versants amont et des activités et usages présents sur le littoral.

Les enjeux thématiques qui se déclinent sont les suivants :

- Améliorer la qualité bactériologique des eaux marines et conchylicoles afin de concilier les usages (baignade, conchyliculture, pêche de loisir, pêche professionnelle)
- Préserver la qualité des eaux marines et les habitats marins en réduisant les nuisances (altérations physiques des milieux et apports polluants)
- Poursuivre la lutte contre les proliférations algales
- Engager une réflexion sur l'envasement des estuaires afin de définir les actions possibles et supportables pour le milieu

Ressource en eau à sécuriser

De nombreuses activités et usages sont dépendants de la ressource en eau (tourisme, pêche, industrie, ...), mais l'alimentation en eau potable représente 85% des prélèvements effectués sur l'ensemble du territoire. La pérennité de l'usage AEP est donc primordiale.

Par ailleurs, les périodes de forte mobilisation de la ressource coïncident avec les périodes où la ressource est naturellement moins disponible (période d'étiage et de forte fréquentation touristique). L'enjeu est donc de sécuriser les approvisionnements, de coordonner la gestion des ressources afin de satisfaire tous les usages, de maîtriser les besoins futurs et de mener une politique concrète d'économies.

Sans oublier les risques liés aux aléas d'inondation et de submersion marine

Les secteurs vulnérables à ces risques naturels sont essentiellement situés à l'ouest du territoire (frange littorale ouest soumise au risque de submersion marine) et aux centres villes de Rosporden et de Pont-Aven (les deux secteurs recensés comme significativement inondables).

Au vu des conséquences de ces phénomènes, à la fois humaines et matérielles, les deux enjeux pouvant être déclinés sont de :

- développer les outils d'information, de prévention et de gestion de crise liés à ces risques (DICRIM, PPRi, ...),
- limiter les dégâts liés aux inondations et aux submersions marines, en agissant sur les facteurs de réduction possible (gestion des eaux de ruissellement) et en garantissant des moyens de prévention (sauvegarde zones d'expansion des crues, aménagements, ...).

b. Gouvernance et organisation des acteurs

L'un des principaux aspects du SAGE, est de donner à l'échelon local la responsabilité de la gestion de l'eau sur le territoire. La loi a donc confié l'élaboration et le pilotage du SAGE à une Commission locale de l'eau (CLE) composée d'élus, de représentants des usagers (consommateurs, pêcheurs, associations de défense de l'environnement, industriels, agriculteurs...) et des administrations. Le principe de base est d'accorder au moins la moitié des sièges aux élus et au moins 25 % aux représentants des usagers.

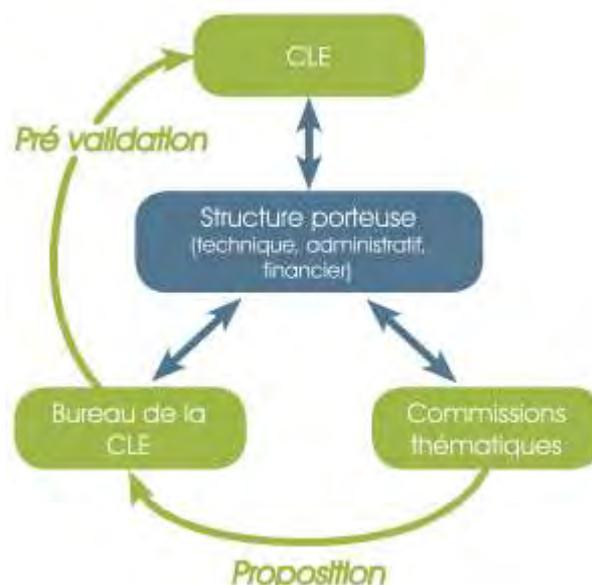
Localement la CLE a été arrêtée par le préfet le 2 juillet 2012, puis modifiée le 5 juillet 2012 et 17 juin 2014. Elle est composée de 42 membres dont 21 élus, 13 représentants des usagers et 8 représentants des administrations. La CLE définit les enjeux et les objectifs. Elle est ensuite garante de la mise en œuvre du SAGE et de la réalisation de ses objectifs.

COMPOSITION DES MEMBRES DE LA CLE



Concernant la représentation de la profession agricole dans la CLE, les élus ont souhaité que cette dernière soit représentative du territoire. Trois représentants agricoles sont donc membre de cette CLE : la Chambre d'Agriculture, le Groupement d'Agriculture Biologique du Finistère et le Président de l'association des agriculteurs du Sud Cornouaille.

La CLE a désigné un organe exécutif : le bureau de la CLE qui est composé de 16 personnes : 8 élus, 4 représentants des usagers et 4 représentants des administrations. C'est lui qui émet les avis et prend les décisions au quotidien. Afin d'élargir la concertation à l'ensemble des acteurs locaux, quatre commissions thématiques ont été mises en place (algues vertes, littoral, gestion de la ressource, aménagement). Enfin, la CLE n'a pas vocation, ni compétence juridique, pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'élaboration du SAGE. Localement, la CLE a désigné la CCCF comme structure porteuse du SAGE.



Deux groupes de travail viennent s'ajouter à cette organisation et concernent plus spécifiquement les problématiques agricoles :

- Le **GAR** (groupement d'agriculteurs référents) mis en place en 2010 et constitué de 26 agriculteurs volontaires représentatifs du territoire au niveau géographique mais également au niveau des systèmes de production. Le rôle du GAR est d'être force de proposition et de créer une dynamique sur le terrain en diffusant les « bons » messages.
- Une **cellule foncière locale** qui sera mise en place en 2015 dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes. Cette cellule (composée de représentants de collectivité, du monde agricole, conseil général...) donnera un avis sur les projets d'acquisition, répartition des terres ... qu'elle transmettra à la commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

Parallèlement, sur le plan opérationnel, l'organisation est la suivante :

- La **CCPF** assure la maîtrise d'ouvrage du plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt ainsi que les actions menées sur le territoire de l'Odet à l'Aven (coordination générale, animation agricole, Breizh Bocage, volet « zones humides »),
- **CCA** assure la maîtrise d'ouvrage du volet phyto urbain et cours d'eau sur le territoire de l'Odet à l'Aven,
- La **COCOPAQ** assure la maîtrise d'ouvrage des actions engagées sur le territoire Aven Belon Merrien (restauration des cours d'eau et Breizh Bocage, veille bactériologique).



Sur le plan financier, les collectivités se partagent le reste à charge (après déduction des subventions) en fonction des enjeux identifiés sur leur territoire, le linéaire de cours d'eau...

II. Le rôle moteur des collectivités dans le maintien d'une agriculture durable

L'agriculture au carrefour de plusieurs préoccupations

Les enjeux liés au maintien et à la création d'activités agricoles sur un territoire sont multiples pour les collectivités :

- la gestion du foncier agricole et l'aménagement du territoire ;
- la relocalisation des activités de production et de distribution de produits agricoles ;
- le maintien et la création d'emplois agricoles et la multifonctionnalité des territoires ;
- la promotion et la valorisation de modes de production durables, respectueux des citoyens et de l'environnement ;
- le rapprochement des producteurs et des consommateurs.

Mais surtout, le développement d'une agriculture écologiquement performante est la clé de voute de tout programme de reconquête de la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses, nécessitant une mobilisation forte de la profession agricole.

Une étroite collaboration avec le monde agricole

Dans un cadre d'un programme de reconquête de la qualité de l'eau via les opérations « bassin versant », l'engagement agricole porte sur l'optimisation des pratiques agronomiques. Bien plus qu'un changement de pratique, cet engagement peut être considéré comme un véritable bouleversement économique pour l'exploitant dès lors que son rendement est remis en question.

Les élus locaux avaient bien conscience de cet enjeu dès le démarrage des programmes. C'est pourquoi, ils ont voulu établir un véritable contrat de confiance avec le monde agricole en étant à leur écoute et en proposant les outils techniques et financiers pouvant les accompagner.

Mobilisation des agriculteurs

En 1999, une commission professionnelle a été mise en place mais celle-ci n'était pas représentative des agriculteurs locaux. En réponse à leur demande, les élus ont réuni l'ensemble des agriculteurs du territoire afin de proposer aux volontaires de créer un groupe de travail et de devenir acteur du programme en tant que force de proposition et de mobilisation. Le groupement d'agriculteurs référents (GAR) a ainsi vu le jour en 2009.

Pour aller plus loin dans leur engagement, les élus ont proposé à ces derniers de se structurer afin d'être reconnus officiellement, leur permettant ainsi d'être représentés dans les instances officielles comme la commission locale de l'eau. L'association des agriculteurs sud Cornouaille (ASC) s'est ainsi constituée en 2012 et depuis, est membre de la CLE du SAGE « Sud Cornouaille ».

Qu'ils soient membre du GAR ou de l'ASC, l'ensemble de ces agriculteurs a la possibilité de participer à toutes les commissions thématiques mis en place dans le cadre du SAGE.

Appui technique et financier

Au démarrage des programmes, les communautés de communes payaient une prestation à la Chambre d'Agriculture pour accompagner techniquement les exploitants. Afin de plus s'impliquer sur le terrain et être au plus proche des agriculteurs, les élus ont décidé de recruter en 2009 un animateur agricole devant être au service des exploitants. Ces missions consistaient en de l'accompagnement individuel sous forme de diagnostic d'exploitation, conseil agronomique mais également de l'animation collective avec la mise en place d'expérimentations de nouveaux matériels, de référentiels locaux, démonstrations, formations.....

Cette expérience fut un franc succès puisque au bout de deux ans, devant les sollicitations accrues des exploitants, les élus ont renforcé la cellule d'animation agricole en recrutant un deuxième technicien.

Au-delà de cet accompagnement technique, les collectivités ont mis en place à partir de 2004, un dispositif financier d'aides directes à l'agriculture (aide aux changements de pratiques et à l'acquisition de matériel).

Des résultats encourageants

Dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes (2012/2015), l'engagement des agriculteurs témoigne de la confiance qu'ils ont envers les collectivités puisque 96% d'entre eux ont accepté que les techniciens diagnostiquent leur exploitation. 78% de la SAU est aujourd'hui engagée dans des améliorations de pratique ou a des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ce dossier de par sa complexité était un véritable défi pour les élus, mais ces derniers ont su se doter des moyens humains et financiers pour mobiliser les agriculteurs. Ils n'ont pas eu peur de s'impliquer personnellement en allant au front lors de certaines réunions parfois houleuses mais également en allant à la rencontre des exploitants dans leurs exploitations. Au-delà des clivages politiques, ils ont voulu une entière transparence avec le monde agricole. Ils ont essayé de comprendre les exploitants sur le plan humain mais également sur le plan technique avec le fonctionnement des différents systèmes de production. Afin de sensibiliser les agriculteurs dès leur plus jeune âge, ils ont également mis en place un partenariat avec le lycée agricole de Brehoulou basé à Fouesnant.

Aujourd'hui, les élus souhaitent aller encore plus loin dans ses relations avec le monde agricole en approvisionnant les établissements publics locaux avec les produits issus des exploitations engagées. C'est donc un nouveau défi pour les années à venir, de mettre l'agriculture locale au centre de l'alimentation du territoire.

III. Le développement de l'agriculture biologique sur le territoire

La SAU bio sur le territoire « Sud Cornouaille » représente 3% de la SAU totale et concerne 37 fermes (7.6%). Sur les sous bassins versants « algues vertes », avec 4.6%, la part de la SAU est supérieure à celle du SAGE, du Département et de la Région.

a. Les objectifs affichés

Objectifs de résultats fixés dans le Plan « Algues vertes » pour 2015 :

- 10% de la SAU en AB
- 40% de produits locaux dans la restauration collective dont au moins 20% en bio
- Augmenter le ration de la part d'herbe dans la SFP (75%)
- Remise en herbe de 100% des zones humides cultivées

Objectifs affichés dans le SAGE pour 2021 :

- Accompagner la mutation de l'agriculture vers plus d'agriculture biologique
- Respecter les normes AEP « eau potable » sur les masses d'eau superficielles et souterraines
- Atteindre le zero phyto pour l'entretien communal (niveau 5 de la charte de désherbage)

b. Les actions déjà engagées :

Compte tenu des enjeux sur le territoire et notamment de la problématique « algues vertes », seuls les bassins versants compris entre l'Odet et l'Aven (ref : carte p 7) sont concernés par les actions suivantes.

L'accompagnement des agriculteurs dans le changement de pratique

Par une animation collective afin d'impliquer l'ensemble des professionnels agricoles gravitant autour des exploitants (ETA, CUMA, prescripteurs, organismes de conseils...) en les formant aux objectifs du programme et aux dispositifs qu'ils devront mettre en place pour y répondre, mais également, créer et maintenir une dynamique collective afin de favoriser les échanges entre les exploitants.

La présence d'un animateur agricole sur le terrain permet d'établir une relation de confiance entre l'agriculteur, les professionnels agricoles et la collectivité. Le fait de disposer d'un animateur agricole en régie permet une disponibilité et une réactivité accrue auprès des agriculteurs et adaptée au calendrier des cultures. Pour des actions plus techniques (démonstrations, formations, expertises...), les collectivités font faire appel à des prestataires.

Dans le cadre du plan « algues vertes », un partenariat a été mis en place avec les organismes de conseil agricole dont les engagements sont formalisés dans une convention cadre. Les collectivités assurent donc la coordination de leurs interventions sur le territoire.

D'autres actions plus techniques et s'adressant directement aux agriculteurs sont également menées sur le territoire :

- l'organisation de formations,
- la mise en place de démonstrations et de parcelles d'essai
- la mise en place d'un réseau agronomique local
- l'organisation d'expérimentations (binage mécanique sur maïs)...

Plus spécifiquement sur la thématique bio, il est proposé pour 2015 de mettre en place une formation qualifiante BPREA polyculture élevage orientation bio labellisée par le ministère en partenariat avec le lycée agricole de Brehoulou à Fouesnant et le GAB29. L'objectif est d'utiliser cette plateforme technique du lycée afin de la convertir en bio pour réaliser des essais, récolter des références... pour les paysans bio en place et le transfert de pratiques. Le détail de cette formation est précisée en **annexe 1**.

Par un accompagnement individuel technique et financier afin de développer des systèmes de production agricole à très basses fuites de nutriments. Le PAV a pour objectif d'arriver à engager 80% de la SAU dans des améliorations de pratiques (au-delà de la réalisation du PPF renforcé), de baisser la pression azotée et de réduire les pratiques à risque (retournement des prairies, parcelles parking, couverture hivernale des sols, cultures des zones humides).

Le souhait, partagé avec la profession agricole est que chaque exploitation fasse évoluer son système et ses pratiques afin de permettre l'atteinte des objectifs globaux à l'échelle du territoire.

Pour ce faire, il est prévu de réaliser des diagnostics-projets auprès de chaque exploitation pour travailler avec chaque agriculteur sur les pistes d'amélioration de pratiques et d'évolution de systèmes favorisant la part d'herbe et/ou limitant au maximum les fuites d'azote.

L'accompagnement de l'agriculteur s'organise de la manière suivante :

- un diagnostic initial réalisé en régie par la collectivité,
- la définition et la mise en œuvre du projet individuel réalisé par les organismes de conseil agricoles (signataires de la convention cadre précédemment citée),

Par ailleurs, un suivi annuel d'indicateurs est réalisé en régie par la collectivité pour suivre l'évolution de l'agriculteur dans ces changements de pratique et échanger avec sur les difficultés qu'il peut rencontrer.

Comme indiqué précédemment :

- **96%** des exploitants concernés par le PAV ont été diagnostiqués,
- **61 %** des exploitants ont sollicité un accompagnement technique avec l'organisme de conseil de leur choix,
- **78%** de la SAU est engagée dans des améliorations de pratique ou a des pratiques répondant aux objectifs du PAV.

Concernant l'évolution des systèmes en AB, 3 % des agriculteurs ont sollicité un conseil pour une conversion et 6% pour un conseil HERODY.

Le cahier des charges de l'ensemble des accompagnements individuels proposé est joint en **annexe2**.

Afin d'optimiser les échanges de données entre la collectivité et les organismes de conseil, un extranet a été mis en place dans lequel est archivé l'ensemble des données par exploitant.

Le foncier

L'un des outils permettant de répondre aux objectifs fixés dans le PAV est la gestion du foncier. L'amélioration de la structure du parcellaire des exploitations pourrait permettre d'optimiser certaines pratiques voir faire évoluer les systèmes comme définis dans le projet territorial. En effet, l'éloignement et le morcellement des terres agricoles représentent souvent un frein aux changements de pratiques et de systèmes.

Au-delà de ces intérêts pour le territoire il est important de souligner que pour les exploitants l'amélioration du parcellaire peut permettre :

- une réduction des coûts de production,
- une rationalisation de l'irrigation,
- une meilleure gestion des zones humides,
- une meilleure surveillance des animaux,
- une réduction du temps de travaux et de déplacements,
- un meilleur suivi des cultures pour une meilleure utilisation des intrants

La mise en place d'une dynamique d'échanges parcellaires sur un territoire apporte également une plus-value sur :

- le bocage par la création d'un maillage fonctionnel,
- la diminution des trajets et des émissions de CO₂,
- la circulation routière (moins de traversées de bourg, diminution des entrées de champs dangereuses ...).

La collectivité locale peut par son intervention contribuer au développement de échanges parcellaires par :

- la mise en place de réserve foncière
- l'identification et l'anticipation de ses projets d'aménagement (routes, emprises urbaines, voie verte, circulation,...)

La Chambre d'Agriculture est un acteur incontournable pour la sensibilisation et l'accompagnement technique des échanges parcellaires. Chaque année, ce sont plus de 300 ha qui sont échangés dans le département sous son impulsion.

Quatre actions ont ainsi été définies pour favoriser le développement des échanges parcellaires :

- une animation spécifique auprès des agriculteurs,
- la mise en place d'une cellule d'animation foncière locale,
- la constitution d'une réserve foncière,
- l'exonération de la taxe foncière aux propriétaires qui louent leurs terres à des agriculteurs mettant en œuvre des systèmes à basses fuites de nutriments.

L'ensemble de ces actions est formalisé dans une convention qui est en cours de validation par les instances concernées, l'objectif étant d'entrer dans la phase opérationnel en 2015. Il s'agira pour :

Pour les collectivités de :

- mettre en place une cellule foncière locale dont elles délègueront la maîtrise d'ouvrage pour l'animation à la Chambre d'Agriculture,
- constituer une réserve foncière en partenariat avec la SAFER dès que les opportunités se présenteront.

Pour la Chambre d'Agriculture, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation auprès des agriculteurs. A ce titre, elle réalisera une base de données cartographique recensant l'ensemble des parcelles potentiellement échangeables à partir des informations issues des diagnostics individuels transmises par le porteur de projet. Cette cartographie devra notamment permettre d'identifier les secteurs du bassin versant où les aspects fonciers sont les plus « impactants » (prioritaire) en terme d'évolution de systèmes, d'amélioration de pratiques, de préservation /reconquêtes de zones tampons naturelles. Cette base de donnée cartographique sera mise à jour annuellement.

Parallèlement à cette démarche, la commune de Moëlan-sur-Mer située en dehors du périmètre « algues vertes » a initié en 2014 un projet de remise en valeur, en 5 ans, de 150 Ha de parcelles de friches littorales pour y réimplanter une activité agricole. L'orientation du développement agricole cible principalement l'agriculture biologique. L'ensemble de la démarche se fait en concertation avec les propriétaires, qui se sont massivement positionnés en faveur du projet et vont donc mettre leur terre à la disposition d'une "association syndicale foncière" gérée par la commune. Ces propriétaires ont d'ailleurs précisés que leur adhésion au projet était largement motivée du fait que c'était bien un développement d'agriculture en mode biologique qui était proposé.

Actuellement, le projet est dans sa phase de zonage et de concertation avec les acteurs principaux en charge de la gestion du foncier, des zones naturelles et du développement agricole (Conseil Général du Finistère, Conservatoire du littoral, Chambre d'Agriculture, Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère).

Le développement de pratiques alternatives au désherbage chimique

Plans de désherbage communaux

Les eaux souterraines de la baie de la Forêt sont en doute de non atteinte du bon état écologique sur le paramètre phytosanitaire. Dans le cadre du SDAGE en vigueur, un report de délais pour 2027 a d'ores déjà été envisagé. Toutefois, les actions menées dans le cadre des précédents programmes (contrat eau potable et Bretagne Eau Pure) sur les bassins versants du Moros et de l'Aven Ster Goz ont porté leurs fruits puisque les masses d'eau superficielles sont désormais en bon état.

Les collectivités ont souhaité poursuivre ces actions en les étendant sur le territoire de l'Odet à l'Aven. Des plans de désherbage communaux ont ainsi été réalisés en régie sur l'ensemble des communes du territoire. Aujourd'hui, le technicien en charge de ce dossier s'assure de leur bonne mise en œuvre et apporte un soutien technique aux services municipaux via des formations, démonstrations... Des chartes de désherbage ont ainsi pu être signées pour tendre vers le « zéro phyto ». Après quatre années de mise en œuvre, les demandes des communes évoluent. Aujourd'hui, elles s'intéressent de plus à la gestion différenciée de leurs espaces et repensent leurs aménagements urbains.

Charte « jardiner au naturel »

Dans la continuité de l'action précédente, il convenait de sensibiliser les particuliers aux méthodes alternatives au désherbage chimique. En effet, le désherbage des espaces privés (jardines, allées, ...) contribue également à la dégradation de la qualité de l'eau.

Les collectivités ont donc mis en place la Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » qui leur a permis de développer un partenariat étroit avec les jardineries locales. Cette charte répond à un protocole régional coordonné par le Conseil Régional de Bretagne et la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE). L'objectif est d'informer et de sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires, tout en promouvant les techniques de jardinage au naturel, afin de diminuer durablement la vente de pesticides.

La charte nécessite des compétences techniques très pointues en jardinage au naturel. Il a donc été décidé de procéder à une consultation pour recruter un prestataire qui puisse co-animer la charte, et surtout qui puisse réaliser les formations auprès des vendeurs. C'est la Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère qui a été retenue.

Un second niveau de partenariat a également été mis en place avec les associations locales. Ces dernières sont chargées de faire des enquêtes « mystères » afin d'évaluer l'engagement des jardineries et de leurs vendeurs. Le premier bilan de cette opération est plutôt positif puisque 11 jardineries sur 12 sont signataires de la charte. De plus, c'est la seconde année consécutive où une jardinerie est récompensée au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau pour avoir retiré l'ensemble des produits phyto de synthèse de ses rayons et une bonne évaluation de la charte.

Le détail des actions menées sur cette thématique est précisé en **annexe 3**.

La valorisation économique des produits locaux issus d'exploitations engagées des pratiques environnementales vertueuses

Rappel des objectifs :

Il s'agit de promouvoir les produits issus des exploitations engagées dans la réduction des fuites de nitrates et notamment répondre à l'enjeu suivant : Comment consolider l'offre et la demande en produits agricoles inscrits dans la reconquête de la qualité de l'eau ?

En effet, l'optimisation des pratiques agronomiques peut conduire à une diminution de la production qui peut être compensée par une modification des stratégies de valorisation comme l'augmentation du prix d'achat au producteur. Pour revaloriser le produit, l'agriculteur peut s'inscrire dans une démarche qualité (AB, labels et filières qualités), ou adopter un autre mode de commercialisation comme les circuits courts. Le soutien à cette filière par une structuration et une stimulation de l'offre et de la demande constitue donc un enjeu important dans le changement des pratiques agricoles.

Afin de répondre à cet objectif, les collectivités se sont engagées dans la Charte de territoire à introduire 40% de produits issus d'exploitations engagées dans la reconquête de la qualité de l'eau (dont au moins 20% en AB) dans la restauration collective pour 2015.

Un contexte réglementaire porteur

Outre les objectifs fixés localement dans le cadre du PAV ou du SAGE, l'évolution des textes et autres programmes nationaux vient renforcer les actions des élus locaux.

- **Le Grenelle de l'Environnement** a entraîné une nouvelle dynamique dans la restauration collective, principalement à travers son objectif d'approvisionnement de produits biologiques pour les services de l'Etat (20% en 2012) et, pour une part identique, de produits saisonniers, à faible impact environnemental, sous signe officiel de qualité ou issus d'exploitations engagées vers la certification haute valeur environnementale (HVE). Deux circulaires précisent les objectifs d'exemplarité de l'Etat.
- **La Loi de Modernisation Agricole (LMA)** encourage les services de l'Etat à recourir à des circuits courts de distribution. Enfin, les recommandations nationales en matière de santé et de nutrition encouragent les collectivités à entrer dans les démarches de développement local des territoires.
- **Le Programme National pour l'Alimentation (PNA)** évoque la modification du code des marchés publics pour développer les circuits courts de proximité et pour favoriser l'insertion de ces produits dans la restauration collective.
- Les enjeux de nutrition, d'éducation à l'alimentation inscrits dans **le Programme National Nutrition Santé (PNNS)** sont également des critères qui peuvent favoriser l'introduction de produits frais, de saison ou sous signe de qualité.
- **Le Code des Marchés Publics** a été modifié par décret fin août 2011 pour intégrer un nouveau critère de sélection de l'offre. L'article 53 du CMP inclut désormais les « performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture ». L'objectif de cette mesure est de favoriser la vente en circuits courts, c'est à dire la vente directe ou avec un intermédiaire au maximum.

Au cours des deux dernières années, on a ainsi assisté à une explosion des initiatives locales.

Des initiatives locales qui se multiplient :

- **Concarneau Cornouaille Agglomération** a lancé une réflexion sur l'achat durable suite à la conférence qu'elle avait initié en avril 2011 lors de la Semaine du Développement Durable et qui portait sur les modalités d'activation des clauses environnementales et d'insertion dans les marchés publics. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de l'engagement pris par CCA dans le contrat de territoire de promouvoir auprès de ses communes la mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics.
- **La commune de Concarneau** a engagé une réflexion sur les circuits courts alimentaires courant 2011. Elle associe les services Education/ Animation, Développement Durable, Commerce / Tourisme et Achats / commande Publique. Elle est née du constat d'un manque de concurrence dans le domaine de l'approvisionnement alimentaire de la restauration collective, les fournisseurs ne souhaitant pas s'engager sur des marchés (donc des prix) de longue durée, dans le contexte de crise actuelle. La commune a également la volonté de mener une réflexion globale sur la mise en place d'une plateforme de producteurs pour fournir la restauration collective.
- **Les établissements publics locaux s'approvisionnent de plus en plus en produits locaux :** 76% des établissements enquêtés avec 75% des produits sous label et 50% de produits issus de l'agriculture biologique
- **Les ESAT de Cornouaille** gèrent six établissements d'accompagnement par le travail de type ESAT, affiliés à l'association Les papillons blancs. Le siège administratif est basé à Concarneau et les ateliers sont situés à Concarneau, Quimper, Quimperlé, Rosporden et Saint Evarzec. Sur le site de Kerdroniou à Quimper, une cuisine centrale confectionne 1100 repas pour les cinq établissements des ESAT de Cornouaille (personnels et travailleurs). Le projet de l'ESAT de Cornouaille est de développer un atelier supplémentaire de légumerie qui pourrait approvisionner la cuisine centrale de Kerdroniou et d'autres cuisines et collectivités. En effet, afin de rendre l'activité rentable, un volume a été estimé, de l'équivalent de 3300 repas. La cuisine centrale de Concarneau et le Symoresco ont déjà manifesté leur intérêt pour l'écoulement des produits. La légumerie pourrait ainsi approvisionner la cuisine centrale de Concarneau pour 1100 repas, et celle de Symoresco pour 1100 repas. Suivant les demandes des autres collectivités de CCPF et CCA, ces parts pourront aussi être réajustées, afin de privilégier les petites cuisines du territoire.
- **La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais**, de par sa compétence « petite enfance », gère deux structures d'accueil petite enfance (moins de 4 ans) sur son territoire : le multi-accueil Le Bateau Bleu à Clohars-Fouesnant et Bidibulle à Fouesnant, tous deux sont agréés pour 20 places. Depuis l'ouverture du Bateau Bleu en 2007, le choix a été fait d'avoir un cuisinier dans la structure afin de réaliser les repas sur place. Une liaison chaude s'est mise en place en 2010 afin de servir les mêmes repas aux enfants de Bidibulle. L'alimentation de qualité a toujours été au cœur du projet d'accueil des tout-petits. Les repas sont préparés avec des produits frais, de saisons, cuisinés et servis de manière attrayante pour stimuler l'envie et le plaisir. Les moins de 3 ans ne mangent pas que des purées ! Cette tranche d'âge permet d'ailleurs de faire découvrir des mets et des saveurs différents car les petits restent curieux ! Au fur et à

mesure des années **les produits issus de l'agriculture biologique ont progressés pour arriver à ce jour à une proportion de 90% environ des aliments** et ce, malgré l'exigence des marchés publics. Les composantes des repas sont à majorité locales et biologiques. La qualité des produits se fait ressentir dans les préparations des plats entraînant moins de gaspillages. Les céréales et légumineuses ont trouvé leur place sans soucis entraînant une maîtrise du budget. L'investissement du cuisinier, la volonté de formation (essentiellement sur la cuisine végétarienne) ont complété ce tableau lié à l'alimentation !

Par rapport à ce projet alimentation est venu se greffer le projet de jardin potager réalisé depuis 4 ans au Bateau Bleu et depuis l'été 2014 à Bidibulle. Les enfants sèment, arrosent et ramassent légumes et fleurs qu'ils amènent au cuisinier et tous les déchets d'épluchage sont déposés dans le composteur installé dans le jardin.

A ce volet s'ajoute celui de l'entretien où la quasi-totalité des produits utilisés a un label écologique ou issu du recyclage. A préciser que l'entretien des locaux, du mobilier, de la cuisine des deux multi-accueils est fait avec une machine vapeur.

La CCPF va entamer une démarche pour l'obtention du Label Ecocert valorisant les établissements de restauration collective dont les crèches qui vont dans le sens du « + bio, + sain, + local, + durable ».

Les initiatives privées se développent également :

- Création d'un magasin de producteurs en circuit-court à Saint-Evarzec en mars 2014. Le concept est basé sur des règles simples : manger mieux avec des produits locaux issus de petits producteurs pour un prix au plus juste. L'offre est variée : fruits et légumes, viande, fromage, yaourts, conserves, confiture, miel, boissons... 90% des producteurs sont situés dans un rayon de 50km.
- Un exploitant installé en AB en 2011, a ouvert sa propre boucherie en 2013 où il vend également d'autres produits locaux issue de l'AB sur la commune de Pleuven. Devant le succès de sa démarche, il a en projet d'ouvrir une autre boutique sur la commune de Bénodet.
- Projet de laboratoire de découpe de viande destinée à la vente directe sur Concarneau

Ces démarches individuelles et multiples illustrent le potentiel de demande en produits locaux sur le territoire mais démontrent néanmoins la nécessité d'une structuration de la filière pour optimiser et pérenniser son développement.

c. Une montée en charge du volet économie pour 2015

Lors de l'élaboration du PAV, un diagnostic socio-économique a été réalisé dans le but de décrire les exploitations agricoles et les acteurs économiques amont et aval des filières agricoles. Une attention particulière a été donnée aux circuits courts de commercialisation et à l'approvisionnement des structures de restauration collective. La synthèse de cette étude est jointe en **annexe 4**.

Cette étude a permis d'élaborer une stratégie d'action en quatre axes détaillés ci-après. Comme indiqué précédemment, les actions seront dans un premier temps, menées sur le territoire du PAV.

Cependant, les outils et expériences qui en ressortiront seront diffusés à l'ensemble du territoire du SAGE .

Axe 1 : certification environnementale des exploitations engagées dans des démarches de qualité

Il s'agit de réfléchir à la mise en place d'un label afin de valoriser les produits locaux issus d'exploitations engagées dans des démarches de qualité et notamment dans le plan «algues vertes». Cette identification est indispensable pour permettre la reconnaissance et la valorisation de ces démarches par les partenaires qui souhaitent les accompagner (pouvoirs publics, transformateurs, distributeurs, consommateurs).

La loi « Grenelle 2 » du 12/07/10 a inscrit dans le code rural le principe de la certification environnementale et créé une mention valorisante pour les produits transformés ou non, issus d'une exploitation certifiée « haute valeur environnementale » (HVE). Cette certification est une démarche volontaire, accessible à toutes les filières et construite autour de quatre thèmes : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et de la ressource en eau.

Ce dispositif étant très récent, il conviendra d'identifier les modalités de sa mise en œuvre sur le territoire. Afin de promouvoir la démarche, il faudra également trouver des agriculteurs volontaires pour tester le dispositif. Deux actions sont envisagées et pourront faire l'objet de prestations :

- L'accompagnement des agriculteurs
- La certification des exploitations (seul organisme agréé en Bretagne : CERTIS)

Axes 2 : valoriser les produits agricoles locaux via les circuits courts et notamment la restauration collective

Il s'agira dans un premier temps de mettre en place une démarche expérimentale sur quelques établissements « pilotes » qui pourra être étendue par la suite . Les actions envisagées sont les suivantes :

- Recherche d'établissements « pilotes » (établissements déjà engagés, établissements ayant répondu au questionnaire)
- Diagnostic approfondi par établissement afin de repérer les possibilités d'introduction de produits locaux sous charte qualité (analyse du fonctionnement, des moyens techniques et humains, des budgets, des pratiques culinaires et des types d'approvisionnement pratiqués)
- Evaluation des besoins totaux de l'ensemble des établissements afin de définir un projet collectif : homogénéisation des objectifs, regroupement des demandes (lignes de produits, quantité...)
- Mutualisation entre les établissements :
 - ↳ Formation et journées d'échanges sur les thématiques de l'approvisionnement et des changements de pratiques,
 - ↳ Homogénéisation des commandes,
 - ↳ Guide pour la rédaction de cahier des charges)
- Rédaction d'une charte d'établissement dans le respect des objectifs du PAV et Grenelle (analyse des menus, part des protéines, intégration d'aliments de qualité)

Certaines de ces actions seront réalisées en régie, d'autres feront l'objet de prestation. Le porteur de projet s'appuiera notamment sur des établissements déjà engagés tels que les crèches du Bateau Bleu et de Bidibulle, les lycées de Fouesnant et de Concarneau, les collèges de Fouesnant, Concarneau et Pont-Aven...

A noter :

Le Conseil Régional et l'Etat participent à hauteur de 60% sur ce dossier.

Le Conseil Général propose également un dispositif pour favoriser le développement de l'agriculture biologique sur le territoire. A ce titre la MAB, peut réaliser des diagnostics gratuits pour les établissements.

A l'issue de ce diagnostic, le Conseil Général propose un financement à hauteur de 50% pour un plafond à 20 000€ pour les actions relatives à :

- ***l'accompagnement à la définition du projet (Etude de définition du projet, organisation de réunions publiques pour la sensibilisation des usagers consommateurs et leurs familles, accompagnement du personnel de restauration).***
- ***Organisation et structuration des approvisionnements (Identification des fournisseurs locaux potentiels, planification des approvisionnements, médiation, mise en adéquation avec le fonctionnement des achats (marchés publics...)).***

Afin de bénéficier du financement du CG29, il faudrait signer une convention entre la CCPF, CCA et le CG29 pour un financement maximal de 6200€.

Axe 3 : valoriser les produits agricoles avec les acteurs économiques locaux (artisans, commerçants, restaurateurs et entreprises de transformation).

Afin de faciliter l'intégration des produits locaux et notamment bio dans l'économie locale, il faudra dans un premier temps travailler sur la structuration de la filière d'approvisionnement et la faire connaître. Les actions programmées pour 2015 sont les suivantes :

- Identification des producteurs et opérateurs de la filière intéressés (mise à jour de la base de données « producteurs » de 2011)
- Faire connaître l'offre disponible sur le territoire
 - *Création d'une carte interactive sur le site du SAGE avec plateforme d'échange (liens avec les sites des collectivités),*
 - *Création d'un catalogue de produits,*
 - *Organisation de rencontres acheteurs/fournisseurs,*
 - *Organisation de journée filière.*
- Mise en marche d'une dynamique collective afin de faciliter l'approvisionnement : complémentarité, logistique...
 - *Informers les agriculteurs sur les besoins de la restauration collective du territoire en produits : quantitatif et qualitatif,*
 - *Former et accompagner les producteurs dans leurs démarches commerciales auprès de la restauration collective et des entreprises (qualité, procédures, planification de la production),*
 - *Mise en réseau des producteurs intéressés et appui au groupement (pour répondre à plusieurs à des marchés, diversifier des gammes de produits, partager les coûts de gestion),*
 - *Planification de la production en fonction des besoins.*

Une fois que l'offre sera connue, il sera plus facile de faire la promotion de ces produits auprès du grand public. Des actions de sensibilisation pourront alors être organisées sous la forme suivante :

- Animation pédagogique auprès des enfants en fonction des programmes pédagogiques développés par les enseignants (réflexion en lien avec l'ETAP ?)
- Soirée débat / conférence : autour d'un film ou d'une thématique (alimentation, agriculture, environnement)
- Visite de fermes ou intervention de producteurs au sein du restaurant scolaire

IV. Suivi du projet

La mise en œuvre et le suivi des actions seront assurés par la coordination générale du PAV. Une évaluation annuelle est fournie aux partenaires afin de rendre compte de l'atteinte des résultats et du taux de réalisation des actions.

La commission « algues vertes » mise en place lors de l'élaboration de la réponse à l'appel à projet, a été maintenue dans le cadre du SAGE « Sud Cornouaille ». Elle est composée de l'ensemble des acteurs locaux (60 membres).

Néanmoins, dans un souci d'efficacité, un comité de pilotage plus restreint pourra être mis en place pour suivre les actions. Sa composition pourrait être la suivante : élus, cellule d'animation PAV, responsable d'établissement, cuisiniers, agriculteurs référents, conseil général.

CONCLUSION

Les collectivités sont engagées depuis plusieurs années maintenant dans la protection de l'environnement : programme de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, gestion des déchets, protection des espaces naturels (Natura 2000)

Leurs actions s'inscrivent dans une véritable logique d'économie circulaire dont l'objectif est de passer d'un modèle de réduction d'impact à un modèle de création de valeur, positive sur un plan social, économique et environnemental.

Fortes de leurs expériences, du soutien qu'elles ont auprès des acteurs locaux (associations environnementales, agriculteurs...) et devant la demande croissante des consommateurs, elles ont décidé de passer un cap en travaillant désormais sur la valorisation économique des produits locaux issus des démarches de qualité.

L'intégration au réseau des sites pilotes « eau et bio » mis en place par la FNAB leur apparaît donc comme une véritable opportunité pour bénéficier de retours d'expérience, d'outils et de méthodes de travail déjà mis en place.

Les collectivités possèdent déjà un certain nombre d'atouts pour réussir la démarche comme :

- Des équipes techniques pluridisciplinaires en régie,
- Des agriculteurs moteurs dont certains engagés depuis 25 en agriculture biologique,
- Des établissements référents dont certains s'approvisionnent à plus de 90% en AB,
- Un territoire particulièrement attractif sur le plan touristique permettant d'écouler les produits en dehors des périodes scolaires....

Enfin, le label « eau et bio » leur permettrait non seulement d'optimiser la promotion de leur démarche sur le territoire, mais surtout de faire profiter d'autres collectivités de leur expérience.

ANNEXES

Annexe 1 : Descriptif du projet BPREA

Annexe 2 : Cahiers des charges des accompagnements individuels agricoles proposés dans le cadre du PAV

Annexe 3 : Détail des actions de lutte contre les produits phytosanitaires urbains

Annexe 4 : Synthèse de l'étude socio-économique réalisée dans le cadre du PAV

BPREA élevage orientation bio en Finistère (CFPPA Hanvec / lycée de Bréhoulou) :

Éléments de contexte :

La dynamique d'installation en bio en Bretagne est exemplaire avec 20 à 25 % des nouveaux installés qui choisissent le mode de production bio. Ceci marque un vrai tournant dans le paysage agricole. Rappelons que les fermes bio aujourd'hui ne représentent en Bretagne que 6% des fermes. La bio suscite donc de nouvelles vocations d'agriculteurs pour les valeurs qu'elle cultive et il y a là le terreau pour espérer un changement du paradigme agricole breton.

La préoccupation de notre réseau (GAB FRAB) se porte sur les élevages : à la fois les élevages bio qui seront à reprendre dans les prochaines années du fait de départs à la retraite, mais aussi la majorité des élevages conventionnels bretons qui seront à céder dans les 10 années à venir. L'enjeu pour l'avenir de l'agriculture bretonne risque de se jouer dans ces prochaines années. La course vers les agrandissements des fermes conventionnelles enfermées dans le modèle productiviste est véritablement à craindre.

Or aujourd'hui nous constatons que pour des raisons diverses peu de porteurs de projet souhaitent s'installer en élevage bio. Nous considérons qu'une des raisons peut être celle liée au manque d'offre de formation. Notamment à l'ouest de la Bretagne il n'existe aucune offre de formation BPREA* polyculture élevage à orientation bio. La seule qui existe se trouve au Rheu près de Rennes.

Nous sommes persuadés que l'existence de formation bio sur les territoires est un facteur qui favorise l'émergence des vocations et consolide ensuite les projets. Pour exemple en Finistère il existe 2 BPREA à orientation maraichage bio et c'est dans ce département que la dynamique d'installation en maraichage bio est la plus forte.

Une étude réalisée par notre réseau sur les installations en bio entre 2003 et 2010 montre que 58% des personnes qui se sont installées sont originaires du département et 39% de la commune, une offre de formation sur le territoire s'avère donc indispensable.

Aussi, nous souhaitons travailler avec nos partenaires : le CFPPA de Hanvec et le lycée agricole de Bréhoulou pour proposer une formation BPREA polyculture élevage à orientation bio. Le CFPPA d'Hanvec est habilité pour la formation adulte et sera donc le maître d'ouvrage de la formation, le lycée de Bréhoulou servira de plateforme technique.

Le lycée de Bréhoulou présente de plus l'avantage d'être situé sur un territoire emblématique pour la qualité de l'eau, il est voisin du bassin versant algues vertes et situé au cœur du SAGE Sud Cornouaille. Nous estimons par conséquent qu'en faire le support technique du BPREA polyculture élevage à orientation bio permettrait un véritable coup d'accélérateur sur les installations en élevage bio (et donc les reprises d'élevages notamment sur les zones à enjeu eau) et constituerait également un lieu d'échanges, de formation, de références sur les techniques bio transposables aux producteurs conventionnels dans un objectif de préservation de la qualité de l'eau.

En outre, les services de l'Etat et du Conseil Régional travaillent actuellement à la fois sur la mise en place des nouvelles orientations pour les dispositifs d'accompagnement à l'installation et également sur la déclinaison régionale du plan ambition Bio ainsi que sur les politiques qualité de l'Eau. Ce sujet de la formation en élevage bio entre pleinement en cohérence avec ces politiques publiques.

*** : BPREA :** Le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) prépare à l'installation en agriculture et aux emplois de responsable d'atelier d'élevage ou de cultures. Il permet d'avoir la capacité agricole et donc de pouvoir solliciter les aides à l'installation.

Cette formation permet :

- d'acquérir les connaissances techniques et de gestion,
- de maîtriser les savoir-faire spécifiques en élevage ou en cultures
- d'acquérir de l'autonomie permettant d'accéder à des postes de responsabilité en élevage,
- de compléter les connaissances générales en économie et en sciences, de maîtriser les nouvelles technologies (informatique, Internet...),
- d'analyser les situations pour s'adapter aux évolutions socio-économiques.

Le BPREA fait partie intégrante du parcours de professionnalisation personnalisé (PPP) et comprend un module dédié à la préparation de son projet d'installation.



Plan Gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Cahier des charges de l'accompagnement technique individuel des agriculteurs

- Projet de Territoire à très basses fuites d'azote en Baie de la Forêt-

Mai 2012

Liste des accompagnements individuels

Appui à la fertilisation.....	3
Bilan apparent	6
Ferti/phyto : Simulation MAE Ferti/phyto.....	8
Orientation vers un système herbager et simulation technico-économique de MAE SFEI-	10
Gestion de l'herbe	13
Optimisation des rotations.....	16
Diagnostic conseil selon la méthode Herody	19
Techniques Culturelles Simplifiées.....	21
Conversion à l'agriculture biologique :.....	24

Appui à la fertilisation

Objectif spécifique: Optimiser les pratiques de fertilisation et de gestion des effluents afin d'adopter des pratiques limitant les fuites de nutriments.

Principes généraux

- ✓ Cet accompagnement vise à **optimiser les pratiques de fertilisation des systèmes de culture en place** sans modification de l'assolement et des rotations.
- ✓ L'accompagnement doit **se baser sur l'analyse des pratiques et des raisonnements technico-économiques** de l'exploitant afin de fournir des conseils pertinents et adaptés à ses contraintes.
- ✓ Cet accompagnement technique doit **fournir à l'exploitant des outils d'aide à la décision concernant ses pratiques de fertilisation** à mettre en œuvre dès la campagne culturale en cours.
- ✓ L'accompagnement vise à **orienter l'exploitant vers des systèmes économes en intrants**.
- ✓ Les propositions doivent être évaluées économiquement, afin de mettre en évidence les marges/produits et évaluer les aléas et risques le cas échéant.

Méthodologie

1. Analyse des pratiques :

- ✓ Identifier les systèmes de culture mis en œuvre par l'exploitant : pour chaque ensemble de parcelles menées de façon homogène, décrire les rotations et les itinéraires techniques des différentes cultures (raisonnements, date, dose et mode d'apport) en prenant en compte les restitutions au pâturage.
- ✓ Caractériser le parcellaire suivant des critères agronomiques et d'organisation (mode d'exploitation des parcelles, mode de valorisation des productions, éloignement, niveaux de rendement, nature des sols...)
- ✓ Identifier pour chaque système de culture, les fuites potentielles d'azote en détaillant les pratiques à risque.

2. Evaluation des risques de fuites d'azote

- ✓ Sur la base du PPF renforcé, évaluer les écarts au conseil, les quantifier, identifier les causes de ces écarts et proposer des options techniques visant à les réduire.
- ✓ Évaluer les pratiques de fertilisation (pression de pâturage, valorisation des effluents d'élevage, répartition sur le parcellaire et fractionnement tout au long de la rotation et de l'itinéraire culturel, mode d'épandage)
- ✓ Utiliser les résultats des reliquats post absorption : analyse sur la base des interprétations CRAB et des itinéraires techniques de l'exploitation.

Elaboration des projets individuels et propositions

Proposer plusieurs options visant à réduire les excédents azotés et les pratiques à risque.

1. Quand l'équilibre de la fertilisation n'est pas atteint, évaluer la marge de progrès et élaborer une proposition avec l'exploitant adaptée aux contraintes et pratiques.
2. Quand la fertilisation est jugée proche de l'équilibre pour l'ensemble de l'exploitation et pour l'ensemble des systèmes de culture ou que les écarts au conseil sont faibles, l'objectif est alors d'évaluer la possibilité de mettre en œuvre des systèmes de culture « économes en intrants ». Ce type d'évolution peut conduire à des changements de rotations, l'exploitant peut alors être réorienté vers la prestation gestion de l'assolement et rotations.
3. Quand les moyennes d'apports calculés sont proches des seuils de la MAE Ferti, l'une des options proposées correspondra à la MAE ferti. L'exploitant est alors orienté vers l'accompagnement simulation MAE ferti/phyto.

Références à valoriser

- ✓ Diagnostic d'exploitation et indicateurs individuels (CCPF-CCA)
- ✓ Plans de fumure prévisionnel et réalisé (années précédentes et en cours)
- ✓ Ecarts au conseil de fertilisation calculé dans les diagnostics
- ✓ Reliquats post absorption (campagne de la DRAAF)

Production des documents de restitution

- ✓ Formulation des objectifs et du projet individuel

Itinéraire technique par culture	Pour chaque type de rotation, décrire les conseils visant les itinéraires par culture et par an
Pratiques de fertilisation	Proposition du fractionnement, doses et date à détailler
Mode de fertilisation	Type et pratiques d'épandage proposé

- ✓ Le projet individuel doit être détaillé pour chacune des propositions : s'il s'agit d'une réduction d'apports pour un type de culture, il doit être clairement explicité quel est l'état initial et l'objectif à atteindre.
- ✓ Les conseils doivent être pris en compte dans le PPF de l'année suivante.

Les documents de restitution doivent être rédigés et comportés les «éléments d'analyse, d'évaluation et les projets détaillés. Le référencement des parcelles est fait suivant les références PAC.

Indicateurs à renseigner :

Cet accompagnement s'inscrit dans les engagements de niveau 2 de la charte d'engagement individuel, l'organisme de conseil doit fixer des objectifs avec l'exploitant et renseigner les indicateurs de la charte suivants (renseigner les indicateurs en gris si ils correspondent aux objectifs fixés) :

Objectif territorial stratégique	Objectif individuel	Indicateur	Etat initial (préciser l'année)	Objectif 2015
1b	Réduction de l'excédent azoté	Pression azotée totale (en kg N/ha/an)		
		Bilan CORPEN (kgN/ha/an)		
2b	SAU engagée dans des améliorations de pratique	Somme des surfaces engagées (en ha)		
		Part dans la SAU totale		
3a	Développer des pratiques permettant d'optimiser la fertilisation	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
		SAMO/SPE (%)		
	- Apports de type 1 sur maïs grain 1 mois avant le semis	surface (en ha)		
		% dans la surface de maïs grain		
	- Augmenter le fractionnement des apports sur prairies et sols superficiels	surface (en ha)		
	- Répartir les amendements organiques sur un maximum de surface en prairie / suppression des parcelles poubelles	SAMO/SPE herbe (%)		
		surface (en ha)		
	Développer des pratiques permettant la captation de l'azote	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
	- Mettre en place un RGI sous maïs entre 2 maïs ensilage. Rendre cette pratique obligatoire si l'indice de précocité >320	surface (en ha)		
	- Implanter un semis d'une bande en double intensité (par rapport au déclenchement du 1 ^{er} apport en azote)	surface (en ha)		
3d	Equilibre de la fertilisation	PPF renforcé (oui/non)		
		Ecart au conseil par culture ⇒surface (ha) comprise entre 0<<25u et >25u		
		Ecart au conseil par culture ⇒quantité d'azote (kg/ha) >25u		

- ✓ Abandon des pratiques à risque pour les surfaces concernées par : apports de fumier frais de type 1 à moins d'une semaine avant le semis, apports organiques de type 1 sur prairies à partir du 15/10
- ✓ Suivi et mesure de la mise en œuvre des conseils et propositions

Pour chaque proposition énoncée dans le projet, l'organisme de conseil est chargé de suivre la mise en œuvre des conseils. L'objectif fixé et la mesure de cet objectif doivent être indiqués dans les documents de restitution et dans le suivi annuel.

Temps indicatif estimé : 1 jour

Suivant les caractéristiques de l'exploitation, ce temps peut être ajusté sous réserve de l'accord des techniciens agricoles de la collectivité

Bilan apparent

Objectif spécifique: A l'issue de la réalisation du bilan apparent de l'exploitation, interpréter les résultats en situant l'exploitation par rapport à des systèmes du même type et définir des marges de progrès dans l'objectif d'optimiser le système d'un point de vue économique et environnemental.

Principes généraux

- ✓ Le bilan apparent doit être réalisé suivant les méthodes de référence pour les minéraux NPK : quantification de l'ensemble des entrées et sorties de l'exploitation et ramenée à l'hectare de SAU.
- ✓ L'interprétation doit être réalisée par comparaison de types d'exploitation homogènes.
- ✓ L'interprétation des résultats aura un rôle pédagogique en détaillant le devenir du solde estimé par ha (sol, air et eau).
- ✓ Suivant les résultats et sur la base de l'analyse des documents de l'exploitation, identifier des marges de progrès.

Méthodologie

- ✓ Réaliser le bilan apparent sur la base des documents comptables fournis par l'exploitant et des méthodes éprouvées
- ✓ Suivant les résultats obtenus, il s'agit de situer l'exploitant par rapport à un type d'exploitation.
- ✓ Evaluer les différentes voies d'amélioration possibles (fertilisation alimentation animale...)
- ✓ Formuler des propositions et conseils sur les pratiques
- ✓ Restitution des résultats, interprétations et propositions

Références à valoriser

- ✓ Diagnostic d'exploitation et indicateurs individuels (CCPF-CCA)
- ✓ Plans de fumure prévisionnel et réalisé (années précédentes et en cours)
- ✓ Ecart au conseil de fertilisation calculé dans les diagnostics
- ✓ Reliquats post absorption (campagne de la DRAAF)
- ✓ Documents comptables de l'exploitation

Production des documents de restitution

- ✓ Fournir le modèle de saisie complet vierge
- ✓ Fournir les données de saisie des entrées et sorties
- ✓ Fournir le solde du bilan /ha de SAU
- ✓ Situer le solde de l'exploitation par rapport à des données de référence
- ✓ Identifier les marges de progrès.

Indicateurs à renseigner :

Cet accompagnement s'inscrit dans les engagements de niveau 2 de la charte d'engagement individuel, l'organisme de conseil doit fixer des objectifs avec l'exploitant et renseigner les indicateurs de la charte comme suit :

Objectif territorial stratégique	Objectif individuel	Indicateur	Etat initial (préciser l'année)	Objectif 2015
4b	Bilan apparent	oui/non		

- ✓ Résultat du solde du bilan
- ✓ Suivi et mesure de la mise en œuvre des conseils et propositions

Pour chaque proposition énoncée dans le projet, l'organisme de conseil est chargé de suivre la mise en œuvre des conseils. L'objectif fixé et la mesure de cet objectif doivent être indiqués dans les documents de restitution et dans le suivi annuel.

Temps indicatif estimé : 0.5 jour

Suivant les caractéristiques de l'exploitation, ce temps peut être ajusté sous réserve de l'accord des techniciens agricoles de la collectivité

Ferti/phyto : Simulation MAE Ferti/phyto

Objectif spécifique: Limiter la fertilisation azotée et le nombre de traitements herbicides avec un engagement contractuel surfacique.

Principes généraux

L'assolement et les systèmes de culture doivent être analysés en comparaison des critères des MAE (IFT, Fertilisation totale...). Suivant l'écart aux seuils des MAE, des scénarios d'évolution doivent être proposés dans une perspective de rentabilité économique (marge/produit), intégrant notamment des changements d'assolements-rotations si nécessaire.

Méthodologie

- ✓ Analyse des systèmes de culture (assolement, rotations, itinéraires avec fertilisation et traitements)
- ✓ Comparer les résultats obtenus (IFT et fertilisation totale) avec les seuils des MAE,
- ✓ Simulation économique de la MAE et comparaison des résultats (marge/ha) avec état initial
- ✓ Proposition de différentes alternatives

Elaboration des projets individuels et propositions

La simulation de cette MAE repose sur le respect des limites d'apport d'azote/ha maximum et la limitation des traitements herbicides.

A partir des calculs d'apports d'azote et des Indices de Fréquences de Traitements (IFT) :

1. Quand les seuils de la MAE sont déjà respectés ou proches des pratiques, le scénario d'évolution n'engendre que peu de modifications et la simulation technico-économique de la MAE doit conforter le choix de la contractualisation.
2. Quand les ratios calculés de pression azotée et indices de traitements sont nettement supérieurs aux seuils de la MAE, le(s) scénario(s) d'évolution peuvent conduire à des modifications des rotations et des itinéraires techniques. Les propositions doivent comporter une phase de transition progressive et des simulations économiques. Ces propositions de réduction de traitements et des apports doivent également prendre en compte les risques et être complétées d'alternatives techniques (désherbage mécanique, faux-semis...)

Références à valoriser

- ✓ Diagnostic d'exploitation et indicateurs individuels (CCPF-CCA)
- ✓ Plans de fumure prévisionnel et réalisé (années précédentes et en cours)
- ✓ Ecart au conseil de fertilisation calculé dans les diagnostics
- ✓ Reliquats post absorption (campagne de la DRAAF)
- ✓ DPR : diagnostic parcelles à risque
- ✓ IFT : Indice de Fréquence des traitements
- ✓ Analyse annuelle des effluents

Production des documents de restitution

- ✓ Formulation des objectifs et du projet individuel

Assolement et rotation	Si l'une des options pour être éligible à la MAE implique des changements d'assolement : mettre en évidence les modifications à apporter à l'échelle de l'exploitation
Itinéraire technique par culture	Pour chaque type de rotation, décrire les itinéraires proposés par culture et par an

Pratiques de fertilisation	Préconisations (fractionnement, doses et dates à détailler)
Traitements phytosanitaires	Préconisations avec état initial et objectif

- ✓ Dossier MAE à fournir à la DDTM et à la CCPF/CCA
 - documents de déclaration PAC avec photo du parcellaire et parcelles à engager
 - étude de faisabilité et rappels du cahier des charges de la MAE

Indicateurs à renseigner :

Cet accompagnement s'inscrit dans les engagements de niveau 2, l'organisme de conseil doit fixer des objectifs avec l'exploitant et renseigner les indicateurs comme suit :

Objectif territorial stratégique	Objectif individuel	Indicateur	Etat initial (préciser l'année)	Objectif 2015
1b	Réduction de l'excédent azoté	Pression azotée totale (en kg N/ha/an)		
		Bilan CORPEN (kgN/ha/an)		
2b	SAU engagée dans des améliorations de pratique	Somme des surfaces engagées (en ha)		
		Part dans la SAU totale		
3a	Développer des pratiques permettant d'optimiser la fertilisation	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
		SAMO/SPE (%)		
	- Apports de type 1 sur maïs grain 1 mois avant le semis	surface (en ha)		
		% dans la surface de maïs grain		
	- Augmenter le fractionnement des apports sur prairies et sols superficiels	surface (en ha)		
	- Répartir les amendements organiques sur un maximum de surface en prairie / suppression des parcelles poubelles	SAMO/SPE herbe (%)		
		surface (en ha)		
	Développer des pratiques permettant la captation de l'azote	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
- Mettre en place un RGI sous maïs entre 2 maïs ensilage. Rendre cette pratique obligatoire si l'indice de précocité >320	surface (en ha)			
- Planter un semis d'une bande en double intensité (par rapport au déclenchement du 1 ^{er} apport en azote)	surface (en ha)			
3d	Equilibre de la fertilisation	PPF renforcé (oui/non)		
		Ecart au conseil par culture →surface (ha) comprise entre 0<<25u et >25u		
		Ecart au conseil par culture →quantité d'azote (kg/ha) >25u		

- ✓ Abandon des pratiques à risque (apports de fumier frais de type 1 à moins d'une semaine avant le semis, apports organiques de type 1 sur prairies à partir du 15/10)
- ✓ IFT herbicide
- ✓ Apports azotés/ha dont apports minéraux : moyennes sur les surfaces engagées et non engagées.

Temps indicatif estimé : 1 jour

Suivant les caractéristiques de l'exploitation, ce temps peut être ajusté sous réserve de l'accord des techniciens agricoles de la collectivité

Augmentation de la part d'herbe :

Orientation vers un système herbager et simulation technico-économique de MAE SFEI-

Objectif spécifique:

Au-delà de l'optimisation de la gestion du système, orienter l'exploitant vers un système herbager économe en intrants, pouvant le cas échéant être contractualisé par une MAE SFEI.

Principes généraux

- ✓ Une **analyse du système de production** doit être menée afin d'évaluer de façon globale les systèmes de culture et leur utilisation (cultures de rente, alimentation animale), la conduite de l'élevage notamment l'alimentation (charges/1000l lait), les niveaux de production et l'exploitation des prairies.
- ✓ Sur la base des résultats de l'analyse, **les performances techniques sont évaluées** afin **d'optimiser la gestion de l'herbe** notamment et **d'identifier les réductions possibles de certains postes de charge**.
- ✓ Cet accompagnement vise à orienter l'éleveur vers un système économe en intrants basé majoritairement sur l'exploitation de prairies associant légumineuses et graminées en rotation longue.
- ✓ Compte tenu des particularités de chaque exploitation, une ou des trajectoires seront proposées pour valoriser et augmenter la part d'herbe.

Méthodologie

- ✓ Evaluer les performances technico-économique de l'exploitation : résultats/1000l de lait, rendements réels des prairies,...
- ✓ Proposition d'un assolement et d'un mode de conduite en augmentant au maximum les surfaces en herbe
- ✓ Simulation économique des scénarios d'évolution, y compris MAE SFEI, en intégrant les évolutions de temps de travail, et en mettant en évidence la productivité/ha et par UTH.

Elaboration des projets individuels et propositions

L'accompagnement doit évaluer en premier lieu les performances technico-économiques de l'élevage à l'aide d'indicateurs économiques (EBE/1000l, marge/1000l), techniques (kg concentrés/1000l) et du bilan fourrager. L'accompagnement doit permettre d'évaluer les performances du système fourrager, le mode d'exploitation des pâtures, la cohérence entre le bilan fourrager et les rendements espérés.

Un ajustement peut être proposé à l'issue de cette première évaluation concernant le coût alimentaire, et l'exploitation des prairies. Une des propositions se basera sur l'optimisation du système et la réduction des charges.

Sur la base de l'analyse des systèmes de culture et des caractéristiques du parcellaire, différents scénarios doivent être discutés avec l'exploitant suivant les possibilités d'augmentation des surfaces en herbe, de modification de l'assolement par allongement des rotations, l'introduction de légumineuses fourragères, de l'accessibilité et de la disponibilité des parcelles pâturées, de la productivité des parcelles...

Références à valoriser

- ✓ Bilan fourrager
- ✓ Indicateurs de performances technico-économiques
- ✓ Analyse des systèmes de culture
- ✓ Diagnostic d'exploitation et indicateurs individuels (CCPF-CCA)

- ✓ Plans de fumure prévisionnel et réalisé (années précédentes et en cours)
- ✓ Ecart au conseil de fertilisation calculé dans les diagnostics
- ✓ Reliquats post absorption (campagne de la DRAAF)
- ✓ Analyse annuelle des effluents

Production des documents de restitution

- ✓ Formulation des objectifs et du projet individuel

Assolement et rotation	état initial, transition et objectif
Itinéraire technique par culture	Pour chaque type de rotation, décrire les itinéraires proposés par culture et par an
Pratiques de fertilisation	Préconisations (fractionnement, doses et dates à détailler)
Conduite d'élevage et résultats	Présenter les évolutions à prévoir : alimentation, bilan fourrager, production laitière, évolution de cheptel
Simulation des résultats économiques	Comparatif EBE, marge, produit/ha (état initial, transition et objectif), évaluer les évolutions de la charge de travail
Investissements et matériels	Identifier les besoins en investissements et matériels
Besoin de formations techniques	Identifier les besoins d'appuis techniques de l'agriculteur sur la gestion du système herbager et préconisations d'appuis

- ✓ Dossier MAE à fournir à la DDTM et à la CCPF/CCA
 - documents de déclaration PAC avec photo du parcellaire et surfaces à engager
 - étude de faisabilité et rappels du cahier des charges de la MAE

Le projet individuel doit être détaillé pour chacune des propositions en précisant l'état initial, la phase de transition et l'objectif. Un indicateur de suivi doit mesurer ces évolutions.

Temps indicatif estimé : 1,5 jour

Suivant les caractéristiques de l'exploitation, ce temps peut être ajusté sous réserve de l'accord des techniciens agricoles de la collectivité

Indicateurs à renseigner :

Cet accompagnement s'inscrit dans les engagements de niveau 2 suivants, l'organisme de conseil doit fixer des objectifs avec l'exploitant et renseigner les indicateurs comme suit :

Objectif territorial stratégique	Objectif individuel	Indicateur	Etat initial (préciser l'année)	Objectif 2015
1b	Réduction de l'excédent azoté	Pression azotée totale (en kg N/ha/an)		
		Bilan CORPEN (kgN/ha/an)		
2b	SAU engagée dans des améliorations de pratique	Somme des surfaces engagées (en ha)		
		Part dans la SAU totale		
3a	Développer des pratiques permettant d'optimiser la fertilisation	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
		SAMO/SPE (%)		
	- Apports de type 1 sur maïs grain 1 mois avant le semis	surface (en ha)		
		% dans la surface de maïs grain		
	- Augmenter le fractionnement des apports sur prairies et sols superficiels	surface (en ha)		
		SAMO/SPE herbe (%)		
	- Répartir les amendements organiques sur un maximum de surface en prairie / suppression des parcelles poubelles	surface (en ha)		
	Développer des pratiques permettant la captation de l'azote	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
		- Mettre en place des associations « céréales-légumineuses »	surface (en ha)	
	- Implanter une céréale d'hiver le plus rapidement possible en visant si possible un maximum de 15 jours après la récolte de maïs ensilage	surface (en ha)		
		- Augmenter la part de céréales de printemps dans la SAU	surface (en ha)	
	- Mettre en place une culture de betterave fourragère après un retournement printanier	surface (en ha)		
		- Augmentation de la part des surfaces en herbe ou cultures fourragères pérennes dans la SAU	surface (en ha)	
	- Mettre en place un sur-semis au lieu d'un retournement entre 2 prairies	surface (en ha)		
ratio (sursemis/semis) en %				
- Mettre en place des aménagements anti-érosifs (talus – bandes enherbées)	talus en ml			
	surface (en ha)			
- Mettre en place des cultures fourragères pérennes en bas de pente pour favoriser le redépôt des sédiments	surface (en ha)			
3d	Equilibre de la fertilisation	PPF renforcé (oui/non)		
		Ecart au conseil par culture ⇒ surface (ha) comprise entre 0 << 25u et >25u		
		Ecart au conseil par culture ⇒ quantité d'azote (kg/ha) >25u		
4a	Augmentation du ratio de la part d'herbe et assimilés dans la SFP	ratio (herbe+ assimilés)/SFP (%)		
		surface (en ha)		
6a	Remise en herbe de zone humide cultivée	surface (en ha)		
6e	Conservation de 100% de la surface existante en prairies permanentes et en prairies temporaires de plus de 5 ans	surface PP (en ha)		
		surface PT(en ha)		
	Contractualisation de MAE	Type de mesure		
		SAU engagée (en ha)		

- ✓ Abandon des pratiques à risque suivantes : retournement de prairies à partir du 15/10 ; apports organiques de type 1 sur prairies à partir du 15/10

Augmentation de la part d'herbe : Gestion de l'herbe

Objectif spécifique: Optimiser la gestion des surfaces en herbe en améliorant le mode d'exploitation, le raisonnement de la conduite des prairies et la valorisation dans les rations alimentaires.

Principes généraux

- ✓ Sur la base des résultats de l'analyse, **les performances techniques sont évaluées afin d'optimiser la gestion de l'herbe** notamment et **d'identifier les réductions possibles de certains postes de charge.**
- ✓ Une analyse du système de production doit être menée afin d'évaluer de façon globale les systèmes de culture et leur utilisation (cultures de rente, alimentation animale), la conduite de l'élevage notamment l'alimentation (charges/1000l lait), les niveaux de production et l'exploitation des prairies.

Méthodologie

- ✓ Evaluer les données techniques de l'exploitation concernant la conduite du pâturage et de l'alimentation du troupeau : rendement herbe, cohérence des surfaces en herbe, maïs et du bilan fourrager, coût alimentaire.
- ✓ Evaluer l'organisation du pâturage en fonction des périodes clés de l'année : effectifs, surfaces/effectifs et type, dates clés, nombre et taille des paddocks.
- ✓ Tour de pâture : observer l'état des pâtures, la qualité, stocks, l'organisation et les aménagements'accès.
- ✓ Elaborer des propositions pour optimiser la gestion du pâturage.

Elaboration des projets individuels et propositions

L'accompagnement doit évaluer en premier lieu les performances technico-économiques de l'élevage à l'aide d'indicateurs économiques (EBE/1000l, marge/1000l), techniques (kg concentrés/1000l) et du bilan fourrager. L'accompagnement doit permettre d'évaluer les performances du système fourrager, le mode d'exploitation des pâtures, la cohérence entre le bilan fourrager et les rendements espérés.

Suivant les observations et analyses, des optimisations et conseils sont proposés concernant :

- Le rendement herbe
- Le système d'alimentation
- L'organisation du parcellaire et du pâturage
- Les aménagements nécessaires
- L'itinéraire technique des prairies et leur composition
- Le planning de pâturage
- L'évolution du système de pâturage

Références à valoriser

- ✓ Bilan fourrager
- ✓ Indicateurs de performances technico-économiques
- ✓ Analyse des systèmes de culture
- ✓ Diagnostic d'exploitation et indicateurs individuels (CCPF-CCA)
- ✓ Plans de fumure prévisionnel et réalisé (années précédentes et en cours)
- ✓ Ecart au conseil de fertilisation calculé dans les diagnostics
- ✓ Reliquats post absorption (campagne de la DRAAF)
- ✓ Analyse annuelle des effluents

Production des documents de restitution

- ✓ Formulation des objectifs et du projet individuel

Itinéraire technique des prairies	Préconisations (fertilisation, composition variétale...)
Pratiques de pâturage	Organisation, dates...
Conduite d'élevage et résultats	Présenter les évolutions à prévoir : alimentation, bilan fourrager, production laitière, évolution de cheptel
Besoin de formations techniques et compétences	Identifier les besoins d'appuis techniques de l'agriculteur sur la gestion du système herbager et préconisations d'appuis

- ✓ Analyse des indices des MAE

Temps indicatif estimé : 1,5 jour

Suivant les caractéristiques de l'exploitation, ce temps peut être ajusté sous réserve de l'accord des techniciens agricoles de la collectivité

Indicateurs à renseigner :

Cet accompagnement s'inscrit dans les engagements de niveau 2 suivants, l'organisme de conseil doit fixer des objectifs avec l'exploitant et renseigner les indicateurs comme suit :

Objectif territorial stratégique	Objectif individuel	Indicateur	Etat initial (préciser l'année)	Objectif 2015
1b	Réduction de l'excédent azoté	Pression azotée totale (en kg N/ha/an)		
		Bilan CORPEN (kgN/ha/an)		
2b	SAU engagée dans des améliorations de pratique	Somme des surfaces engagées (en ha)		
		Part dans la SAU totale		
3a	Développer des pratiques permettant d'optimiser la fertilisation	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
		SAMO/SPE (%)		
	- Apports de type 1 sur maïs grain 1 mois avant le semis	surface (en ha)		
		% dans la surface de maïs grain		
	- Augmenter le fractionnement des apports sur prairies et sols superficiels	surface (en ha)		
	- Répartir les amendements organiques sur un maximum de surface en prairie / suppression des parcelles poubelles	SAMO/SPE herbe (%)		
		surface (en ha)		
	Développer des pratiques permettant la captation de l'azote	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
	- Mettre en place des associations « céréales-légumineuses »	surface (en ha)		
	- Implanter une céréale d'hiver le plus rapidement possible en visant si possible un maximum de 15 jours après la récolte de maïs ensilage	surface (en ha)		
	- Augmenter la part de céréales de printemps dans la SAU	surface (en ha)		
	- Mettre en place une culture de betterave fourragère après un retournement printanier	surface (en ha)		
	- Augmentation de la part des surfaces en herbe ou cultures fourragères pérennes dans la SAU	surface (en ha)		
	- Mettre en place un sur-semis au lieu d'un retournement entre 2 prairies	surface (en ha)		
		ratio (sursemis/semis) en %		
- Mettre en place des aménagements anti-érosifs (talus – bandes enherbées)	talus en ml			
	surface (en ha)			
- Réaliser des labours perpendiculaires au sens de la pente sur ces surfaces	surface (en ha)			
- Mettre en place des cultures fourragères pérennes en bas de pente pour favoriser le redépôt des sédiments	surface (en ha)			
3d	Equilibre de la fertilisation	PPF renforcé (oui/non)		
		Ecart au conseil par culture \Rightarrow surface (ha) comprise entre $0 << 25u$ et $>25u$		
		Ecart au conseil par culture \Rightarrow quantité d'azote (kg/ha) $>25u$		
4a	Augmentation du ratio de la part d'herbe et assimilés dans la SFP	ratio (herbe+ assimilés)/SFP (%)		
6a	Remise en herbe de zone humide cultivée	surface (en ha)		
6e	Conservation de 100% de la surface existante en prairies permanentes et en prairies temporaires de plus de 5 ans	surface PP (en ha)		
		surface PT(en ha)		

- ✓ Abandon des pratiques à risque suivantes : retournement de prairies à partir du 15/10 ; apports organiques de type 1 sur prairies à partir du 15/10
- ✓ Suivi et mesure de la mise en œuvre des conseils et propositions

Pour chaque proposition énoncée dans le projet, l'organisme de conseil est chargé de suivre la mise en œuvre des conseils. L'objectif fixé et la mesure de cet objectif doivent être indiqués dans les documents de restitution et dans le suivi annuel.

Optimisation des rotations

Objectif spécifique: Proposer un assolement et des rotations économes en intrants limitant les pratiques à risques et les fuites d'azote

Principes généraux

- ✓ A partir des orientations technico-économiques des exploitations et de leurs caractéristiques, l'accompagnement individuel doit aider l'exploitant à **s'orienter vers des systèmes de cultures économes en intrants**.
- ✓ Cet accompagnement conduit à **la modification des systèmes de culture** : intégration de légumineuses, cultures associées, rotations longues, diversification, simplification des travaux du sol. Les systèmes proposés doivent favoriser une **meilleure valorisation des nutriments, limiter les apports et les traitements**. Dans certains cas, la modification des assolements doit favoriser l'autonomie de l'exploitation en alimentation animale.
- ✓ Cet accompagnement s'applique aux **grandes cultures**, prairies et au **légume industrie**.

Méthodologie

Analyse des pratiques :

- ✓ Identifier les systèmes de culture mis en œuvre par l'exploitant : pour chaque ensemble de parcelles menées de façon homogène, décrire les rotations et les itinéraires techniques des différentes cultures (raisonnements, date, dose et mode d'apport)
- ✓ Caractériser le parcellaire suivant des critères agronomiques et d'organisation (mode d'exploitation des parcelles, mode de valorisation des productions, éloignement, niveaux de rendement, nature des sols...)
- ✓ Identifier pour chaque système de culture, les fuites potentielles d'azote en détaillant les pratiques à risque.
- ✓ Utiliser les résultats des reliquats post absorption : analyse sur la base des interprétations CRAB et des itinéraires techniques de l'exploitation.

Elaboration des projets individuels et propositions

Les propositions doivent présenter des économies de charges par la modification des assolements notamment :

- ✓ La réduction des traitements phytosanitaires
- ✓ La diversification des assolements
- ✓ Réduction de la fertilisation en azote totale et phosphore minérale
- ✓ Introduction de légumineuses
- ✓ Optimiser la couverture des sols par des successions culturales limitant les risques de pertes d'azote

Références à valoriser

- ✓ Diagnostic d'exploitation et indicateurs individuels (CCPF-CCA)
- ✓ Plans de fumure prévisionnel et réalisé (années précédentes et en cours)
- ✓ Ecarts au conseil de fertilisation calculé dans les diagnostics
- ✓ Reliquats post absorption (campagne de la DRAAF)
- ✓ DPR : diagnostic parcelles à risque
- ✓ IFT herbicide: Indice de Fréquence des traitements
- ✓ Analyse annuelle des effluents

Production des documents de restitution

- ✓ Formulation des objectifs et du projet individuel

Assolement et rotation	état initial, transition et objectif (Préciser le nombre de cultures par rotation, le % de légumineuses, le % de la culture principale, durée de sol nu...)
Itinéraire technique par culture	Pour chaque type de rotation, décrire les itinéraires proposés par culture et par an (IFT, traitements préconisés...)
Pratiques de fertilisation	Préconisations (fractionnement, doses et dates à détailler)
Simulation des résultats économiques	Comparatif EBE, marge, produit/ha pour les principaux types de systèmes de culture proposés (état initial, transition et objectif)
Besoin de formations techniques et compétences	Identifier les besoins d'appuis techniques de l'agriculteur

Indicateurs à renseigner :

Cet accompagnement s'inscrit dans les engagements de niveau 2 suivants, l'organisme de conseil doit fixer des objectifs avec l'exploitant et renseigner les indicateurs comme suit :

Objectif territorial stratégique	Objectif individuel	Indicateur	Etat initial (préciser l'année)	Objectif 2015
1b	Réduction de l'excédent azoté	Pression azotée totale (en kg N/ha/an)		
		Bilan CORPEN (kgN/ha/an)		
2b	SAU engagée dans des améliorations de pratique	Somme des surfaces engagées (en ha)		
		Part dans la SAU totale		
3a	Développer des pratiques permettant d'optimiser la fertilisation	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
	- Apports de type 1 sur maïs grain 1 mois avant le semis	SAMO/SPE (%) surface (en ha)		
	- Augmenter le fractionnement des apports sur prairies et sols superficiels	% dans la surface de maïs grain surface (en ha)		
	- Répartir les amendements organiques sur un maximum de surface en prairie / suppression des parcelles poubelles	surface (en ha)		
	- Exporter les résidus de cultures de pois des surfaces concernées à partir de 2012	SAMO/SPE herbe (%) surface (en ha)		
	Développer des pratiques permettant la captation de l'azote	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
	- Mettre en place un RGI sous maïs entre 2 maïs ensilage. Rendre cette pratique obligatoire si l'indice de précocité >320	surface (en ha)		
	- Limiter les successions de maïs grain à 2 ans	surface (en ha) de maïs grain > 2 ans		
	- Mettre en place des rotations maïs grain/céréales/maïs grain	surface (en ha)		
	- Utiliser des variétés précoces de maïs permettant de semer du 01/04 au 15/05 et de récolter plus tôt, afin d'implanter une CIPAN.	surface (en ha)		
	- Planter un semis d'une bande en double intensité (par rapport au déclenchement du 1 ^{er} apport en azote)	surface (en ha)		
	- Récolter 100% des surfaces en haricots (hors flageolets) avant la mi-septembre dès 2012 afin de mettre en place une CIPAN efficace	surface (en ha)		
	- Adopter le non labour ou les TCS sur les surfaces à risques (en limitant l'usage de désherbants)	surface (en ha)		
	- Mettre en place des associations « céréales-légumineuses »	surface (en ha)		
	- Planter une céréale d'hiver le plus rapidement possible en visant si possible un maximum de 15 jours après la récolte de maïs ensilage	surface (en ha)		
	- Augmenter la part de céréales de printemps dans la SAU	surface (en ha)		
	- Mettre en place une culture de betterave fourragère après un retournement printanier	surface (en ha)		
	- Augmentation de la part des surfaces en herbe ou cultures fourragères pérennes dans la SAU	surface (en ha)		
	- Mettre en place un sur-semis au lieu d'un retournement entre 2 prairies	surface (en ha) ratio (sursemis/semis) en %		
	- Mettre en place des aménagements anti-érosifs (talus – bandes enherbées)	talus en ml surface (en ha)		
- Réaliser des labours perpendiculaires au sens de la pente sur ces surfaces	surface (en ha)			
- Mettre en place des cultures fourragères pérennes en bas de pente pour favoriser le redépôt des sédiments	surface (en ha)			
3b	assurer une couverture optimale des sols pendant la période hivernale en systèmes légumiers, et de façon exhaustive après culture de pois et de haricots	surface en CIPAN (ha) implantée sous 1 mois		
3d	Equilibre de la fertilisation	PPF renforcé (oui/non)		
		Ecart au conseil par culture => surface (ha) comprise entre 0<<25u et >25u		
4a	Augmentation du ratio de la part d'herbe et assimilés dans la SFP	Ecart au conseil par culture => quantité d'azote (kg/ha) >25u		
		ratio (herbe+ assimilés)/SFP (%) surface (en ha)		

- ✓ Abandon des pratiques à risque (apports de fumier frais de type 1 à moins d'une semaine avant le semis, apports organiques de type 1 sur prairies à partir du 15/10)
- ✓ IFT herbicide

- ✓ Suivi et mesure de la mise en œuvre des conseils et propositions

Pour chaque proposition énoncée dans le projet, l'organisme de conseil est chargé de suivre la mise en œuvre des conseils. L'objectif fixé et la mesure de cet objectif doivent être indiqués dans les documents de restitution et dans le suivi annuel.

Temps indicatif estimé : 1,5 jour

Suivant les caractéristiques de l'exploitation, ce temps peut être ajusté sous réserve de l'accord des techniciens agricoles de la collectivité

Diagnostic conseil selon la méthode Herody

Objectif spécifique:

A partir d'une approche pédologique, conseiller l'agriculteur sur les travaux du sol, les rotations, et les amendements par une prise en compte du diagnostic des sols, de leur fertilité physique et chimique et de l'état de la matière organique.

Principes généraux

- ✓ Cet accompagnement est l'application de la méthode BRDA Herody, qui doit être dispensée par un technicien ayant suivi la formation de Yves Herody.
- ✓ La méthode proposée combinant des visites de parcelles, profils, prélèvements et analyses de sol doit conduire à des conseils pratiques concernant la valorisation de la matière organique, les travaux du sol et le chaulage notamment.

Méthodologie

- ✓ Analyse des systèmes de culture et des caractéristiques pédo-climatiques de l'exploitation et des données hydro-géologiques de la zone.
- ✓ Cartographie du parcellaire avec ses caractéristiques
- ✓ Diagnostic des sols : profil de sol sur parcelles avec l'exploitant
- ✓ Prélèvements et analyses de terre en respect de la méthode BRDA Herody (*capacité de fixation, % de fines, test de carbonatation, les équivalents sables (gros et fins), l'état des liens du Complexe Organique Minéral (AT, % Mg/AT, fer de lien et fer amorphe), le cycle organique (MTO, HS, MOF, 3ème fraction, NiNi), Al, pH KCl, pH FNa, la différence de pH, Mn1, Mn2, P Mg, K, CE*)
- ✓ Analyse des paramètres suivants :
 - La capacité de fixation du sol à retenir les éléments en fonction de la minéralogie du sol
 - La sensibilité du sol au tassement et la porosité de la structure
 - La matière organique et ses différentes formes : minéralisation et accumulation
 - Les différentes formes de fer et leurs interactions
 - La présence ou non de l'aluminium, élément central dans le blocage de certains composants du sol, ainsi que du manganèse
 - La saturation du sol en calcium et magnésium
 - La capacité du sol à « digérer » la matière organique
 - L'hydromorphisme et le lessivage
 - La disponibilité du sol en phosphore et potassium
- ✓ La formulation de conseils agronomiques (nature des cultures, travail du sol, apports d'engrais organiques et minéraux, chaulage, dates d'apport, gestion de l'eau...) et d'une stratégie de valorisation et de préservation du potentiel des sols.
- ✓ Une visite de restitution des éléments de diagnostics et de conseils stratégiques

Références à valoriser

- ✓ Diagnostic d'exploitation et indicateurs individuels (CCPF-CCA)
- ✓ Reliquats post absorption (campagne de la DRAAF)

Production des documents de restitution

- ✓ Formulation des objectifs et du projet individuel

Assolement et rotation	état initial, transition et objectif
Itinéraire technique par culture	Pour chaque type de rotation, décrire les itinéraires proposés par culture et par an

Pratiques de fertilisation et Amendements calciques	Préconisations (fractionnement, doses et dates à détailler)
---	---

Pour chaque diagnostic réalisé, un rapport individuel regroupant les cartographies de terrains, les résultats d'analyses et leurs interprétations, ainsi que les conseils agronomiques doit être fourni.

Indicateurs à renseigner :

Cet accompagnement s'inscrit dans les engagements de niveau 2 suivants, l'organisme de conseil doit fixer des objectifs avec l'exploitant et renseigner les indicateurs comme suit :

Objectif territorial stratégique	Objectif individuel	Indicateur	Etat initial (préciser l'année)	Objectif 2015
2b	SAU engagée dans des améliorations de pratique	Somme des surfaces engagées (en ha)		
		Part dans la SAU totale		
3a	Développer des pratiques permettant d'optimiser la fertilisation	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
		SAMO/SPE (%)		
	- Apports de type 1 sur maïs grain 1 mois avant le semis	surface (en ha)		
		% dans la surface de maïs grain		
	- Augmenter le fractionnement des apports sur prairies et sols superficiels	surface (en ha)		
		SAMO/SPE herbe (%)		
- Répartir les amendements organiques sur un maximum de surface en prairie / suppression des parcelles poubelles	surface (en ha)			

- ✓ Abandon des pratiques à risque (apports de fumier frais de type 1 à moins d'une semaine avant le semis, apports organiques de type 1 sur prairies à partir du 15/10)
- ✓ Suivi et mesure de la mise en œuvre des conseils et propositions

Pour chaque proposition énoncée dans le projet, l'organisme de conseil est chargé de suivre la mise en œuvre des conseils. L'objectif fixé et la mesure de cet objectif doivent être indiqués dans les documents de restitution et dans le suivi annuel.

Temps indicatif estimé : 1 jour

Suivant les caractéristiques de l'exploitation, ce temps peut être ajusté sous réserve de l'accord des techniciens agricoles de la collectivité

Techniques Culturelles Simplifiées

Objectif spécifique: Evaluer la faisabilité d'un changement des systèmes de culture vers les TCS.

Ce changement de système doit impliquer une optimisation des pratiques de fertilisation et des rotations.

Principes généraux

- ✓ A partir des orientations technico-économiques des exploitations et de leurs caractéristiques, l'accompagnement individuel doit aider l'exploitant à **s'orienter vers les Techniques Culturelles Simplifiées ou accompagner l'agriculteur dans une transition.**
- ✓ Les Techniques Culturelles simplifiées répondent à trois principes majeurs : la perturbation minimale du sol avec l'abandon du labour, la couverture permanente par la végétation et des rotations culturelles adaptées.
- ✓ Compte tenu des changements de systèmes de culture, les adaptations en termes d'itinéraires techniques, d'assolement et de matériel employé nécessitent un accompagnement pour une transition vers les TCS.

Méthodologie

- ✓ **Analyse des pratiques :** Identifier les systèmes de culture mis en œuvre par l'exploitant : pour chaque ensemble de parcelles menées de façon homogène, décrire les rotations et les itinéraires techniques des différentes cultures (raisonnements, date, dose et mode d'apport)

Elaboration des projets individuels et propositions

- ✓ Sur la base de l'analyse des systèmes de cultures et des résultats économiques de ceux-ci, évaluer les évolutions nécessaires pour mettre en place les Techniques Culturelles simplifiées.
- ✓ Réaliser une simulation technico-économique

Références à valoriser

- ✓ Diagnostic d'exploitation et indicateurs individuels (CCPF-CCA)
- ✓ Reliquats post absorption (campagne de la DRAAF)

Production des documents de restitution

- ✓ Formulation des objectifs et du projet individuel

Assolement et rotation	état initial, transition et objectif (Préciser le nombre de cultures par rotation, le % de légumineuses, le % de la culture principale, durée de sol nu...)
Itinéraire technique par culture	Pour chaque type de rotation, décrire les itinéraires proposés par culture et par an (IFT, traitements préconisés...)
Matériel	Lister les investissements nécessaires
Pratiques de fertilisation	Préconisations (fractionnement, doses et dates à détailler)
Simulation des résultats économiques	Comparatif EBE, marge, produit/ha pour les principaux types de systèmes de culture proposés (état initial, transition et objectif)
Besoin de formations techniques et compétences	Mettre l'agriculteur en réseau avec les réseaux de développement des TCS et de l'agriculture de conservation

Indicateurs à renseigner :

Cet accompagnement s'inscrit dans les engagements de niveau 2 suivants, l'organisme de conseil doit fixer des objectifs avec l'exploitant et renseigner les indicateurs comme suit :

Objectif territorial stratégique	Objectif individuel	Indicateur	Etat initial (préciser l'année)	Objectif 2015
1b	Réduction de l'excédent azoté	Pression azotée totale (en kg N/ha/an)		
		Bilan CORPEN (kgN/ha/an)		
2b	SAU engagée dans des améliorations de pratique	Somme des surfaces engagées (en ha)		
		Part dans la SAU totale		
3a	Développer des pratiques permettant d'optimiser la fertilisation	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
		SAMO/SPE (%)		
	- Apports de type 1 sur maïs grain 1 mois avant le semis	surface (en ha)		
		% dans la surface de maïs grain		
	- Augmenter le fractionnement des apports sur prairies et sols superficiels	surface (en ha)		
		SAMO/SPE herbe (%)		
	- Répartir les amendements organiques sur un maximum de surface en prairie / suppression des parcelles poubelles	surface (en ha)		
		surface (en ha)		
	- Exporter les résidus de cultures de pois des surfaces concernées à partir de 2012	surface (en ha)		
	Développer des pratiques permettant la captation de l'azote	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
		surface (en ha)		
	- Mettre en place un RGI sous maïs entre 2 maïs ensilage. Rendre cette pratique obligatoire si l'indice de précocité >320	surface (en ha)		
		surface (en ha) de maïs grain > 2 ans		
	- Mettre en place des rotations maïs grain/céréales/maïs grain	surface (en ha)		
	- Utiliser des variétés précoces de maïs permettant de semer du 01/04 au 15/05 et de récolter plus tôt, afin d'implanter une CIPAN.	surface (en ha)		
	- Mettre en place des associations « céréales-légumineuses »	surface (en ha)		
	- Planter une céréale d'hiver le plus rapidement possible en visant si possible un maximum de 15 jours après la récolte de maïs ensilage	surface (en ha)		
	- Planter un semis d'une bande en double intensité (par rapport au déclenchement du 1 ^{er} apport en azote)	surface (en ha)		
	- Augmenter la part de céréales de printemps dans la SAU	surface (en ha)		
	- Mettre en place une culture de betterave fourragère après un retournement printanier	surface (en ha)		
- Augmentation de la part des surfaces en herbe ou cultures fourragères pérennes dans la SAU	surface (en ha)			
	ratio (sursemis/semis) en %			
- Récolter 100% des surfaces en haricots (hors flageolets) avant la mi-septembre dès 2012 afin de mettre en place une CIPAN efficace	surface (en ha)			
- Mettre en place des aménagements anti-érosifs (talus – bandes enherbées)	talus en ml			
	surface (en ha)			
- Adopter le non labour ou les TCS sur les surfaces à risques (en limitant l'usage de désherbants)	surface (en ha)			
- Mettre en place des cultures fourragères pérennes en bas de pente pour favoriser le redépôt des sédiments	surface (en ha)			
3b	assurer une couverture optimale des sols pendant la période hivernale en systèmes légumiers, et de façon exhaustive après culture de pois et de haricots	surface en CIPAN (ha) implantée sous 1 mois		
3d	Equilibre de la fertilisation	PPF renforcé (oui/non)		
		Ecart au conseil par culture b surface (ha) comprise entre 0 << 25u et > 25u		
		Ecart au conseil par culture b quantité d'azote (kg/ha) > 25u		
4a	Augmentation du ratio de la part d'herbe et assimilés dans la SFP	ratio (herbe+ assimilés)/SFP (%)		
		surface (en ha)		

- ✓ Abandon des pratiques à risque (apports de fumier frais de type 1 à moins d'une semaine avant le semis, apports organiques de type 1 sur prairies à partir du 15/10)
- ✓ IFT herbicide
- ✓ Suivi et mesure de la mise en œuvre des conseils et propositions

Pour chaque proposition énoncée dans le projet, l'organisme de conseil est chargé de suivre la mise en œuvre des conseils. L'objectif fixé et la mesure de cet objectif doivent être indiqués dans les documents de restitution et dans le suivi annuel.

Temps indicatif estimé : 1 jour

Suivant les caractéristiques de l'exploitation, ce temps peut être ajusté sous réserve de l'accord des techniciens agricoles de la collectivité

Conversion à l'agriculture biologique : Etude de faisabilité et suivi

Objectif spécifique: Etude de faisabilité pour la conversion d'une exploitation en agriculture biologique

Propositions avec transition

Principes généraux

Application du Cahier des charges du dispositif Pass'Bio mis en place par le conseil Régional de Bretagne.

Indicateurs à renseigner :

Cet accompagnement s'inscrit dans les engagements de niveau 2 suivants, l'organisme de conseil doit fixer des objectifs avec l'exploitant et renseigner les indicateurs comme suit :

Objectif territorial stratégique	Objectif individuel	Indicateur	Etat initial (préciser l'année)	Objectif 2015
1b	Réduction de l'excédent azoté	Pression azotée totale (en kg N/ha/an)		
		Bilan CORPEN (kgN/ha/an)		
2b	SAU engagée dans des améliorations de pratique	Somme des surfaces engagées (en ha)		
		Part dans la SAU totale		
3a	Développer des pratiques permettant d'optimiser la fertilisation	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
	- Apports de type 1 sur maïs grain 1 mois avant le semis	SAMO/SPE (%)		
	- Augmenter le fractionnement des apports sur prairies et sols superficiels	surface (en ha)		
	- Répartir les amendements organiques sur un maximum de surface en prairie / suppression des parcelles poubelles	% dans la surface de maïs grain		
	- Exporter les résidus de cultures de pois des surfaces concernées à partir de 2012	surface (en ha)		
	Développer des pratiques permettant la captation de l'azote	Somme des surfaces engagées ci-dessous (en ha)		
	- Mettre en place un RGI sous maïs entre 2 maïs ensilage. Rendre cette pratique obligatoire si l'indice de précocité >320	surface (en ha)		
	- Limiter les successions de maïs grain à 2 ans	surface (en ha) de maïs grain > 2 ans		
	- Mettre en place des rotations maïs grain/céréales/maïs grain	surface (en ha)		
	- Utiliser des variétés précoces de maïs permettant de semer du 01/04 au 15/05 et de récolter plus tôt, afin d'implanter une CIPAN.	surface (en ha)		
	- Mettre en place des associations « céréales-légumineuses »	surface (en ha)		
	- Planter une céréale d'hiver le plus rapidement possible en visant si possible un maximum de 15 jours après la récolte de maïs ensilage	surface (en ha)		
	- Planter un semis d'une bande en double intensité (par rapport au déclenchement du 1 ^{er} apport en azote)	surface (en ha)		
	- Augmenter la part de céréales de printemps dans la SAU	surface (en ha)		
	- Mettre en place une culture de betterave fourragère après un retournement printanier	surface (en ha)		
	- Augmentation de la part des surfaces en herbe ou cultures fourragères pérennes dans la SAU	surface (en ha)		
	- Mettre en place un sur-semis au lieu d'un retournement entre 2 paires	surface (en ha) ratio (sursemis/semis) en %		
	- Récolter 100% des surfaces en haricots (hors flageolets) avant la mi-septembre dès 2012 afin de mettre en place une CIPAN efficace	surface (en ha)		
	- Mettre en place des aménagements anti-érosifs (talus – bandes enherbées)	talus en ml surface (en ha)		
	- Adopter le non labour ou les TCS sur les surfaces à risques (en limitant l'usage de désherbants)	surface (en ha)		
- Réaliser des labours perpendiculaires au sens de la pente sur ces surfaces	surface (en ha)			
- Mettre en place des cultures fourragères pérennes en bas de pente pour favoriser le redépôt des sédiments	surface (en ha)			
3b	assurer une couverture optimale des sols pendant la période hivernale en systèmes légumiers, et de façon exhaustive après culture de pois et de haricots	surface en CIPAN (ha) implantée sous 1 mois		
3d	Equilibre de la fertilisation	PPF renforcé (oui/non)		
		Ecart au conseil par culture =>surface (ha) comprise entre 0<<25u et >25u		
4a	Augmentation du ratio de la part d'herbe et assimilés dans la SFP	Ecart au conseil par culture =>quantité d'azote (kg/ha) >25u		
		ratio (herbe+ assimilés)/SFP (%)		
5a	Conversion ou maintien de la SAU en agriculture biologique	surface (en ha)		
6a	Remise en herbe de zone humide cultivée	surface (en ha)		
6e	Conservation de 100% de la surface existante en prairies permanentes et en prairies temporaires de plus de 5 ans	surface PP (en ha)		
		surface PT(en ha)		
	Contractualisation de MAE	Type de mesure		
		SAU engagée (en ha)		
	Autre objectif non identifié dans la charte de territoire et contribuant à l'objectif de diminution des flux de N			

Temps indicatif estimé : 3 jours

Suivant les caractéristiques de l'exploitation, ce temps peut être ajusté sous réserve de l'accord des techniciens agricoles de la collectivité

Synthèse des opérations en faveur de la réduction des « pesticides urbains »

Objectif	Action	Description
Gestion de l'espace public	Réalisation de plans de désherbage dans les communes n'en disposant pas pour tendre vers « le zéro phyto »	2011 - 2012 : Réalisation du plan de désherbage de Pont Aven 2012 : Réalisation du plan de désherbage de la Forêt Fouesnant 2013 : Réalisation du plan de désherbage de Trégunc et de Névez 2014 : Réalisation du plan de désherbage de Fouesnant et de Bénodet
Gestion de l'espace public	Organisation de formations en direction des agents communaux	2012 : Formation « gestion des terrains de sport pour tendre vers le zéro phyto » 2012 : Formation « gestion des cimetières pour tendre vers le zéro phyto » 2013 : Formation d'approfondissement « gestion des terrains de sport pour tendre vers le zéro phyto »
Gestion de l'espace public	Veille réglementaire	Information des communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'application de produits phytosanitaires : arrêté dit « fossé » de février 2008, arrêté de protection des personnes vulnérables de juin 2011, ECOPHYTO 2018, CERTIPHYTO, projet de loi Labbé interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités (sauf exception)
Sensibilisation des particuliers	Mise en œuvre de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »	2012 : Démarrage de la charte, adhésion de 9 magasins sur 11 recensés sur le territoire : 7 jardineries et 2 enseignes de bricolage 2013 : Adhésion d'un 10 ^{ème} magasin à la charte (enseigne de Bricolage) 2014 : Retrait de 2 magasins pour cause de fermeture (une jardinerie et une enseigne de bricolage) 2015 : Poursuite de la charte avec 8 distributeurs
Sensibilisation des particuliers	Formation des vendeurs à la prise de conscience des dangers des pesticides et aux techniques de jardinage au naturel	2012 : 2 formations de niveau 1 – Danger des pesticides, gestion du désherbage – organisées sur le territoire. Ces sessions ont concerné 14 vendeurs 2013 : 6 formations thématiques mutualisées à l'échelle Finistérienne, 9 vendeurs formés 2014 : 8 formations thématiques mutualisées à l'échelle Finistérienne, 7 vendeurs formés
Sensibilisation des particuliers	Promotion des enseignes respectueuses de la charte	2013 : L'enseigne M Bricolage Concarneau est primée au CGLE pour le retrait des pesticides de synthèse de ses rayonnages 2014 : L'enseigne Gamm Vert Trégunc est primée au CGLE pour ses bons résultats dans l'évaluation de la Charte de Jardinage
Sensibilisation des particuliers	Animations auprès des jardiniers amateurs	2013 : 2 animations en jardin partagé lors de la semaine du Développement Durable pour la promotion des méthodes de jardinage au naturel 2013 : Animation de promotion du jardinage au naturel lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchet 2014 : Animation de promotion du jardinage au naturel dans le magasin M Bricolage Concarneau suite au trophée de l'eau obtenu pour le retrait des pesticides de synthèses du magasin

		2014 : Animation de promotion du jardinage au naturel lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
Sensibilisation des particuliers	Animations auprès du réseau de jardins témoins de CCA	2014 : Une opération « Jardins témoins » a été mise en œuvre sur le territoire de l'agglomération de Concarneau. L'objectif est la réduction des déchets du jardin, opération menée par la cellule info déchets de CCA. Le SAGE a participé en réalisant 2 animations visant à promouvoir des méthodes de jardinage au naturel permettant de réduire les déchets verts.
Sensibilisation des particuliers	Participation à l'évènement « Bienvenue dans mon jardin »	2013 : 2 jardins ont participé sur le territoire. Des animations ont été organisées au travers du SAGE sur ces deux jardins pour promouvoir le jardin au naturel 2015 : Reconduction de l'opération. Des animations seront organisées sur le territoire via le SAGE pour promouvoir le jardin au naturel. Nombre de jardins participants sur le territoire non connu à ce jour.

II.6 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

Afin de présenter la situation socio-économique sur le territoire de la baie de la Forêt, deux secteurs sont présentés ci-après : l'agriculture et le tourisme.

Le secteur agricole est exposé à partir de la description : des exploitations agricoles, des tendances et dynamiques constatées, des filières agricoles et des acteurs économiques, enfin des résultats économiques estimés pour l'ensemble du territoire afin de fournir un état des lieux.

Le secteur du tourisme est présenté brièvement compte tenu de la vocation forte du territoire, ce qui peut être mesuré par les capacités d'accueil des communes.

II.6.1. La production agricole sur le bassin versant de la baie de la Forêt

Dans le cadre du présent Plan de lutte contre les algues vertes, une phase de diagnostic socio-économique a été menée afin de connaître les évolutions des filières agricoles et de définir les opportunités de développement sur ce territoire.

Cette phase de diagnostic avait pour objectif de définir :

- la destination des différents produits agricoles issus du bassin versant : sur le bassin, à proximité ou vers des usines/ sites de transformation plus éloignés ;
- les stratégies de développement de ces industriels/coopératives (élargissement des aires de fourniture de produits agricoles, délocalisation de certaines production, produits « phares », etc.)
- les volumes concernés par chaque destination : industriels, vente directe/circuits courts

Un diagnostic des filières agricoles et des circuits courts de commercialisation divisé en quatre parties a été réalisé par la Chambre d'Agriculture du Finistère, le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural du Finistère (CIVAM), la Maison de la Bio (MAB 29) et les services économie de la CCPF et 4C incluant :

- un état des lieux des flux de produits agricoles et agro-alimentaires et de leur valorisation ;
- une étude sur l'organisation de la fonction achat dans le domaine de la restauration publique ;
- une étude des circuits courts de commercialisation.
- Des enquêtes auprès des acteurs économiques

Par ailleurs, au-delà des études socio-économiques générales, le plan d'actions préconise une étude technico-économique à l'échelle de chaque exploitation agricole concerné par ce programme dans l'objectif d'évaluer les impacts économiques des évolutions de système envisagées par les exploitants dans le cadre de ce projet territorial.

Le diagnostic socio-économique du secteur agricole présente en premier lieu la typologie des exploitations du territoire, leur diversité et les dynamiques constatées. Dans un deuxième temps, le produit brut et la valeur ajoutée dégagés sur le territoire sont estimés. Enfin, les filières agricoles valorisant les produits du territoire sont présentées en s'attardant particulièrement sur les acteurs économiques des filières, les circuits courts de commercialisation et les établissements de restauration collective. En effet, l'analyse de ces filières permet de proposer des actions économie ayant pour objectif de valoriser les produits agricoles issus des exploitations respectant les objectifs d'amélioration des pratiques agricoles exposés dans ce Projet de territoire.

A. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

Les productions agricoles dans le bassin versant de la baie de La Forêt sont celles typiquement rencontrées dans le Finistère : lait, viande bovine, porc, volaille, légumes (ici légume d'industrie).

Les structures d'exploitations sont assez variées comme le montre le tableau suivant. Dans 43 % des fermes, les animaux pâturants, essentiellement bovins, sont les seuls types d'animaux rencontrés ; dans 11 % des cas l'élevage est spécialisé en monogastriques (porcs et/ou volailles) tandis que dans 9 % des autres fermes d'élevage, dites « mixtes », on trouve bovins et monogastriques.

Les 37 % restants des exploitations ne possèdent pas d'atelier d'élevage. Au moins le tiers d'entre elles produisent des légumes de plein champ, la plupart du légume d'industrie, et 10% du maraîchage en vente directe.

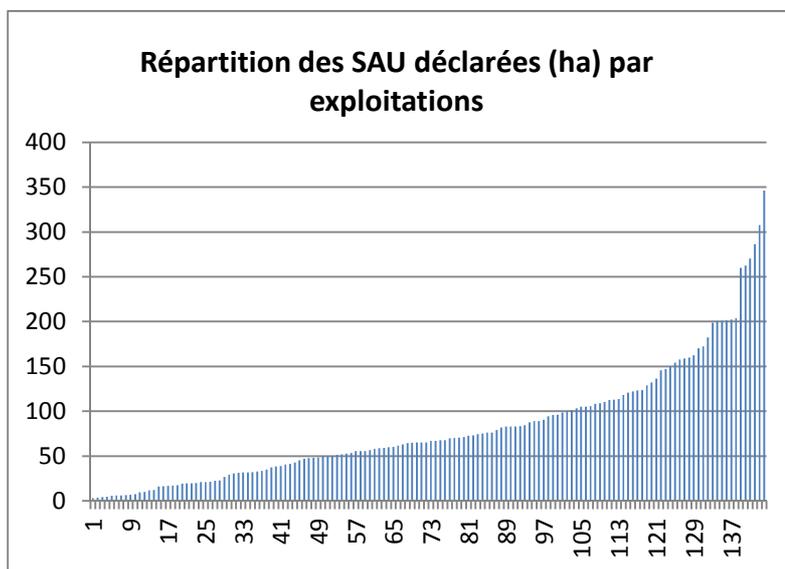


Figure 33: Répartition de la SAU déclarée (en ha) par exploitation

La surface moyenne des exploitations est de 81 ha et la médiane 65 ha. Le ¼ des exploitations disposant des surfaces les plus petites exploite de 3 à 37 ha et en moyenne 16 ha. Le ¼ des exploitations les plus grandes exploitent de 109 à 346 ha et en moyenne 176 ha. Les 10 plus grandes exploitations exploitent plus de 200ha, tandis que les dix exploitations les plus petites ont moins de 8ha. Cette disparité des surfaces par exploitation est illustrée par la figure ci-contre.

Typologie des exploitations		Nombre
Bovins spécialisés 64	dont lait spécialisé	25
	dont lait + bovins viande	23
	dont bovins viande spécialisé	16
Monogastriques spécialisés 17	dont porc spécialisé	8
	dont volaille spécialisé	8
	dont porc + volaille	1
Mixtes : bovins + monogastriques 14	Mixte volaille + bovins	7
	Mixte porc + bovins	7
Spécialisés Culture 47	Grandes cultures et Légumes	25
	Grandes cultures seules	16
	Spécialisé horticulture ou maraîchage	6
Divers autres 6		6
TOTAL GENERAL		148

Tableau 13 : Nombre d'exploitations par catégorie

Une des spécificités du bassin versant, comparativement au reste du département, est donc d'avoir un grand nombre d'exploitations ne produisant que des cultures. 70% de ces exploitations ont des surfaces inférieures à 50 ha, 37% des surfaces inférieures à 20 ha. Or, autre spécificité, pour 14% des exploitations du bassin versant l'activité agricole est exercée à titre secondaire (données MSA 2010) contre 3% à l'échelle du département. Les exploitations à « titre secondaire » constituent donc probablement une part importante de ce groupe d'exploitations spécialisées en cultures et plus spécifiquement en céréales ou maïs grain.

Les élevages laitiers sont moins représentés qu'au niveau départemental tandis que les exploitations de grandes cultures sont plus nombreuses. Les exploitations avec plusieurs ateliers d'élevage représentent environ le quart du total des exploitations (Figure 34).

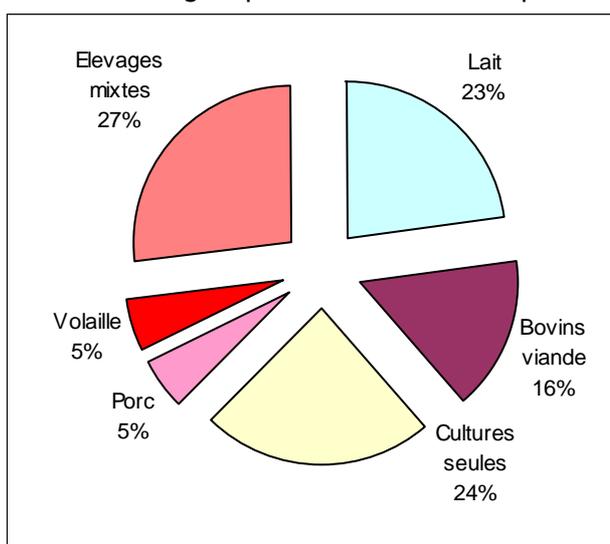


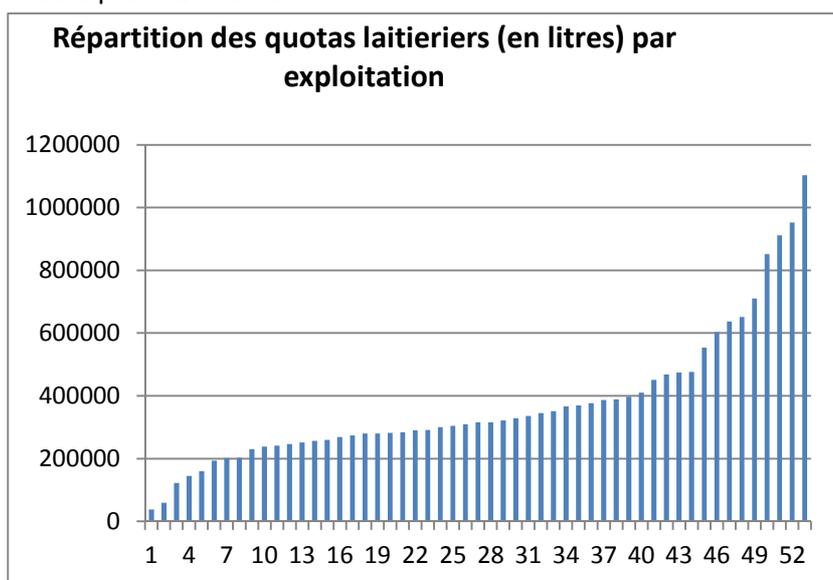
Figure 34 : Les types d'exploitation (source : déclarations PAC 2010) sur le BV de la baie de La Forêt

Cheptel (en milliers)	Baie de la Forêt: 125 sièges dénombrés sur le Bassin Versant				Département du Finistère: 7789 sièges			
	2000	2010	évolution 2000- 2010	2010 /ha SAU	2000	2010	évolutio n 2000- 2010	2010 /ha SAU
Total bovins	6,3	6,4	2,0%	0,86	518	462	-10,7%	1,20
dont vaches laitières	1,9	1,9	-1,4%	0,26	176	168	-5,1%	0,44
Total porcs	8,6	9,1	5,0%	1,23	2 711	731	0,7%	7,10
dont truies mères	0,7	0,6	-14,7%	0,08	244	209	-14,7%	0,54
dont porcs charcutiers	5,1	6,2	20,6%	0,84	424	662	16,7%	4,32
poules pondeuses	109,8	51,9	-52,8%	7,01	4	2	-38,9%	6,46
poulets de chair	134,6	178,1	32,3%	24,07	072	486	13,6%	43,15

Tableau 14: Comparaison des effectifs et évolution du Cheptel dans la baie de la Forêt et dans le département du Finistère (source: Recensement Agricole 2010)

B. LA PRODUCTION LAITIERE⁵

Au total, on trouve sur le bassin versant de la baie de La Forêt 55 producteurs de lait, et pour 34 d'entre eux, l'atelier d'élevage est uniquement laitier. 21 exploitations laitières sont dites mixtes ayant un ou deux autres ateliers d'élevage: 11 disposent en plus d'un atelier de vaches allaitantes (au moins égal à 10 vaches allaitantes), 11 ont en parallèle un atelier porc ou volaille.



²Figure 35: répartition des quotas laitiers par exploitation

Parmi les 55 exploitations laitières, 14 développent une activité de légumes d'industrie. Le quota laitier sur le territoire du Bassin Versant de la baie de la Forêt 2010 s'élève à 20.1 millions de litres. Tous types confondus, le quota moyen par exploitation laitière est de 370 245 litres pour une SAU de 101 ha.

⁵ Source : Etudes des filières agricoles de la Chambre d'Agriculture d'après les données DDTM 2010

Comme l'illustre la figure ci-dessus, le quota laitier médian est de 315 000l, tandis que le quart le plus faible est inférieur à 252 000l et le quart le plus important est supérieur à 410 000l.

C. LA PRODUCTION DE VIANDE BOVINE

Sur le BV de la baie de la Forêt, comme dans l'ensemble de la Bretagne, la production de viande bovine provient d'abord des troupeaux laitiers, notamment des vaches de réforme. Le BV compte 9 385 bovins, tous âges et tous types (laitiers ou allaitants) confondus, détenus par 82 éleveurs.

D. LA PRODUCTION PORCINE

Au total, 16 élevages produisent du porc sur le bassin versant de la baie de la Forêt. Parmi eux, 9 sont dits « porc spécialisés », 7 possèdent également un atelier lait et 1 seul de la volaille.

Seuls 4 des 9 élevages porc spécialisés sont « naisseurs-engraisseurs »⁶ tandis que dans les autres catégories, 7 élevages ont du naissage et 4 ne font que de l'engraissement.

Le BV compte 1 149 truies, et une production de 34153 porcs charcutiers par an⁷.

15 élevages pratiquent l'engraissement de porcs charcutiers. Les places autorisées et/ou déclarées par élevage oscillent entre 315 et 1690 places pour une moyenne 816 places par élevage.

E. LA PRODUCTION AVICOLE

Le bassin versant compte 17 élevages produisant de la volaille, volaille de chairs (15) ou pondeuses (2). Parmi eux, 10 sont spécialisés dans cette production tandis que 8 autres possèdent un voire deux autres ateliers d'élevage : lait, porc et/ou vaches allaitantes.

Ces 17 ateliers avicoles représentent **21 340 m² de surfaces de bâtiments** détenues à **59% par les aviculteurs spécialisés**, **24% par les « lait + volaille »** et **10 % par les producteurs « volaille + vaches allaitantes »**.

Au total, 4,2 millions d'animaux sont produits, (correspondant à 6 942 tonnes nettes de viande.)⁸

F. LA PRODUCTION DE LEGUMES INDUSTRIES

Les exploitations produisant du légume d'industrie sont au nombre de 39 sur le territoire du bassin versant. 7 ne font que des cultures, 28 ont des bovins et 12 produisent du porc ou de la volaille.

38% des exploitants produisant du légume d'industrie sont équipés pour pouvoir irriguer. Ce sont plus fréquemment de grandes exploitations. Elles consacrent en moyenne 15% de leurs surfaces à la production de légumes tandis que les exploitations non équipées consacrent en moyenne 8% de leurs surfaces.

⁶Les élevages dits naisseurs ont des truies pour produire des porcelets sevrés tandis que les élevages dits « engraisseurs » concernent les porcs sevrés jusqu'à leur abattage.

⁷ Données issues des déclarations de flux DDTM 2011

⁸ Source : étude des filières Chambre d'Agriculture : d'après données DDTM déclaration 2010

II.6.2. Dynamiques et évolutions des exploitations

A. INSTALLATIONS⁹ ET CESSATIONS

Avec un taux de renouvellement de 60%, autrement dit 6 installations pour 10 départs en moyenne sur les dix dernières années, la dynamique de renouvellement de la population de chefs d'exploitation observée sur les 10 dernières années sur le territoire est dans la moyenne régionale (62% sur la même période).

Nous pouvons distinguer deux profils d'installation aidées:

-i) 48% d'installations en exploitations bovines de grande taille (113 ha de moyenne), en GAEC (60%) dans le cadre d'une transmission familiale dans 60% des cas,

-ii) 40% d'installations sur des exploitations de petite taille (19 ha de moyenne) presque exclusivement individuelles (90%) en culture avec une forte proportion de transmissions hors cadre familial (88%) ou en productions hors-sol.

	Nbre d'exploitants
Nouvelles immatriculations MSA *	38
Sont immatriculations de moins de 40ans *	20
Installations aidées **	20
Cessations d'activité *	66
Dont cessations de plus de 50 ans *	46

Tableau 15 : Arrivées et départs d'exploitants sur le BV de la baie de la Forêt sur les 10 dernières années (2000 - 2010)* données d'affiliation et de radiation de la MSA comme chefs d'exploitation (source : ** donnée ADASEA de Bretagne)

B. PYRAMIDE DES AGES

L'analyse de la structure des âges peut nous permettre d'anticiper le rythme prévisible des départs d'exploitants. Se pose ensuite la question de leur remplacement ou non.

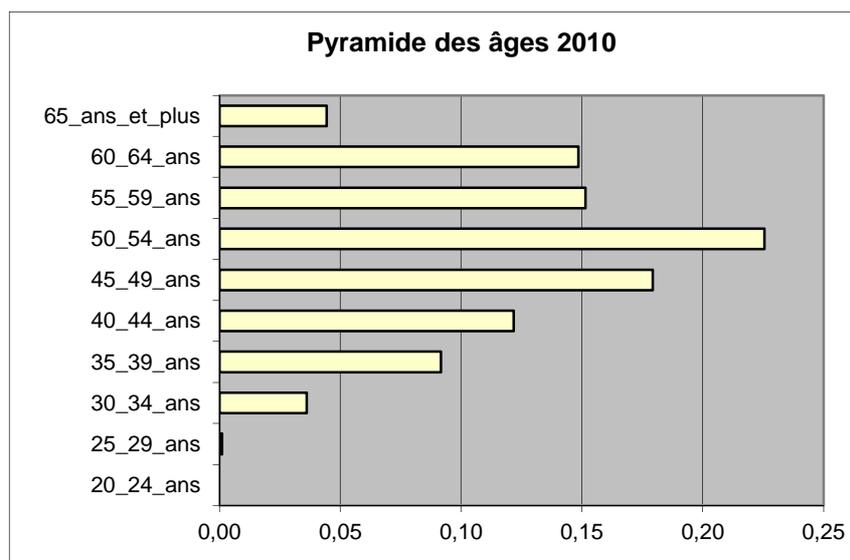


Figure 36 : Répartition des chefs d'exploitation du BV de la baie de La Forêt par classes d'âge de 5 ans en 2010 (Source : données MSA 2010)

La structure par âge de la population d'exploitants du territoire est cohérente avec les chiffres régionaux du Recensement Général Agricole de 2010 : on

⁹ Installations aidées : une partie des porteurs de projets s'installent en agriculture en bénéficiant d'aides publiques. L'octroi de ces aides se fait sous certaines conditions d'âge et de diplôme notamment. Ce public de nouveaux agriculteurs est, de ce fait, le mieux connu. Le nombre global d'installation est approché au travers du nombre de nouvelles immatriculations en tant qu'exploitant agricole à la Mutualité Sociale Agricole, procédure obligatoire.

observe un vieillissement de la population. Avec une moyenne d'âge qui est en 2010 de 52 ans (47 ans en Bretagne, donnée RGA 2010), 57% des exploitants ont plus de 50 ans (40%, Bretagne, RGA 2010). La question du remplacement des agriculteurs en activité qui se pose avec acuité dès aujourd'hui va donc se renforcer dans les 5 à 15 ans à venir.

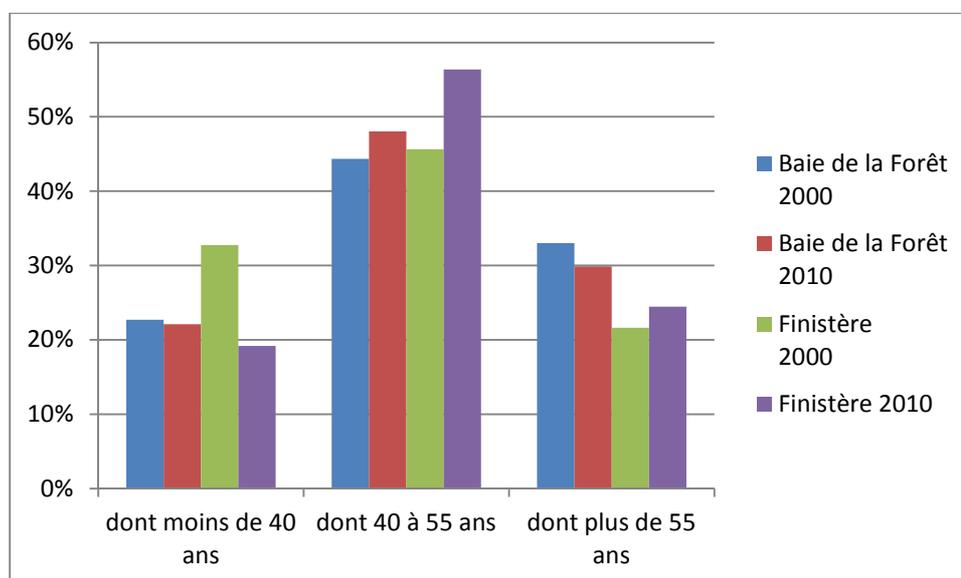


Figure 37: évolution de la pyramide des âges de 2000 à 2010 (source Recensement Agricole)

II.6.3. Les résultats économiques de l'agriculture du Bassin Versant de la baie de la Forêt

Les résultats économiques présentés dans cette partie sont des estimations réalisées dans le diagnostic des filières agricoles de la Chambre d'Agriculture. Elles se basent sur l'étude des résultats économiques d'exploitation du CER.

A. LES PRODUITS AGRICOLES

Selon les productions, les volumes issus du BV de la baie de la Forêt (Tableau 16) ont été estimés à partir des éléments suivants : quotas laitiers individuels, capacités de production autorisées dans les dossiers Installations Classées (porc et volaille), effectifs animaux présents (viande bovine), assolement global du bassin versant (céréales et légumes).

	Volumes de produits agricoles du BV de la baie de la Forêt
Lait	20,1 M de litres
Porc *	1 776 t
Volaille de chair *	6 942 t
Viande bovine *	717 t
<i>Céréales</i>	34 200 t
Légumes frais	7 300 t

* en t de viande nette

Tableau 16 : Volumes de production sur le bassin versant de la baie de la Forêt

L'agriculture du bassin versant de la baie de la Forêt génère au total **32 M d'€ de chiffres d'affaires** et **10,2 M d'€ de valeur ajoutée** (Tableau 17).

Moyenne sur 3 ans (2008 à 2010)	Par ha de SAU	Par ferme moyenne BV baie de la Forêt	Total BV baie de la Forêt
Produit global (chiffre d'affaire)	2 873 €	216 338 €	32 018 k€
Marge brute	1 494 €	112 527 €	16 654 k€
Valeur ajoutée	913 €	68 791 €	10 181 k€
Résultat courant	287 €	21 628 €	3 201 k€

Tableau 17 : Chiffre d'affaire et résultats économiques de l'agriculture du BV de la baie de la Forêt

Le chiffre d'affaire agricole du bassin versant de la baie de la Forêt provient pour 48% de la production laitière et 22% de la production porcine (Figure 38).

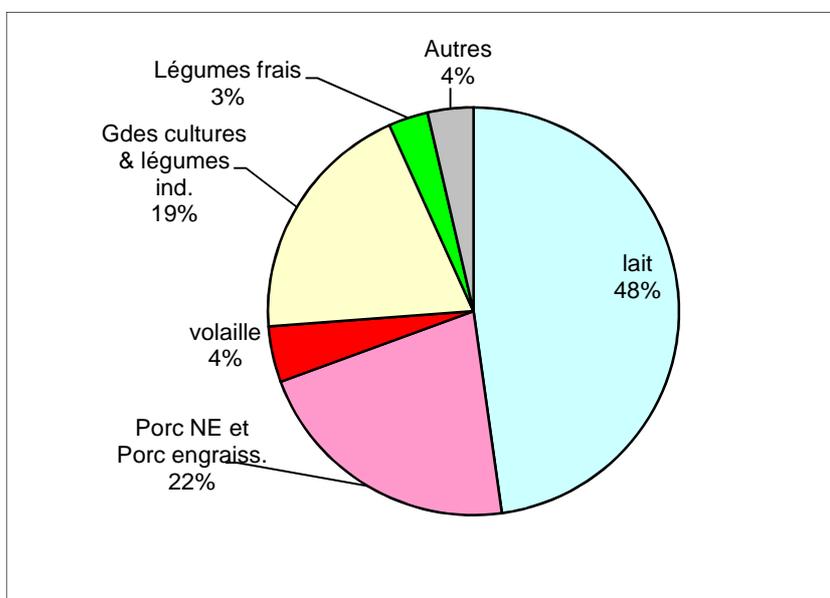


Figure 38 : Part de chaque production dans le chiffre d'affaire du BV de la baie de la Forêt

En termes de résultats économiques, la conjoncture difficile qu'ont connue les élevages de porcs depuis 3 ans, liés en particulier à la hausse du coût de l'alimentation animale, pèse sur cette production et explique son résultat courant faible sur cette période.

Moyenne sur 3 ans (2008 à 2010)	dont lait	dont porc NE* et porc E*	dont volaille	dont grandes cultures	dont légumes frais
	Produit global (chiffre d'affaire)	13 827 557	6 244 241	1 281 358	5 635 932
Marge brute	8 062 780	1 400 787	831 220	3 550 859	610 367
Valeur ajoutée	5 113 074	807 709	604 105	1 784 113	365 567
Résultat courant	1 440 369	50 287	314 585	537 369	68 067

* N pour naisseur et E pour engraisseur

Tableau 18 : part des grandes productions dans le chiffre d'affaire de l'agriculture du BV de la baie de la Forêt (source : Diagnostic des filières agricoles de la Chambre d'Agriculture)

Le chiffre d'affaire de la production de légumes d'industrie se monte à 2 030 000 € (source Cénaldi), soit 36% de la part des grandes cultures.

B. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Moyenne sur 3 ans (2008 à 2010)	Par ha SAU	Par exploitation moyenne du BV	Ensemble du BV de la baie de la Forêt
Engrais	108 €	8 158 €	1 207 319 €
Semences	103 €	7 749 €	1 146 797 €
Produits phytosanitaires	93 €	7 009 €	1 037 398 €
Aliments produits (dont FAF et cessions)	89 €	6 705 €	992 305 €
Aliments achetés*	433 €	32 618 €	4 827 467 €
TOTAL	1 388 €	104 495 €	15 465 265 €

Tableau 19 : Principales charges opérationnelles des exploitations agricoles sur le BV de la baie de la Forêt

Les besoins en alimentation des principales productions animales du bassin versant représentent donc quelques 37 787 t.

La production céréalière du bassin versant peut être estimée autour de 34 000 tonnes pour un rendement moyen d'environ 70 quintaux/ha. Elle couvre donc 90% des besoins de l'élevage du territoire. Ce calcul quantitatif ne tient pas compte des aspects qualitatifs des rations alimentaires, en particulier en termes de besoins azotés.

Le coût de la fertilisation dans les exploitations agricoles s'élève en moyenne à 108 €/ha SAU toutes cultures confondues, en variant de 67 €/ha de prairie à 414 €/ha de légumes.

II.6.4. Les filières agricoles

L'analyse de la production agricole ne peut être dissociée de l'étude de la collecte, la transformation et la distribution des produits. Afin d'avoir une approche la plus complète, les filières agricoles ont été abordées par différentes entrées :

a/les acteurs des grandes filières lait viande et légumes : Quelle est la destination des produits agricoles quantifiés plus haut et comment sont structurées les filières à l'aval des exploitations.

b/les acteurs économiques du territoire : Quelle est la provenance des matières premières utilisées par les entreprises implantées sur la CCPF ou la 4C (artisans, commerçants, entreprises...)?

c/les circuits courts de commercialisation : certaines exploitations pratiquent la vente directe ou via un intermédiaire. Quelle est la diversité des produits écoulés par cette filière ? Il s'agit ici d'identifier les exploitations agricoles inscrites dans ce type de filière.

d/l'approvisionnement des établissements de restauration collective : ces établissements relèvent pour la plupart des collectivités et sont en mesure de s'approvisionner sur le territoire. Quelles sont les pratiques dans ces établissements ?

A. LES ACTEURS DES FILIERES LAIT, VIANDE ET LEGUMES

Pour chacune des principales filières (Lait, porc, volaille, viande bovine, légumes industries), les principaux acteurs ont été identifiés suivant le nombre d'agriculteurs adhérents à chacun des groupes.

Pour ces filières agro-industrielles, les producteurs sont en règle générale affiliés à un groupement excepté pour la filière viande bovine pour laquelle les exploitants peuvent travailler en direct avec des abattoirs. On notera par exemple que pour les filières volailles, toutes les exploitations sont en contrat d'intégration. Hormis les producteurs qui

pratiqueraient la vente directe et/ou la transformation, tous les producteurs de lait, légumes industries et porcs contractualisent avec différents groupements présents sur le territoire pour écouler leurs produits. La plupart des acteurs cités ci-dessous interviennent à l'échelle régionale et alimentent le complexe agro-alimentaire breton.

Filière		Acteurs des filières
Lait		<ul style="list-style-type: none"> - Sodiaal, - Le groupe coopératif Clal – St Yvi. - Le groupe Lactalis - Triskalia (groupe Laïta). - La laiterie privée Sill, et la laiterie Le Gall qui y est rattachée. <p>Lait Bio : La laterie Le Gall, La laiterie d'Armor, Lactalis, Bio-lait</p>
Viande	Porc	<p>Historiquement les producteurs du bassin sont liés au groupement St Yvi aujourd'hui repris par Cooperl (aliment + commercialisation des porcs). Les achats se font auprès des interlocuteurs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cooperl (22) - Triskalia (Landerneau) - Cecab (Vannes) <p>Les porcs sont abattus sur les sites ou unités suivantes choisis par les groupements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bigard (Quimperlé) pour Aveltis, Sypropor - Socopa Viandes (Chateauneuf du Faou) pour Triskalia - GAD, Olympig
	Bovine	<p>Les producteurs ne sont pas liés à un groupement en particulier. Ils vendent leurs animaux en fonction des prix proposés à plusieurs structures. La Coopérative de St Yvi reste le premier partenaire sur le secteur mais d'autres acteurs interviennent aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Triskalia - Bigard Appro - Coopel bovi (Corlay, 22) <p>Les animaux sont abattus essentiellement chez Bigard et dans une moindre mesure à Bretagne-Viande-Distribution.</p>
	Volaille	<p>Les exploitations sont en intégration, elles fournissent le travail et réalisent les investissements en bâtiment tandis que la livraison des poussins, de l'aliment et la vente sont assurés par les opérateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doux – abattage Châteaulin et transformation chez Doux Père Dodu - Cecab- abattage principalement à Landrevarzec et transformation chez Duc Le Gouessant – abattage Kerrana (Guiscriff) - Unicopa/Univol – abattage à l'abattoir de Tilly/Sabco de Guerlesquin <p>Les exploitations de poulet export sont liées à Doux et dans une moindre proportion à Univol (une seule exploitation), celles de Dinde à la Cecab, Gouessant ou Glon.</p>
Légumes Industries		<p>3 organisations de producteurs valorisent les légumes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • St Yvi (Rosporden) • Triskalia (Landerneau) • UFM (groupe CECAB – Moreac –56) <p>Le groupe coopératif St Yvi regroupe plus de la moitié des exploitants du territoire d'étude. Les légumes (pois et haricots pour 76% des surfaces) sont transformés (31% surgelés ou 69% conserve) dans les unités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Penny (St thurien) – groupe CECAB - Boutet Nicolas (Rosporden) – groupe CECAB - Ardo (Carhaix) – groupe ARDO - Dujardin (Carhaix) – groupe Dujardin - Kerlys (Locoal Mendon) – groupe Intermarché - Gelagri – groupe Triskalia.

Tableau 20: Acteurs des principales filières de production

B. LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

A partir d'un échantillon d'entreprises locales qui valorisent des produits agricoles (biscuiteries, fabrication de crêpes, salaisons, transformateur de légumes, bouchers, commerçants), nous avons pu dégager des tendances vis-à-vis de l'approvisionnement.

Prenant pour exemple la viande, suivant les volumes traités, les entreprises s'adressent à des producteurs directement, aux sociétés de distribution liées aux abattoirs de proximité ou aux grands groupes régionaux. Parmi les bouchers rencontrés, la plupart s'approvisionnent au moins pour une partie à des producteurs ou aux abattoirs de proximité pour valoriser l'origine et les signes de qualité. Pour des entreprises traitant d'importants volumes, seuls les groupes régionaux sont capables de fournir les quantités nécessaires avec une qualité standard.

De façon générale, suivant les quantités traitées, la qualité recherchée et le mode de commercialisation, les acteurs économiques mobilisent des filières longues avec une logique volume/prix ou des filières plus localisées pour valoriser les signes de qualité ou l'origine des produits. Les différents modes 'approvisionnement peuvent être mobilisés et suivant les stratégies de chaque acteur.

C. LES CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION

A partir d'enquêtes menées¹⁰ sur le territoire du bassin versant de la Baie de la Forêt élargi aux deux Communautés de Communes concernées, on estime ainsi qu'environ 50 producteurs commercialisent tout ou partie de leurs produits via des circuits courts¹¹. Le dernier recensement agricole dénombre 18 % des exploitations française commercialisant en circuits courts et 11 % en Bretagne. Le territoire s'inscrit dans les moyennes départementale et régionale pour le nombre de producteurs en circuits courts.

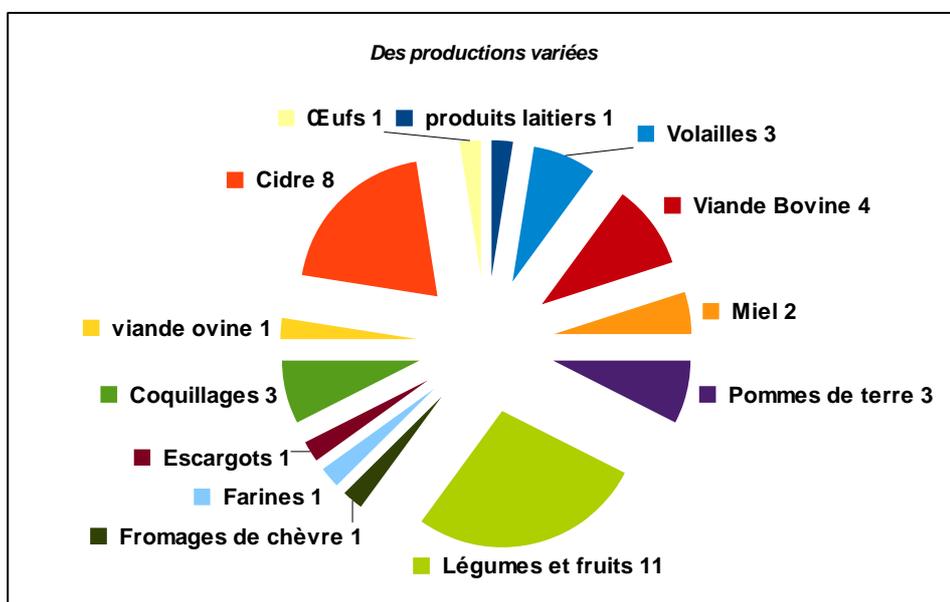


Figure 39: Types de produits pour les exploitations engagées dans les circuits courts

¹⁰ 56 producteurs étaient recensés initialement,, Les chiffres se basent sur 37 retours enregistrés.

¹¹ 10.6% serait le ratio si on se basait sur le nombre total de 471 exploitations des deux Communautés de Communes (CCPF et 4C) (d'après Le Recensement Agricole 2010). L'étude n'est pas exhaustive sur l'ensemble du territoire des communautés de Communes.

A partir des données recueillies, les productions recensées sont illustrées ci-dessus. Ces produits sont très diversifiés. On observe une forte présence de maraîchers et arboriculteurs, qui représentent presque un tiers de producteurs recensés.

On note également la présence d'une des seules Appellation d'Origine Contrôlée en Bretagne « AOC cidre de Cornouaille ». Quatre producteurs sont certifiés. Ils représentent une spécificité du territoire à travers les savoir-faire, les variétés cultivées, l'image qui s'en dégage.

La taille des exploitations en circuits courts est très variée : de 7000 m² à 135 ha. La taille des exploitations en légumes et fruits de comprise entre 1,8 ha à 7 ha. La taille des vergers qui commercialisent en direct s'étend de 3 ha à 18 ha.

La moitié des producteurs enquêtés a plus de 50 ans. Ce vieillissement est corrélé aux résultats du recensement agricole de 2010.

Pour 25% des exploitants contactés, les débouchés en circuits courts représentent plus de 75% de leur chiffre d'affaire. Les producteurs utilisent un nombre conséquent de modalités sur le territoire, en moyenne plus de 3 modalités différentes par producteurs. En priorité, ils vendent sur les marchés de plein vent (17 marchés hebdomadaires en hiver et 20 en été, répartis de façon équilibrée sur les communes et sur la semaine) et sur des points de vente à la ferme (on en dénombre 13).

On peut souligner également un fort partenariat avec les commerces de détail (artisans bouchers, boulangers, supermarchés, épicerie, biscuiterie...) et les restaurants des deux communautés de communes.

D. L'APPROVISIONNEMENT EN RESTAURATION COLLECTIVE

D'après l'étude réalisée par la Maison de l'Agriculture Biologique, plus de un million de repas sont servis en 2010 sur l'échantillon d'établissements ayant répondu au questionnaire¹², avec une moyenne d'environ 47 000 repas annuels servis par an. Le nombre de rationnaires moyen par type d'établissements se répartit comme suit:

- Restaurants municipaux : 394 rationnaires / jour
- Maisons de retraite : 87 rationnaires / jour
- Collèges : 393 rationnaires / jour
- Lycée : 300 rationnaires / midi
- Crèches : 25 rationnaires / jour

L'étude avait pour objectif de déterminer le degré d'introduction de produits de qualité, sous label et/ou locaux dans les menus. 76% des établissements contactés s'approvisionnent en produits locaux et 75% pour des produits sous label sont consommés, et 50% pour des produits issus de l'agriculture biologique.

Cette première partie d'étude a été confortée par des entretiens semi directifs sur site, en présence des cuisiniers, gestionnaires, élus, etc. Il en ressort différents freins pour s'approvisionner aujourd'hui en produits locaux : la contrainte des appels d'offre, le manque d'identification de l'offre locale, l'absence de filières structurées, l'absence de référencement de produits locaux au groupement de commande ou d'achats, le manque d'accompagnement dans la démarche et de sensibilisation des convives.

Au niveau de l'identification de l'offre : la restauration collective est un débouché récent pour les producteurs, donc en pleine construction et structuration. A noter néanmoins que la restauration collective est un levier pour le développement de circuits courts de manière générale. On estime aujourd'hui à 15ha la surface nécessaire pour produire la quantité de légumes dont ont besoin les établissements contactés.

¹² Dans le cadre de l'étude menée par la Maison de la Bio (MAB), des questionnaires ont été envoyés aux structures de restauration collective des Communautés de Communes de Concarneau cornouaille et du Pays Fouesnantais. Les résultats présentés se basent sur les questionnaires retournés soit 32% (21 questionnaires exploitables pour 65 questionnaires envoyés)